

CULTURE

COMMUNICATIONS

Rapport annuel de gestion 2017-2018

Cette publication a été produite par le ministère
de la Culture et des Communications.

La publication est disponible en version PDF
dans le site Web du ministère de la Culture
et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca.

ISSN : 2368-2590 (imprimé)
ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-82834-1 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-82835-8 (PDF)

Dépôt légal : 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2018



Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation

MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2018. Bien que je n'aie pas pris part à l'élaboration de ses orientations et à leur concrétisation au cours de la période visée, je tiens à souligner l'excellence du travail effectué par celles et ceux qui y ont œuvré et qui y œuvrent encore.

Ce document constitue un survol de l'action du Ministère sous l'administration précédente et dresse un état de situation de ses engagements relatifs à la promotion de la culture, des communications et de la langue française.

Il précise les progrès accomplis dans le développement de la créativité et dans celui de l'expression identitaire et linguistique du Québec. Il fait aussi mention des avancées du Québec attribuables à l'esprit d'innovation à une époque où l'économie numérique conditionne tous les champs d'activité de notre société – en particulier ceux qui sont liés à l'expression artistique et culturelle.

À la lecture des pages qui suivent, vous pourrez apprécier le travail effectué par le ministère de la Culture et des Communications pour le développement et le rayonnement du Québec dans l'ensemble des domaines de la culture, des communications et de la langue française.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*La ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Langue française,*

NATHALIE ROY
Québec, novembre 2018

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Langue française

Madame la Ministre,

J'ai le grand plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2017-2018.

Ce rapport révèle les résultats obtenus en fonction des grandes orientations qui guident notre action et des défis que doit relever notre société en matière de culture et de communications et en ce qui a trait à la protection de la langue française. J'estime que nous nous sommes acquittés avec brio de nos responsabilités, et ce, en utilisant de façon optimale les ressources qui nous sont accordées par le gouvernement.

Vous constaterez aussi que, dans l'accomplissement de notre mission, nous avons à notre actif des initiatives novatrices, des réalisations d'envergure et aussi des succès dont nous pouvons être fiers. Parmi ces derniers, notons d'intéressantes avancées pour la culture en région, un soutien et un rayonnement accru pour nos artistes, l'élaboration de stratégies adaptées à l'ère du numérique et la production des plans d'action destinés aux industries de la musique et de la presse d'information.

Je souhaite que ce compte-rendu de la gestion ministérielle constitue une lecture enrichissante sur les moyens que notre administration a déployés pour assumer les responsabilités et réaliser les mandats que nous confie le législateur relativement au développement et à l'épanouissement, au Québec, de la culture, des communications et de la langue française.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier tout le personnel du ministère de la Culture et des Communications pour son dévouement et son professionnalisme.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

Marie-Claude Champoux
Québec, novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES	7
SIGNES CONVENTIONNELS	7
SYMBOLE	7
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	8
RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE	9
INTRODUCTION	10
COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	11
FAITS SAILLANTS	13
1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	15
La mission	15
La vision	15
Les fondements de l'action ministérielle	15
Les valeurs et l'éthique	16
La gestion intégrée des risques	16
L'évaluation de programme	17
L'organisation administrative	17
Organigramme au 31 mars 2018	18
2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE	19
Le contexte	19
Les enjeux	19
3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	20
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018	20
ENJEU 1 La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise	23
Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture	23
ENJEU 2 La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois	27
Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec	27
Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable	29
Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois	32
ENJEU 3 Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles	38
Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	38
ENJEU 4 Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques	41
Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant de la ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique	41
ENJEU 5 L'actualisation de notre organisation	44
Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation	44

Les résultats relatifs au développement durable	46
Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	53
Les résultats relatifs à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.	56
Les résultats relatifs au programme Mécénat Placements Culture	58
4 LA GESTION DES RESSOURCES	60
Les ressources humaines	60
Les ressources financières	61
La gestion et le contrôle des effectifs et les renseignements relatifs aux contrats de service	65
Les ressources informationnelles	66
Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.	67
5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	68
L'accès à l'égalité en emploi	68
L'égalité entre les femmes et les hommes	70
L'occupation et la vitalité des territoires (OVT).	70
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration.	72
L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.	72
L'allègement réglementaire et administratif	73
La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	73
La Politique de financement des services publics	74
6 LE SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	75
Présentation	75
Le contexte et les enjeux.	76
Les résultats de l'année	77
7 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	83
Présentation	83
Les résultats de l'année	84
ANNEXE I	90
Mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	
ANNEXE II	94
Lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications	
ANNEXE III	95
Règlements, charte et décret dont l'application relève de la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	
ANNEXE IV	96
Programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications (y compris le soutien aux sociétés d'État et au Secrétariat à la politique linguistique), nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2017-2018	

SIGLES

A21C	Agenda 21 de la culture
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CRSBP	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
C.T.	Décision du Conseil du trésor
ETC	Équivalent temps complet
FPCQ	Fonds du patrimoine culturel québécois
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MSM	Maison symphonique de Montréal
OBNL	Organisme à but non lucratif
OQLF	Office québécois de la langue française
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAFIM	Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales
PCNQ	Plan culturel numérique du Québec
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PQI	Plan québécois des infrastructures

SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SQI	Société québécoise des infrastructures
TACOM	Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SIGNES CONVENTIONNELS

\$	Dollar
...	N'ayant pas lieu de figurer
%	Pourcentage
h	Heure
k	Millier
M	Million
n	Nombre

SYMBOLE

OVT Résultats qui concourent à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée jusqu'au 31 décembre 2017

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de l'audit interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

La sous-ministre,
Marie-Claude Champoux

*Le sous-ministre associé
du Secrétariat à la politique linguistique,*
Claude Pinault

*La sous-ministre adjointe
du développement culturel et du patrimoine,*
Dominique Malack

*Le sous-ministre adjoint
aux politiques et aux sociétés d'État,*
Ian Morissette

Québec, novembre 2018

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Madame Marie-Claude Champoux
Sous-ministre de la Culture
et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2018. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît à tous égards importante, plausible et cohérente.

La responsable de l'audit interne,

Julie Lévesque

Québec, novembre 2018



Plan de soutien à la presse d'information écrite et aux médias communautaires et série de mesures visant à soutenir la presse d'information annoncés en décembre 2017
© MCC

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de la Culture et des Communications couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01).

Après une présentation des réalisations ministérielles au cours de l'année 2017-2018, les activités et l'organisation du Ministère sont abordées dans la première partie du rapport.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle.

Dans la troisième partie sont présentés les résultats au regard de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016 – qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2018 –, du Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018, du Plan d'action de développement durable 2016-2020, des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes

et aux citoyens, de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, ainsi que du programme Mécénat Placements Culture.

La quatrième partie rapporte l'utilisation faite par le Ministère de ses ressources humaines, financières et informationnelles, au cours de l'année, pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie sont exposées les actions réalisées conformément aux exigences législatives en vigueur.

La sixième partie relate les résultats obtenus par le Secrétariat à la politique linguistique.

Enfin, la septième et dernière partie du rapport annuel de gestion est consacrée aux résultats atteints par le Centre de conservation du Québec.



COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

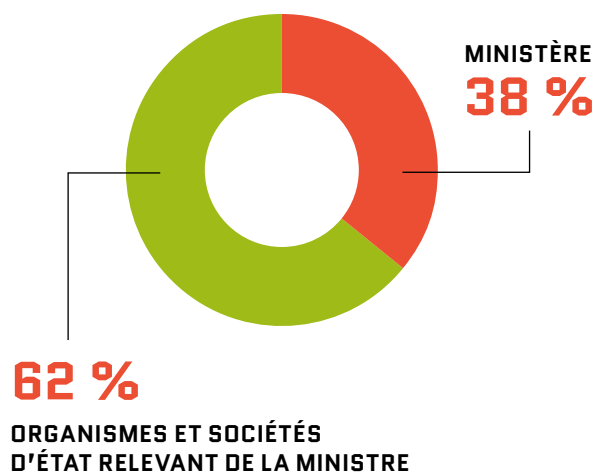
Un **SIÈGE SOCIAL** dans la capitale nationale, un réseau de **8 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvre les 17 régions administratives du Québec et le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**.

360 **PERSONNES**
AU SERVICE DE LA POPULATION

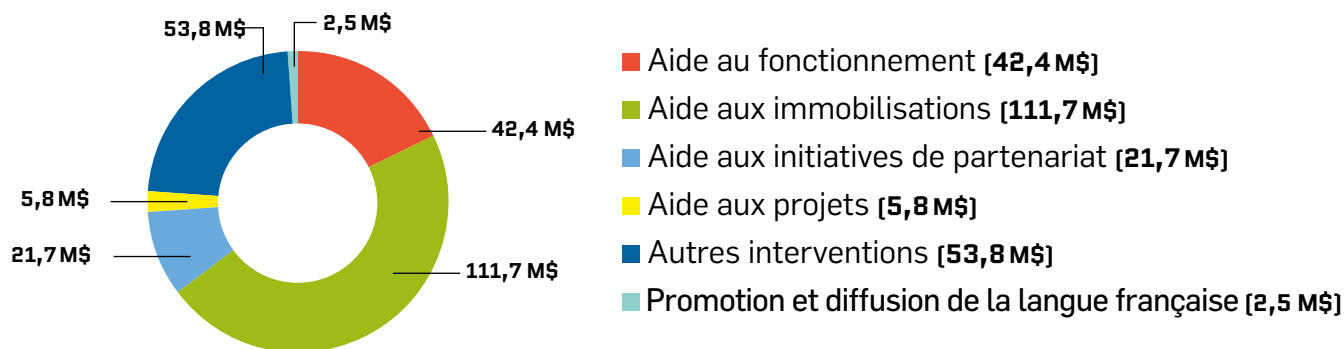
LES DÉPENSES

En **2017-2018**, les dépenses probables du portefeuille Culture et Communications sont de **769,6 M\$**.

LA PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



Une **MISSION ACCOMPLIE** grâce à la **COLLABORATION** d'un **RÉSEAU D'ORGANISMES ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT** qui relèvent de la ministre

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE (237,9 M\$)**APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE****171¹**bibliothèques
publiques
autonomes**654²**bibliothèques
affiliées à 11 centres
régionaux de
services aux
bibliothèques
publiques**13**ententes de services
avec des unités
régionales de loisir
et de sport**23**organismes de
regroupement,
dont 13 conseils
régionaux de
la culture**156**médias
communautaires**18**

radios autochtones

168⁴

éditeurs agréés

221 972⁶participations
d'élèves aux
activités culturelles
réalisées dans le
cadre de la Mesure
de concertation
régionale en
culture-éducation**146**ententes de
développement
culturel avec
des municipalités
et des MRC**5**ententes avec des
nations autochtones**9**organismes
nationaux de
loisir culturel**98**œuvres acceptées
pour l'intégration des
arts à l'architecture**185³**

librairies agréées

97⁵ententes en
culture-éducation**83**organismes de
formation en art**92**institutions
muséales reconnues
soutenues

DI@PASON, un **SERVICE EN LIGNE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ**, vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. On peut y accéder par l'entremise du site Web du Ministère, à l'adresse **WWW.MCC.GOUV.QC.CA**.

1. Donnée de l'année 2016

2. Donnée de l'année 2016

3. Au 31 décembre 2017

4. Au 31 décembre 2017

5. Donnée de l'année scolaire 2016-2017

6. Donnée de l'année scolaire 2016-2017

FAITS SAILLANTS

L'intégration des activités de la Régie du cinéma au Ministère

Les activités de la Régie du cinéma sont officiellement intégrées au sein du ministère de la Culture et des Communications depuis le 1^{er} avril 2017. Les services qui étaient offerts à la clientèle de la Régie sont maintenant assurés par le Ministère, par l'entremise de la Direction du classement des films et des services aux entreprises.

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Le Ministère a voulu actualiser la politique culturelle du Québec intitulée *Notre culture, notre avenir*, plus de deux décennies après son adoption, afin de l'adapter à l'évolution rapide que connaissent aujourd'hui la société québécoise et le domaine de la culture. Les travaux de révision en vue de l'adoption d'une nouvelle politique québécoise de la culture et d'un premier plan d'action qui en découlera ont été entamés en 2016 et se sont poursuivis en 2017-2018.

Un plan d'action pour la musique

Le 27 octobre 2017, le Ministère a dévoilé le Plan d'action pour la musique, qui est doté d'un budget de 8,4 M\$ et qui est déployé sur deux ans avec la collaboration des sociétés d'État du portefeuille de la culture et des principaux représentants du milieu. Avec ce plan d'action, le Ministère soutient l'adaptation du secteur culturel aux nouvelles réalités de l'ère numérique, tout en promouvant la chanson francophone et la musique d'ici et en assurant la défense des éléments distinctifs de notre industrie musicale.



Plan d'action pour la musique, dévoilé en octobre 2017 : mesures concrètes pour soutenir l'industrie et les créateurs québécois

© MCC

Un plan de soutien à la presse d'information écrite et aux médias communautaires

Un premier plan de soutien destiné à la presse d'information a été annoncé en décembre 2017. Un investissement total de 36,4 M\$, réparti sur cinq ans, y est affecté. Le Ministère désire ainsi appuyer ce secteur dans son adaptation à l'environnement numérique. Cet engagement comprend un nouveau programme d'aide à la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite, un soutien accru aux médias communautaires et de l'aide aux entreprises de presse écrite afin qu'elles puissent respecter leurs obligations en matière de recyclage.

La lutte contre les agressions sexuelles et au harcèlement

Les milieux culturels ont été particulièrement affectés par les dénonciations qui ont marqué l'automne 2017. Le Ministère a agi rapidement et proposé des solutions concrètes pour lutter contre les agressions sexuelles et le harcèlement. En mars 2018, à la suite du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels, il a annoncé trois mesures novatrices totalisant un investissement de 900 k\$.

Le 40^e anniversaire de la Charte de la langue française

L'année 2017 marquait la célébration du 40^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Charte de la langue française*. En collaboration avec l'Office québécois de la langue française, le Ministère a organisé plusieurs activités pour souligner cet événement tout au long de l'année. Celles-ci avaient pour but de faire rayonner la langue française, de souligner sa vitalité et l'importance qu'elle revêt au Québec.

Un projet innovant de jumelage linguistique commerçants-étudiants

Le Ministère a signé une entente avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui a permis le déploiement d'un projet de mentorat linguistique dans trois arrondissements de Montréal. À l'intérieur même de petits commerces de proximité, durant le temps de travail et dans un contexte d'interaction avec la clientèle, des étudiantes et étudiants enseignent le français aux commerçantes et commerçants.

La deuxième phase de la campagne de promotion de la langue française : De bonnes choses arrivent quand on parle français

S'inscrivant dans les priorités du gouvernement du Québec, qui reconnaît que la culture et l'usage de la langue française contribuent à renforcer l'épanouissement des Québécoises et des Québécois, et à forger leur identité, la deuxième phase de la campagne, à laquelle 700 k\$ ont été affectés, s'est déclinée en deux volets. Le premier consistait en une campagne d'information et d'éducation sur les droits et les responsabilités des employeurs et des employés (novembre 2017). Le second volet valorisait l'importance de la langue française et les avantages à apprendre et à parler le français au Québec (mars 2018).

La création d'un processus d'agrément pour les institutions muséales du Québec

Dans une perspective de garantir à la population l'accès à des institutions muséales de qualité, le Ministère, au nom du gouvernement du Québec, a mis en place un processus d'agrément. Ce sceau d'excellence sera remis aux institutions muséales québécoises en fonction de leur performance dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et en matière de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine

Le Ministère a attribué des statuts juridiques en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* à 39 éléments patrimoniaux au cours de l'année 2017-2018.

Les biens patrimoniaux suivants ont été classés : la collection d'objets et de livres de Robert-Lionel Séguin (Trois-Rivières et Vaudreuil-Dorion); le drapeau de Carillon (Saint-Hyacinthe); le fonds d'archives, la collection d'objets et la collection de livres anciens des Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôpital général de Québec (Notre-Dame-des-Ange); l'église Sainte-Amélie et des biens mobiliers (Baie-Comeau); l'église de Saint-Étienne et des biens mobiliers (Beaumont); le monument aux Braves-de-Sherbrooke; le site archéologique Cartier-Roberval et sa collection d'objets (Québec); le site archéologique Droulers-Tsionhiakwatha et sa collection d'objets (Saint-Anicet); le site patrimonial de la Maison-Thomas-Whitehead (Chambly); le site patrimonial des Ursulines-de-Trois-Rivières et la maison Blanche (Trois-Rivières); et la verrière de l'église de Sainte-Agnès (Lac-Mégantic).

Les personnages, événements et lieux historiques suivants ont été désignés : l'exposition universelle de Montréal (1967); le fleuve Saint-Laurent; la fondation de Montréal (1642); Alexander Tilloch Galt (1817-1893); Marie Guyart (1599-1672); Louis Hébert (vers 1575-1627) ; François de Laval (1623-1708); la parution du roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy (1945); la réalisation du film documentaire *Pour la suite du monde* (1962); la rivière des Outaouais; Marie Rollet (1580-1649); et la saison de Jackie Robinson avec les Royals de Montréal (1946).

Une année particulière pour le programme Mécénat Placements Culture

Le programme Mécénat Placements Culture a reçu un apport de plus de 13,8 M\$ en crédits supplémentaires qui, combinés aux crédits réguliers de 4,7 M\$, ont permis de répondre favorablement à 180 demandes. Ainsi, les subventions versées se sont ajoutées à plus de 27 M\$ de dons récoltés par les organismes participants.

Un nouveau grand dossier pour le Plan culturel numérique du Québec

Dans la Stratégie numérique du Québec dévoilée en décembre 2017, le Ministère s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois. Dans cette perspective, un nouveau grand dossier sur la visibilité et le rayonnement des contenus culturels a été ajouté au Plan culturel numérique du Québec.



Une entente historique dans le domaine de la culture avec la République populaire de Chine

Une mission commerciale multisectorielle s'est déroulée en Chine en janvier 2018. Un volet de cette mission portait sur le divertissement et la culture et réaffirmait l'importance de développer des marchés internationaux pour les artistes, les entreprises et les organismes culturels du Québec. Cet événement a permis de faire valoir des entreprises québécoises du divertissement numérique, de la culture et des arts de la scène auprès d'investisseurs, de diffuseurs, d'acheteurs et de programmeurs chinois. Cette mission a permis au Québec de signer une entente historique dans le domaine de la culture avec la République populaire de Chine. Cette entente permettra le soutien de projets entre partenaires québécois et chinois ainsi que le partage d'expertise dans différents secteurs culturels.



1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications. La ministre est responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. À cet égard, par l'intermédiaire du Secrétariat à la politique linguistique, le ministère de la Culture et des Communications exerce une mission de coordination, de concertation et de promotion au regard de la politique linguistique du Québec.

La vision

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale, et qui appelle l'engagement des partenaires.

Les fondements de l'action ministérielle

Un ministère porteur des orientations gouvernementales

Pour orienter son action, le Ministère élabore et coordonne des politiques liées au développement de la culture et des communications, et en assure le suivi. Il réalise l'élaboration, la gestion et l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat dans ces domaines.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, par un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- ▶ *La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir;*
- ▶ des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel et les archives, ainsi que des lois touchant plus particulièrement le statut professionnel des artistes⁷;
- ▶ des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui, par leur loi constitutive, relèvent de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Dans ce cadre, le Ministère a pour rôle d'assister la ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- ▶ il met en œuvre les responsabilités de la ministre et en assure le suivi;
- ▶ il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre;
- ▶ il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Ces organismes et ces sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère, des organismes et des sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture et des communications, il est important de bien comprendre la nature des mandats, des services et des activités propres à chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe I.

7. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1), *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1), *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002), *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A21.1), *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (RLRQ, chapitre S-32.1) et *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (RLRQ, chapitre S-32.01).

ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DE LA MINISTRE

Rôle	Organisme ou société d'État
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec Société de développement des entreprises culturelles
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal Société de télédiffusion du Québec Société du Grand Théâtre de Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec Musée d'art contemporain de Montréal Musée de la civilisation Musée national des beaux-arts du Québec
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organismes de protection et de promotion de la langue française	Commission de toponymie du Québec Conseil supérieur de la langue française Office québécois de la langue française

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre d'accomplir leur mission. L'ensemble de ces lois et de ces règlements est présenté aux annexes II et III.

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

Le Ministère participe au développement culturel des régions par l'entremise d'un réseau de 8 directions régionales déployées dans 13 bureaux, qui couvre les 17 régions administratives du Québec. Ces directions sont responsables de la gestion des programmes ainsi que de la planification, de l'harmonisation et de la coordination des activités du Ministère en région. L'action du Ministère vise à offrir des services équitables et diversifiés à l'ensemble de la population québécoise, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, éducation et formation artistique, loisir culturel, médias communautaires et radios autochtones.

Le Ministère accorde de l'aide financière pour susciter le développement culturel sur le territoire et maintenir en bon état les biens culturels, notamment l'immobilier et les équipements. Les partenariats mis en place tiennent compte

des besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que de ceux des collectivités, et ils se fondent sur une vision large du développement de la culture et des communications.

Le Ministère agit en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant en ce qui concerne le soutien de projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en ce qui concerne les actions de promotion effectuées par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Les valeurs et l'éthique

Pour réaliser sa mission et promouvoir sa vision, le Ministère fonde ses actions sur les cinq principales valeurs de l'administration publique québécoise, soit la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses efforts en ce sens en proposant à son personnel une activité de formation et de sensibilisation portant sur le lobbyisme. De plus, lors de la journée d'accueil du nouveau personnel, la gestionnaire responsable de l'éthique a informé les participantes et participants des pratiques et des mesures mises en place au Ministère pour répondre à leurs besoins en matière d'éthique.

Outre le service-conseil offert par cette répondante ministérielle, le Ministère propose, dans l'intranet organisationnel, une documentation pertinente sur l'éthique dans la fonction publique. En tout temps, il répond aux exigences légales, réglementaires ou administratives en offrant sa collaboration à toute demande venant du commissaire au lobbyisme, du commissaire à l'éthique et à la déontologie et du coordonnateur gouvernemental en éthique.

La gestion intégrée des risques

La gestion des risques est essentielle à une saine gouvernance. Elle ajoute une valeur substantielle aux organisations qui la préconisent. Tout en étant axée sur les résultats, cette approche leur permet de tirer avantage des occasions qui se présentent. Ce type de gestion contribue ainsi à la réalisation de la mission du Ministère, à l'atteinte de ses objectifs et à la protection des ressources et de l'information que l'organisation détient.

Le Ministère a procédé à la mise à jour de ses risques opérationnels et a entamé une réflexion concernant la gestion intégrée des risques ministériels.

L'évaluation de programme

Le Ministère a maintenu ses bonnes pratiques en matière d'évaluation de programme en se conformant à la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes. Il met à jour sa planification pluriannuelle des évaluations et bilans de programme chaque année. Au cours de l'année 2017-2018, les travaux d'évaluation de deux programmes d'aide financière ont été entrepris. Deux autres évaluations amorcées en 2016-2017 ont été terminées : la première portait sur le programme Aide aux immobilisations et la seconde, sur le programme Mécénat Placements Culture.

L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de trois sous-ministériats :

- Développement culturel et patrimoine;
- Politiques et sociétés d'État;
- Secrétariat à la politique linguistique.

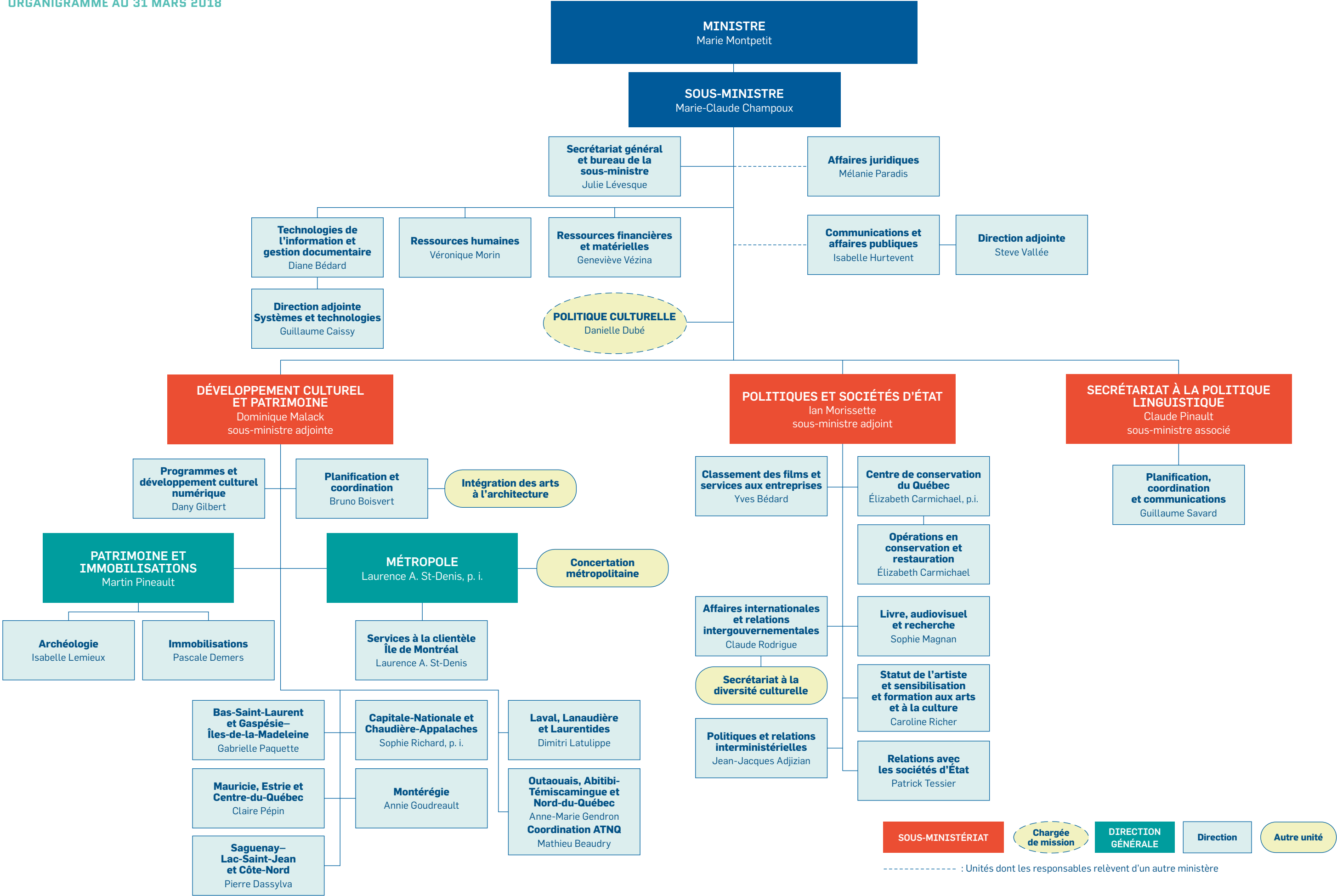
Depuis le 1^{er} avril 2017, les activités de la Régie du cinéma sont intégrées au Ministère. Les services sont maintenant assurés par la Direction du classement des films et des services aux entreprises, qui relève du Sous-ministériat des politiques et sociétés d'État. Cette démarche d'intégration fait suite aux réflexions sur la révision permanente des programmes amorcée par le gouvernement en 2014. Elle découle d'une volonté d'alléger la structure du portefeuille ministériel et d'optimiser les ressources pour dégager des économies pérennes.

Des unités sont directement placées sous l'autorité de la sous-ministre, soit le Secrétariat général et bureau de la sous-ministre; la Direction des ressources financières et matérielles; la Direction des ressources humaines; la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire. Une chargée de mission pour la politique culturelle du Québec relève également de la sous-ministre. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, qui relève du ministère de la Justice, et la Direction des communications et des affaires publiques, dont les responsables et le personnel relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Une des unités administratives du Ministère est liée par une convention de performance et d'imputabilité. Il s'agit du Centre de conservation du Québec. Ce dernier détient une expertise indispensable en matière de conservation préventive, de restauration du patrimoine mobilier et de valorisation de l'héritage culturel du Québec.



ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2018





2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE

Le contexte

L'évolution des domaines de la culture et des communications est liée à un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles – liées notamment aux technologies numériques – et pour atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, ce qui nécessite de repenser les politiques culturelles et les façons de faire;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- l'approche de développement durable qui, parce qu'elle suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs des grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux visant à mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné avec ses sociétés d'État et ses institutions et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, ainsi que les citoyennes et les citoyens;
- les multiples enjeux liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur le Web;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politique culturelle;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

Les enjeux

En fonction du contexte de l'action ministérielle et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, voici les principaux enjeux inscrits en toile de fond des interventions du Ministère.

- ENJEU 1** La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise
- ENJEU 2** La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois
- ENJEU 3** Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- ENJEU 4** Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques
- ENJEU 5** L'actualisation de l'organisation ministérielle



3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2017-2018 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2012-2016, prolongé jusqu'au 31 mars 2018. Elle fait aussi état des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2017-2018 ET L'APPRÉCIATION DE L'ATTEINTE DE LA CIBLE PLURIANNUELLE

Axe et indicateur	Résultat 2017-2018	Cible pluriannuelle	Atteinte	Non atteinte	Page
La responsabilité québécoise en matière de culture					
Rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture	Transmission d'une requête au gouverneur en conseil demandant la révision des décisions de radiodiffusion CRTC 2017-143 à CRTC 2017-147 Transmission de 5 interventions au CRTC Présentation par la sous-ministre des positions du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales, notamment avec le sous-ministre du Patrimoine canadien Présentation des positions du Québec en matière de culture et de communications à la Table fédérale- provinciale-territoriale (FPT) de la culture et du patrimoine	Budget de 3 institutions fédérales		✓	25
Nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC	9 actions	6 actions d'ici le 31 mars 2016	✓		27
La politique culturelle gouvernementale du Québec					
Dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle du Québec mise à jour	Publication de <i>Partout, la culture – projet de politique québécoise de la culture</i> Tenue du Forum national de consultation sur le projet de politique québécoise de la culture Annonce des investissements pour le plan d'action associé à la politique culturelle lors du discours sur le budget 2018-2019	D'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2018		✓	28
La culture et l'école					
Nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région	Augmentation dans 11 régions et 221 972 participations d'élèves au total en 2016-2017	Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	✓		29

Axe et indicateur		Résultat 2017-2018	Cible pluriannuelle	Atteinte	Non atteinte	Page
Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente interministériel culture-éducation		Suivi terminé	31 mars 2014	✓		30
L'Agenda 21 de la culture et le développement durable						
Inventaire des actions réalisées		Suivi terminé	31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	✓		31
Le partenariat municipal et régional						
Pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires		Suivi terminé	50 % au 31 mars 2016	✓		32
Le patrimoine culturel						
Nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel		5 plans de conservation	12 plans et 2 outils d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	✓		33
La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels						
Nombre de projets		409 projets	Non déterminée	...	...	34
Nombre de réseaux dont le soutien a été adapté		Suivi terminé	3 réseaux d'ici le 31 mars 2016	✓		36
L'accès diversifié au livre sur le territoire						
Nombre de librairies agréées dans chacune des régions		16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées	Au moins 3 au 31 mars 2016	✓		37
Nombre de prêts dans les bibliothèques publiques		Suivi terminé	Maintien jusqu'au 31 mars 2016	✓		38
L'information d'intérêt public						
Nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec		1 action	Non déterminée	...	...	39
Le rayonnement de la culture québécoise à l'international						
Nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise		90 initiatives	75 initiatives au 31 mars 2016	✓		40

Axe et indicateur		Résultat 2017-2018	Cible pluriannuelle	Atteinte	Non atteinte	Page
La diversité des expressions culturelles						
Nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	23 activités		30 activités au 31 mars 2016	✓		41
Les contenus culturels numériques						
Nombre de mesures ciblées mises en œuvre	19 mesures		4 mesures d'ici le 31 mars 2016	✓		43
Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action						
Mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	Élaboration d'un plan d'action en ressources humaines pour la période 2018-2021		3 projets	✓		46
La gouvernance						
Nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés	Suivi terminé		5 sociétés d'État d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	✓		47
Les services partagés						
Nombre de mesures réalisées	1 mesure		6 mesures au 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	✓		48

LA CULTURE, UN CHAMP DE COMPÉTENCE DU QUÉBEC ET UNE ASSISE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

ORIENTATION 1

Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel en s'appuyant sur ses institutions, et ce, pour le développement et la prospérité de l'ensemble de la nation québécoise.

Axe – La responsabilité québécoise en matière de culture

OBJECTIF 1 (gouvernemental)

Rapatrier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion

INDICATEUR (gouvernemental)

Rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture

CIBLE (GOUVERNEMENTALE)

Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE NON ATTEINTE

RÉSULTAT 2017-2018

Transmission d'une requête au gouverneur en conseil demandant la révision des décisions de radiodiffusion CRTC 2017-143 à CRTC 2017-147

Transmission de 5 interventions au CRTC

Présentation par la sous-ministre des positions du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales, notamment avec le sous-ministre du Patrimoine canadien

Présentation des positions du Québec en matière de culture et de communications à la Table fédérale-provinciale-territoriale (FPT) de la culture et du patrimoine

RÉSULTAT 2016-2017

Transmission de 3 mémoires au CRTC (dont une mise à jour)

Rencontre bilatérale entre le ministre de la Culture et des Communications et la ministre du Patrimoine canadien au sujet des priorités du Québec en matière de culture et de communications

Présentation par la sous-ministre des positions du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales, notamment avec le sous-ministre du Patrimoine canadien

Défense des positions du Québec en matière de culture et de communications dans le cadre de la Table fédérale-provinciale-territoriale (FPT) de la culture et du patrimoine, notamment lors des rencontres annuelles de juillet 2016

Participation aux travaux sur le Compte satellite de la culture

RÉSULTAT 2015-2016

Transmission de 4 mémoires au CRTC

Communication avec le ministre du Patrimoine canadien et avec le ministre du Commerce international afin de défendre la position du Québec

Présentation de la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales

Participation aux travaux sur le développement du Compte satellite de la culture

RÉSULTAT 2014-2015

Transmission de 1 mémoire au CRTC

Réclamation d'une section de la politique réglementaire de Conformité et Enquêtes (CRTC 2014-155) concernant les Règles sur les télécommunications non sollicitées

Demande d'un délai raisonnable dans la mise en place du Système national d'alerte au public pour certaines radios communautaires

RÉSULTAT 2013-2014

Collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Transmission d'information au Conseil des ministres

Établissement de contacts sur le plan politique

RÉSULTAT 2012-2013

Définition de la revendication du Québec

Élaboration de la stratégie relative au rapatriement des budgets d'institutions fédérales en culture

Établissement des premiers contacts avec la partie fédérale

Résultats

Tout au long de l'exercice 2017-2018, le Ministère a profité de nombreuses occasions pour faire valoir la position du Québec dans des dossiers à caractère stratégique. C'est le cas notamment en matière de radiodiffusion et de télécommunications, deux domaines qui ont fait l'objet de plusieurs interventions auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Par exemple, le 27 juin 2017, en vertu de l'article 28 de la *Loi sur la radiodiffusion*, le ministre a adressé une requête au gouverneur en conseil demandant la révision des décisions de radiodiffusion CRTC 2017-143 à CRTC 2017-147 rendues le 15 mai 2017. Craignant les effets de ces décisions, d'autres intervenants ont également demandé le réexamen de certaines d'entre elles. Ainsi, le gouverneur en conseil a publié le décret C.P. 2017-1060 renvoyant au CRTC, pour réexamen et nouvelle audience, les décisions du 15 mai concernant le renouvellement des licences des grands groupes de propriété de langue française et de langue anglaise. Puis, le 23 janvier 2018, à l'occasion du réexamen de ces décisions, le Ministère a déposé un mémoire au CRTC (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-428). Il y faisait valoir la nécessité d'imposer une exigence particulière en ce qui a trait aux dépenses pour les émissions originales de langue française. Il y prônait aussi la nécessité de mettre en place une mesure pour assurer le financement adéquat des émissions de musique et des vidéoclips de langue française.

Le 28 juin 2017, à l'occasion de la consultation sur l'élaboration du régime de financement de la large bande (Avis de consultation de télécom CRTC 2017-112), le Ministère a transmis au CRTC un mémoire produit en collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Le Ministère et le MESI ont notamment fait référence à l'expérience du gouvernement du Canada avec l'administration du programme Brancher pour innover et à celle du Québec, avec le programme Québec branché. Le mémoire aborde succinctement plusieurs des questions soulevées dans l'avis de consultation. Il plaide aussi pour une réévaluation du régime de divulgation de renseignements sur la fourniture du service d'accès Internet à large bande par les entreprises privées et publiques, à la lumière du nouveau statut de service essentiel qui lui est conféré.

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de la Sécurité publique (MSP), le Ministère a également fait

une intervention auprès du CRTC le 27 septembre 2017. Il s'agissait d'appuyer la demande de révision ou de modification de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182 présentée par plusieurs centres d'appel de la sécurité publique et des autorités responsables de la sécurité publique.

Le 1^{er} décembre 2017, le Ministère a transmis un mémoire au CRTC à l'occasion de la consultation portant sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359). Le Ministère y présente notamment ses observations sur les tendances qui se dessinent, principalement dans le secteur de la radiodiffusion. Il y aborde les sujets suivants : les modèles de distribution de programmation susceptibles d'exister dans l'avenir; la façon dont la population canadienne accèdera à la programmation et l'intermédiaire par lequel elle pourra y accéder; et les principales caractéristiques d'un marché intérieur dynamique capable de soutenir la création, la production et la distribution de contenus.

Aussi, le 8 décembre 2017, en réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-365, le Ministère et le MSP ont soumis des commentaires au CRTC. Ces commentaires visaient à appuyer la demande de renouvellement de la licence de Pelmorex (dans le contexte des auditions pour les demandes de renouvellement de services disposant d'une distribution obligatoire au service numérique de base en vertu de l'article 9 (1) h) de la *Loi sur la radiodiffusion*).

En plus des interventions faites auprès du CRTC, le Ministère a profité de diverses rencontres pour présenter ses positions en matière de culture et communications. Ainsi, à Orford, en Estrie, les 22 et 23 août 2017, le Québec a été l'hôte de la Conférence fédérale-provinciale-territoriale (FPT) des ministres et sous-ministres responsables de la culture et du patrimoine. Cette rencontre annuelle comprenait également une réunion des ministres des provinces et des territoires.

La rencontre ministérielle de 2017 avait lieu dans un contexte où plusieurs dossiers avec enjeux étaient en évolution sur la scène fédérale : politique culturelle du Canada à l'ère numérique, droit d'auteur à l'ère numérique, modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), stratégie fédérale d'exportation et participation autochtone aux forums FPT.

À la conférence d'Orford, le Québec a été l'instigateur d'une résolution qui affirme clairement que la modernisation de l'ALENA doit préserver la capacité des gouvernements d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et mesures culturelles, entre autres, grâce à l'exception culturelle. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

À cette occasion, le Ministère a aussi exposé ses besoins relativement aux statistiques économiques culturelles associées aux travaux du Compte satellite de la culture, lequel vise à mesurer l'importance de la culture dans l'économie du pays, des provinces et des territoires.

Le Québec s'est aussi préoccupé de la nécessité d'établir et de mettre en œuvre des mesures fiscales équitables, notamment en ce qui concerne le commerce électronique en culture. Ainsi, le ministre a écrit à la ministre du Patrimoine canadien pour exprimer son désaccord avec l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les promoteurs de la plateforme de diffusion Netflix. Le fait que cette entente n'est pas équitable sur le plan fiscal et qu'elle n'offre aucune garantie en regard de la production de contenus de langue française a notamment été évoqué.

Ce ne sont là que quelques exemples de contextes où le Ministère s'est montré vigilant dans la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications auprès du gouvernement fédéral et de ses institutions.

OBJECTIF 2

Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

CIBLE

6 actions d'ici le 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

RÉSULTAT 2017-2018

9 actions

RÉSULTAT 2016-2017

4 actions

RÉSULTAT 2015-2016

5 actions

RÉSULTAT 2014-2015

4 actions

RÉSULTAT 2013-2014

2 actions

RÉSULTAT 2012-2013

1 action

Résultats

L'un des objectifs gouvernementaux en culture est d'accorder la priorité aux actions touchant la création, la production et la diffusion des œuvres des artistes, des écrivaines et des écrivains, des entreprises et des organismes culturels au Québec et à l'étranger.

En 2017-2018, une aide financière supplémentaire de 4 000 k\$ a été accordée au CALQ pour soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion.

Dans le contexte de la mise en œuvre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), le CALQ et la SODEC ont reçu respectivement des sommes de 1 000 k\$ et de 1 655 k\$. Rappelons que le PCNQ a pour objectif de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence.



Cérémonie de remise de l'Ordre des arts et des lettres du Québec 2017 : distinction du Conseil des arts et des lettres du Québec visant à honorer des personnes ayant contribué de manière remarquable, par leur engagement et leur dévouement, au développement, à la promotion ou au rayonnement des arts et des lettres du Québec
© Alexandre Claude

Une somme de 125 k\$ a été octroyée au CALQ pour la création d'un soutien financier destiné aux artistes, artisanes et artisans autochtones en vertu du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Le Plan d'action sur le livre, lancé le 24 avril 2015, a pour objectifs de favoriser l'accès au livre, de mettre en valeur l'édition québécoise et d'optimiser la performance des librairies agréées du Québec. Le Ministère a bonifié l'aide accordée à la SODEC de 1 000 k\$ pour la prolongation de ce plan.

L'industrie québécoise de la musique et de la chanson peut compter sur une multitude de créatrices et de créateurs, dont la riche expression culturelle rayonne ici et à l'étranger. Toutefois, les plateformes de diffusion en ligne ont modifié les habitudes de consommation musicale de la population québécoise. L'abonnement virtuel a pris le pas sur l'achat de musique tous formats confondus, que l'on pense aux chansons et aux albums achetés en ligne ou en magasin. Assurer la pérennité de l'industrie exige une adaptation à cette nouvelle réalité, d'où la création du Plan d'action pour la musique et la bonification de l'aide accordée à la SODEC de 1 900 k\$ pour sa mise en œuvre.

Le CALQ a reçu 9 724 k\$ et la SODEC, 4 877 k\$ pour devancer le cycle de financement des festivals et événements dès 2018-2019. Cela permettra aux deux sociétés subventionnaires de confirmer ou d'octroyer, selon les modalités des programmes, les subventions aux festivals et événements plus en amont dans la production et la tenue de ceux-ci.

Un montant de 500 k\$ a été accordé à la SODEC pour la création d'un projet pilote en production et en enregistrement de trames sonores. Ce projet vise à encourager les producteurs étrangers accueillis au Québec à attribuer des contrats aux professionnels d'ici qui travaillent dans ce domaine.

Axe – La politique culturelle gouvernementale du Québec

OVT

OBJECTIF 3 (gouvernemental)

Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

INDICATEUR (gouvernemental)

Dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

CIBLE (GOUVERNEMENTALE)

D'ici le 31 mars 2016
(prolongée jusqu'au 31 mars 2018)

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE NON ATTEINTE

RÉSULTAT 2017-2018

Publication de *Partout, la culture – projet de politique québécoise de la culture* et tenue du Forum national de consultation sur le projet de politique québécoise de la culture

Annonce des investissements pour le plan d'action associé à la politique culturelle lors du discours sur le budget 2018-2019

RÉSULTAT 2016-2017

Tenue d'une consultation publique dans toutes les régions administratives du Québec en vue du renouvellement de la politique culturelle et rédaction du projet de politique

RÉSULTAT 2015-2016

Planification des consultations (internes et externes) liées au renouvellement de la politique culturelle, organisation de la tournée et production de la documentation nécessaire

RÉSULTAT 2014-2015

Planification du projet de renouvellement de la politique culturelle et production de la documentation nécessaire à la réflexion

RÉSULTAT 2013-2014

Collecte d'informations pour documenter la mise en œuvre de la politique culturelle depuis son adoption

RÉSULTAT 2012-2013

Nouveau mandat

Résultats

En juin 2017, le Ministère a publié *Partout, la culture – projet de politique québécoise de la culture*. Un forum national de consultation a permis aux personnes représentant le milieu associatif de se prononcer sur ce document et d'énoncer les priorités qu'elles souhaitaient voir inscrites dans le premier plan d'action qui accompagnerait la politique. Des consultations ont aussi été faites auprès des sociétés d'État ministérielles et des ministères concernés.

En prenant en considération l'ensemble des avis, propositions et commentaires reçus, un texte de politique et un projet de plan d'action ont été produits et déposés aux autorités durant l'année.

Dans le discours sur le budget prononcé le 27 mars 2018, le ministre des Finances a annoncé des investissements de 539 M\$ pour la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental associé à la politique culturelle.

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 2

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans les rapports diversifiés à la culture qu'un individu vit au cours de la jeunesse, le Ministère entend contribuer à multiplier les expériences culturelles des jeunes auprès d'artistes professionnels, et ce, partout sur le territoire. Ces expériences pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

Axe – La culture et l'école

OBJECTIF 4

Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes

INDICATEUR

Nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région

CIBLE

Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

RÉSULTAT 2017-2018

Augmentation dans 11 régions et 221 972 participations d'élèves au total en 2016-2017

RÉSULTAT 2016-2017

Augmentation dans 4 régions et 146 825 participations d'élèves au total en 2015-2016

RÉSULTAT 2015-2016

Augmentation dans 8 régions et 170 945 participations d'élèves au total en 2014-2015

RÉSULTAT 2014-2015

Augmentation dans 4 régions et 147 898 participations d'élèves au total en 2012-2013

RÉSULTAT 2013-2014

Augmentation dans 6 régions et 152 600 participations d'élèves au total en 2011-2012

RÉSULTAT 2012-2013

144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011 (année de référence)

Résultats

Dans le contexte du protocole interministériel conclu entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le Ministère de la Culture et des Communications, la mesure de concertation régionale en culture-éducation vise à stimuler l'organisation de sorties culturelles scolaires dans les lieux consignés dans le Répertoire de ressources culture-éducation. Concrètement, les directions régionales du Ministère approchent les acteurs locaux et régionaux intéressés par cette mesure afin de convenir de nouvelles ententes ou de bonifier les ententes existantes.

Grâce à son réseau de directions régionales, le Ministère a profité d'un contact privilégié avec le milieu scolaire, ce qui a facilité l'implantation de la mesure en 2014-2015. Pour la troisième année de mise en œuvre de la mesure (année scolaire 2016-2017), 97 ententes ont été conclues avec des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés et des diffuseurs municipaux. Ces ententes annuelles ont généré des investissements totaux de plus de 2,7 M\$, dont 1,4 M\$ provenant des budgets du Ministère.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS D'ÉLÈVES AUX SORTIES PAR RÉGION

Région	Programme La culture à l'école ⁸			Mesure de concertation régionale en culture-éducation			Tendance entre an 1 et an 7
	2010-2011 [an 1]	2011-2012 [an 2]	2012-2013 [an 3]	2014-2015 [an 5]	2015-2016 [an 6]	2016-2017 [an 7]	
	n	n	n	n	n	n	
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21 541	23 323	20 712	13 831	13 800	23 225	↑
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 555	15 622	17 777	11 081	7 259	18 002	↑
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	19 245	28 655	28 620	22 357	14 672	26 299	↑
Mauricie et Centre-du-Québec	7 556	6 530	4 331	9 008	10 049	10 598	↑
Estrie	2 677	3 213	3 550	4 103	3 824	3 710	↑
Montréal	23 004	19 182	20 807	58 998	51 690	51 720	↑
Outaouais	5 303	4 336	4 076	5 320	2 818	11 687	↑
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	12 347	13 155	13 108	9 598	6 085	13 701	↑
Côte-Nord	5 188	5 542	4 178	5 776	4 664	7 785	↑
Laval, Lanaudière et Laurentides	15 270	13 209	14 036	16 111	16 963	28 319	↑
Montréal	21 580	19 833	16 703	14 762	15 001	26 926	↑
Total	144 266	152 600	147 898	170 945	146 825	221 972	↑

Sources : Bilan 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 du programme La culture à l'école du MEES, bilan 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (provisoire) de la Mesure de concertation régionale en culture-éducation du MCC.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la cible de l'objectif 4 a été atteinte à nouveau. En effet, on a enregistré 221 972 participations d'élèves à des sorties culturelles scolaires, soit le plus haut taux de participation depuis l'année scolaire 2010-2011. Il s'agit d'une hausse de 53,9 %. Une augmentation de la participation d'élèves à des sorties culturelles scolaires s'observe dans chacune des régions administratives pour la première fois depuis l'année de référence 2010-2011.

En 2016-2017, pour relancer l'organisation de sorties culturelles scolaires – qui avait été notamment influencée à la baisse par les moyens de pression entourant le renouvellement des conventions collectives des enseignants en 2015-2016 –, un montant de 500 000 \$ a été ajouté à l'enveloppe initiale de 1 M\$. Cet investissement et la signature des conventions collectives en juin 2016 ont contribué à la hausse des participations d'élèves durant l'année scolaire 2016-2017. Le MEES a lui aussi participé financièrement à cette relance en aidant le milieu scolaire à assumer sa part des dépenses liées à l'organisation des sorties culturelles.

OBJECTIF 5

Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels

INDICATEUR

Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente interministériel culture-éducation

CIBLE

31 mars 2014

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

RÉSULTAT 2017-2018

Suivi terminé

8. Les sorties culturelles scolaires étaient financées par le programme La culture à l'école jusqu'à l'année scolaire 2013-2014 (an 4) inclusivement. Les données de l'année scolaire 2013-2014 ne sont pas disponibles.

RÉSULTAT 2016-2017

Suivi terminé

Le volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école a été implanté en 2013-2014 par le MEES

RÉSULTAT 2015-2016

Poursuite, par le MEES, de la mise en œuvre du volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école

Ajout par le Ministère d'un visuel dans le Répertoire de ressources culture-éducation pour permettre de repérer facilement les ressources culturelles qui participent à ce volet

RÉSULTAT 2014-2015

Intégration de la mesure aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sous la forme d'un nouveau volet du programme La culture à l'école, appelé Une école accueille un artiste

RÉSULTAT 2013-2014

Le protocole renouvelé comprend un engagement pour la mise en place du nouveau volet du programme La culture à l'école qui permet des projets d'artistes en résidence en milieu scolaire

RÉSULTAT 2012-2013

Collaboration du MEES en vue de l'intégration d'une mesure concernant les artistes en résidence

Résultats

Le volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école a été implanté en 2013-2014 par le MEES. Ce volet permet aux élèves de participer à un travail d'expérimentation artistique de longue durée (4 à 12 semaines). Il donne la possibilité à des artistes ou à des écrivains professionnels de vivre une expérience en milieu scolaire et de s'en inspirer pour créer une œuvre personnelle.

Pendant l'année scolaire 2017-2018, le MEES a tenu deux appels de projets pour ce volet, qui est ouvert à toutes les écoles publiques et privées du Québec. Les artistes, les écrivains et les organismes culturels inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation peuvent également, de concert avec un partenaire scolaire, présenter un projet. Une quarantaine de ressources culturelles collaborent chaque année à ces projets favorisant l'accessibilité des élèves à des expériences artistiques et culturelles stimulantes et diversifiées.

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent dans le domaine de la culture est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé ainsi que les citoyennes et les citoyens participent de différentes manières au développement de la culture.

Le Ministère désire consolider la concertation qu'il a établie avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime à ses préoccupations en matière d'accès et de participation de la population à la culture, et qui prend en compte les principes du développement durable.

Axe – L'Agenda 21 de la culture et le développement durable

OBJECTIF 6

Soutenir les ministères et les organismes visés par la *Loi sur le développement durable* dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

Inventaire des actions réalisées

CIBLE

31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2016-2017**RÉSULTAT 2017-2018**

Suivi terminé

RÉSULTAT 2016-2017

Production d'un inventaire des actions réalisées par les ministères et organismes soumis à la *Loi sur le développement durable* à la suite de l'adoption des plans d'action de développement durable

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2015-2016

Mise à jour de la section Agenda 21 de la culture (A21C)
– Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet
Développement durable du MDDELCC

Mise à jour du guide de mise en œuvre de l'A21C sur
l'extranet Développement durable du MDDELCC

Présentation de 2 séances de formation sur l'intégration de
l'A21C à la stratégie gouvernementale à l'intention des
ministères et des organismes

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2014-2015

Production d'un inventaire des actions relatives aux objectifs
gouvernementaux de l'A21C adoptées

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Lancement de la section A21C – Chantier gouvernemental
en culture sur l'extranet Développement durable du
MDDEFP

Production d'un portrait préliminaire des actions relatives
aux objectifs gouvernementaux de l'A21C adoptées dans les
plans d'action de développement durable

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2012-2013

Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en
culture et développement durable

Lancement d'une section Chantier gouvernemental en
culture sur l'extranet Développement durable du MDDEFP

Présentation de 2 séances de formation sur l'intégration de
l'A21C à la stratégie gouvernementale à l'intention des
ministères et des organismes

Publication d'un guide de mise en œuvre de l'A21C sur
l'extranet Développement durable du MDDEFP

Accompagnement des ministères et des organismes

Résultats

Le document intitulé *Chantier gouvernemental en culture 2013-2015 – Inventaire des actions réalisées dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable* a été diffusé en 2016 sur l'extranet Développement durable du MDDELCC. Une sélection des meilleures mesures provenant de cet inventaire a été transmise aux ministères et aux organismes pour les aider à formuler des propositions d'actions. Ces propositions seront par la suite examinées par le Ministère au cours du processus d'élaboration du plan d'action gouvernemental qui accompagnera la politique culturelle du Québec renouvelée.

Axe – Le partenariat municipal et régional**OVT****OBJECTIF 7**

Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux
ententes de développement culturel

INDICATEUR

Pourcentage d'ententes de développement culturel
auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE

50 % au 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2015-2016**RÉSULTAT 2017-2018**

Suivi terminé

RÉSULTAT 2016-2017

Suivi terminé

RÉSULTAT 2015-2016

66 %

RÉSULTAT 2014-2015

48 %

RÉSULTAT 2013-2014

37 %

RÉSULTAT 2012-2013

41 %

Résultats

Une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le Ministère et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs, définis au bénéfice de la population. Les ententes de développement culturel sont conclues dans la perspective d'un développement des collectivités locales et régionales qui contribue à l'occupation et à la vitalité du territoire. Les ententes triennales encouragent et facilitent l'adhésion de nouveaux partenaires.

En 2017-2018, en réponse aux demandes des milieux, le Ministère a conclu des ententes triennales avec près de 150 instances municipales et autochtones pour un montant totalisant plus de 40 M\$. Pour une deuxième année consécutive, ce montant inclut une somme de 750 000 k\$ consacrée à la mise en œuvre d'activités de promotion et de valorisation de la langue française inscrites dans 37 ententes de développement culturel.

Le suivi de cet indicateur a pris fin en mars 2016.

Axe – Le patrimoine culturel

OVT OBJECTIF 8

Accompagner les milieux locaux et régionaux afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE

12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2016 (prolongée jusqu'au 31 mars 2018)

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

RÉSULTAT 2017-2018

5 plans

RÉSULTAT 2016-2017

6 plans

RÉSULTAT 2015-2016

Aucun plan

RÉSULTAT 2014-2015

1 plan

RÉSULTAT 2013-2014

1 plan

RÉSULTAT 2012-2013

Aucun plan

CIBLE

2 outils de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le plan de conservation constitue un outil de première importance pour toutes les personnes intervenant sur le territoire ciblé par le plan. Il présente les orientations de la ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un bien patrimonial.

Durant l'année, le Ministère a publié 3 plans de conservations, soit ceux du site patrimonial de l'Île-d'Orléans, des Jardins de Métis et de la villa Estevan. Deux autres plans ont été approuvés par la ministre et seront publiés l'an prochain : le Plan de conservation de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche et le Plan de conservation des Nouvelles-Casernes.

PLANS DE CONSERVATION PRODUITS DE 2013-2014 À 2017-2018

Année	Titre
2013-2014	Plan de conservation du site patrimonial de Sillery
2014-2015	Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières
2016-2017	Plan de conservation du site patrimonial de Charlesbourg
	Plan de conservation du site patrimonial de Beauport
	Plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay
	Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie
	Plan de conservation du site patrimonial de Percé
	Plan de conservation de l'ancienne aluminerie de Shawinigan
2017-2018	Plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans
	Plan de conservation des Jardins de Métis
	Plan de conservation de la villa Estevan
	Plan de conservation de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche (approuvé par la ministre, diffusion à venir)
	Plan de conservation des Nouvelles-Casernes (approuvé par la ministre, diffusion à venir)

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a travaillé à la production de cinq nouveaux plans de conservation (site patrimonial du Vieux-Québec, site patrimonial du Mont-Royal, édifice Ernest-Cormier, site patrimonial du Campus-Notre-Dame-de-Foy et site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan).

Rappelons que deux outils de communication touchant le patrimoine culturel ont été publiés, soit *La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités*, en 2012, et *À propos de la Loi sur le patrimoine culturel*, en 2013.

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture et la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de la population à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique dans le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

Axe – La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

OVT OBJECTIF 9

Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions

INDICATEUR

Nombre de projets

CIBLE

Non déterminée

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

RÉSULTAT 2017-2018

409 projets

RÉSULTAT 2016-2017

372 projets

RÉSULTAT 2015-2016

381 projets

RÉSULTAT 2014-2015

294 projets

RÉSULTAT 2013-2014

350 projets

RÉSULTAT 2012-2013

132 projets



Restauration de la Grande-Ferme de Saint-Joachim – classée immeuble patrimonial – dans le cadre du programme Aide aux immobilisations
© MCC

Résultats

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est un outil majeur pour assurer l'accès à des équipements culturels de qualité. Ce programme permet au gouvernement de maintenir des infrastructures publiques en bon état, de contrer leur vétusté et de construire de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins de la population. La contribution financière du Ministère (y compris celle des sociétés d'État du portefeuille ministériel) vise à soutenir, dans toutes les régions du Québec, des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives, les médias communautaires ainsi que les radios autochtones.

Au cours de l'année 2017-2018, les investissements annoncés découlant du PQI totalisent 192,1 M\$, pour la réalisation de 409 projets.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2016-2017	2017-2018	Écart
Équipements culturels	199	226	27
Sociétés d'État	26	35	9
Fonds du patrimoine culturel québécois	147	148	1
Total – Plan québécois des infrastructures	372	409	37

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2016-2017	2017-2018	Écart
	M\$	M\$	M\$
Équipements culturels			
Arts de la scène	19,0	35,0	16,0
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	2,3	7,0	4,7
Bibliothèques	24,0	32,6	8,6
Institutions muséales	2,2	6,3	4,1
Médias et multimédia	0,5	0,4	- 0,1
Patrimoine et archives	10,3	34,7	24,4
Secteurs multiples ou autres	0,9	0,0	- 0,9
Total – Équipements culturels	59,2	116,0	56,8
Sociétés d'État	95,8	64,7	- 31,1
Fonds du patrimoine culturel québécois	7,0	11,4	4,4
Total – Investissements annoncés au PQI	162,0	192,1	30,1

Les équipements culturels

Les projets d'immobilisations en équipements culturels se définissent au sens large comme des projets qui contribuent au maintien et au développement d'équipements favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise, à l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques, ainsi qu'à la préservation des richesses patrimoniales et à la restauration du patrimoine religieux. C'est dans le cadre des programmes Aide aux immobilisations, Aide aux projets et Aide aux initiatives de partenariat que sont alloués les investissements issus du PQI pour les projets d'immobilisations en équipements culturels. En 2017-2018, le Ministère a annoncé des investissements de 116 M\$ pour la réalisation de 226 projets. Il s'agit d'un niveau d'investissements supérieur à celui de l'année 2016-2017, alors que 199 projets avaient été annoncés, pour un montant total de 59,2 M\$. Cette hausse des investissements en 2017-2018 s'explique notamment par une augmentation du montant alloué aux ententes de développement culturel (11 M\$), de même que par l'annonce de plusieurs projets d'envergure, notamment : le théâtre jeunesse Les Gros Becs (11,5 M\$); les bibliothèques Gabrielle-Roy et Étienne-Parent de Québec (10 M\$); l'Agora des arts de Rouyn-Noranda (6,6 M\$); et le Lieu de diffusion spécialisé en danse et en théâtre pour l'enfance et la jeunesse de Sherbrooke (4 M\$).

Les actifs des sociétés d'État

En 2017-2018, le Ministère a annoncé des investissements de 64,7 M\$ pour les 35 projets des sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications. La baisse de 31,1 M\$ des investissements, par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par le fait que les investissements de 2016-2017 avaient été marqués d'un mouvement inverse, à savoir une importante hausse en raison des 29,7 M\$ consentis au projet spécifique visant la réfection du revêtement extérieur du Grand Théâtre de Québec.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois

En 2006, le gouvernement du Québec a mis sur pied un fonds permettant d'accroître les subventions destinées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine québécois, le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ). Il vise à donner au Québec les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique au bénéfice des générations présentes et futures. Il agit comme un puissant levier, en permettant de soutenir financièrement des initiatives qui favorisent la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois de même que la promotion de cet héritage collectif. Composé de cinq volets, le FPCQ soutient financièrement des mesures encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. Les quatre premiers volets sont en vigueur depuis le 15 septembre 2006 et le cinquième, depuis le 11 janvier 2012.

- Volet 1** Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou la ministre de la Culture et des Communications en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*
- Volet 2** Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités
- Volet 3** Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement
- Volet 4** Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales
- Volet 5** Réalisation d'études, d'inventaires, d'activités de diffusion, de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine culturel

Les revenus du FPCQ proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chapitre I-2). Depuis le lancement du fonds, et en date du 31 mars 2018, 150,4 M\$ ont été annoncés en vue de la réalisation de projets, pour des investissements totaux de 300 M\$ en incluant la part des partenaires.

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a annoncé des subventions totalisant un montant de près de 11,4 M\$ pour permettre la concrétisation de projets générant des investissements totaux de 23,9 M\$ pour les cinq volets du fonds. Le total des subventions accordées par le Ministère pour l'année 2017-2018 représente une hausse de 4,4 M\$ par rapport à l'année 2016-2017, alors que 7 M\$ avaient été annoncés pour la mise en œuvre d'un nombre similaire de projets.

Les états financiers du FPCQ ont été préparés par le contrôleur des finances, dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils énumèrent de façon fidèle et complète les transactions financières du FPCQ pour la période se terminant le 31 mars 2018. Ils ne font pas l'objet d'un audit.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS PAR VOLET

Volet	2016-2017	2017-2018	Écart
	M\$	M\$	M\$
1	0,5	0,4	- 0,1
2	0,0	0,0	0,0
3	0,1	0,1	0,0
4	0,2	4,2	4,0
5	6,2	6,7	0,5
Total	7,0	11,4	4,4

OBJECTIF 10

Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit le réseau des institutions muséales, le réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et les réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

INDICATEUR

Nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

CIBLE

3 réseaux d'ici le 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2015-2016

RÉSULTAT 2017-2018

Suivi terminé

RÉSULTAT 2016-2017

Suivi terminé

RÉSULTAT 2015-2016

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des institutions muséales

RÉSULTAT 2014-2015

Un réseau dont l'adaptation est en cours, soit celui des institutions muséales

RÉSULTAT 2013-2014

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des médias communautaires

RÉSULTAT 2012-2013

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

Résultats

L'adaptation des trois réseaux de la culture et des communications (institutions muséales, diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et médias communautaires) est terminée depuis 2015-2016.

Le Ministère a poursuivi son appui au secteur des médias communautaires par l'intermédiaire du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, entièrement révisé en 2013-2014. Son intervention permet aux médias de contribuer à diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec. D'ailleurs, en 2017-2018, le Ministère a soutenu 156 médias répartis dans les 17 régions administratives du Québec. De plus, le programme a bénéficié d'une enveloppe bonifiée de 800 k\$, notamment pour apporter un soutien accru aux médias imprimés. D'ailleurs, cette bonification est l'une des trois mesures du plan de soutien à la presse d'information écrite et aux médias communautaires dévoilé en décembre 2017. L'application du programme est ajustée régulièrement en raison de l'évolution constante de l'univers des médias.

Le Ministère a procédé au transfert de responsabilité de la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène vers le CALQ en 2014-2015. Cette responsabilité incombe toujours au CALQ en 2017-2018.

Le 1^{er} avril 2015, par voie de communiqué, le Ministère annonçait la création du nouveau programme Aide au fonctionnement des institutions muséales (PAFIM) et le transfert des centres d'exposition en arts visuels sous la responsabilité du CALQ. Ces modifications faisaient suite au Rapport Corbo (2013). En 2017-2018, deuxième année complète d'application du PAFIM révisé, 92 institutions muséales, dont 6 nouvelles institutions, ont reçu une aide financière dans le cadre d'une entente triennale. De plus, en mars 2018, le processus d'agrément des institutions muséales a été officiellement ouvert pour permettre aux institutions de déposer leur demande en vue d'obtenir un

sceau d'excellence. L'agrément garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Le gouvernement l'attribue à une institution muséale québécoise en fonction de sa performance. L'agrément s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques et en matière de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine. Il remplace le processus de reconnaissance mis en œuvre en 2000. L'agrément sera octroyé par la ministre au nom du gouvernement du Québec et deviendra le premier critère à satisfaire pour être admissible à tous les programmes d'aide financière du Ministère.

Axe – L'accès diversifié au livre sur le territoire**OBJECTIF 11**

Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

INDICATEUR

Nombre de librairies agréées dans chacune des régions⁹

CIBLE

Au moins 3 au 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2015-2016**RÉSULTAT 2017-2018**

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2016-2017

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2015-2016

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2014-2015

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2013-2014

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2012-2013

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

9. L'indicateur ne prend pas en compte la région du Nord-du-Québec, étant donné qu'aucune librairie agréée n'y était présente lors de l'élaboration de la cible.

INDICATEUR

Nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

CIBLE

Maintien jusqu'au 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2015-2016**RÉSULTAT 2017-2018**

Suivi terminé

RÉSULTAT 2016-2017

Suivi terminé

RÉSULTAT 2015-2016

6,8 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2014-2015

7,1 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2013-2014

6,8 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2012-2013

7,0 prêts par habitant desservi

Résultats

Les librairies sont des infrastructures culturelles essentielles à la diffusion et à la mise en valeur du livre, ainsi que de la littérature et de l'édition québécoises. Le rôle que jouent les librairies est fondamental pour accroître l'amour de la lecture, pour améliorer l'accès aux livres et pour favoriser l'essor culturel des communautés auxquelles elles donnent des services. À ce titre, la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* vise à maintenir un solide réseau de librairies agréées sur tout le territoire québécois. De plus, le Plan d'action sur le livre (2015-2018) comporte différentes mesures destinées à optimiser la performance des librairies agréées afin qu'elles puissent se réinventer, s'unir et améliorer leur santé commerciale.

Considérant qu'il s'agit d'entreprises, plusieurs facteurs peuvent influencer l'ouverture ou la fermeture des librairies. L'agrément est un moyen de favoriser leur émergence ou leur maintien puisqu'il leur donne accès à l'aide publique et leur concède le marché institutionnel. Le nombre de librairies agréées n'a presque pas varié au cours des dernières années, passant de 189, en 2012, à 185, en 2017.

Le nombre de régions qui ont au moins trois librairies agréées sur leur territoire est lui aussi demeuré stable depuis 2012. Le Québec peut donc compter sur un véritable réseau territorial de librairies agréées qui se maintient au fil des années, et ce, dans toutes les régions (à l'exception du Nord-du-Québec).

NOMBRE DE LIBRAIRIES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE PAR RÉGION

Région	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bas-Saint-Laurent	7	7	7	7	7	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	8	7	8	8	8
Capitale-Nationale	22	22	19	21	22	21
Mauricie	7	8	8	8	8	8
Estrie	7	7	7	7	7	7
Montréal	58	58	54	55	53	54
Outaouais	9	9	9	9	9	9
Abitibi-Témiscamingue	7	7	8	8	8	8
Côte-Nord	3	3	3	3	3	3
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	5	5	5	4	4
Chaudière-Appalaches	8	8	8	8	8	8
Laval	6	6	6	6	6	6
Lanaudière	6	7	7	7	5	4
Laurentides	9	9	6	8	10	10
Montréal	23	26	26	27	25	24
Centre-du-Québec	4	4	4	4	4	4
Total	189	194	184	191	187	185

Dans les bibliothèques publiques, qui englobent les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), le nombre de prêts par habitant desservi s'établit à 6,8 selon les données de 2015 publiées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le résultat de cet indicateur se maintient depuis quelques années, avec une très faible variation. La cible que s'était fixée le Ministère est donc considérée comme atteinte.

NOMBRE DE PRÊTS PAR HABITANT DESSERVI DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES AU 31 DÉCEMBRE

2010	2011	2012	2013	2014	2015
6,7	6,8	7,0	6,8	7,1	6,8

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

En 2015, les bibliothèques publiques québécoises ont effectué 53 603 254 prêts. Fait intéressant, 10 % de ces prêts ont été faits à la Grande Bibliothèque de Montréal; 84 %, dans les 172 bibliothèques publiques autonomes du Québec; et 6 %, dans les CRSBP et les bibliothèques qui leur sont affiliées. Rappelons que les CRSBP ont pour mandat de soutenir les bibliothèques des municipalités de moins de 5 000 habitants. En 2015, les 11 CRSBP offraient des services à près de 700 municipalités dites affiliées.



Aménagement de la bibliothèque Félicité-Angers de Neuville à l'intérieur de l'église Saint-François-de-Sales : un arrimage réussi entre les exigences fonctionnelles d'une bibliothèque et celles d'un lieu de culte

© MCC

Axe – L'information d'intérêt public

OBJECTIF 12

Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

CIBLE

Non déterminée

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

RÉSULTAT 2017-2018

1 action

RÉSULTAT 2016-2017

1 action

RÉSULTAT 2015-2016

1 action

RÉSULTAT 2014-2015

1 action

RÉSULTAT 2013-2014

1 action

RÉSULTAT 2012-2013

1 action

Résultats

L'objectif de développer une plateforme numérique sur la diffusion et la promotion de la culture et des arts au Québec a été atteint. Télé-Québec consacre l'ensemble des effectifs de ses dix bureaux régionaux à La Fabrique culturelle. Le personnel travaille conjointement avec des entreprises et des organismes culturels, ainsi qu'avec des artistes de toutes les régions.

Une somme de 1 M\$ a été incluse à la base budgétaire de Télé-Québec dès l'exercice 2014-2015 par le Ministère afin de soutenir les coûts d'exploitation de La Fabrique culturelle. Cette inclusion a été reconduite pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, de concert avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, travaillent à faire de la culture un important levier de développement pour le Québec sur la scène internationale. Le Ministère agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère inscrit son action dans le respect des principes et des objectifs de la politique culturelle du Québec. De fait, l'action internationale contribue à l'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs. On connaît en effet les retombées essentielles des activités à l'étranger sur le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles afin de pallier l'étroitesse du marché québécois.

Axe – Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

OBJECTIF 13

Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

INDICATEUR

Nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

CIBLE

75 initiatives au 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

RÉSULTAT 2017-2018

90 initiatives

RÉSULTAT 2016-2017

69 initiatives

RÉSULTAT 2015-2016

78 initiatives

RÉSULTAT 2014-2015

64 initiatives

RÉSULTAT 2013-2014

87 initiatives

RÉSULTAT 2012-2013

71 initiatives

Résultats

Le Ministère a continué de donner la priorité aux actions de développement de marchés qui permettent d'accroître la présence des milieux culturels québécois sur les marchés internationaux. Le nombre d'initiatives réalisées en 2017-2018 témoigne de la vitalité de l'action internationale en culture. La hausse du nombre d'initiatives soutenues est attribuable à l'augmentation du nombre de demandes d'aide financière en matière de coopération. Le cycle des coopérations peut s'étaler sur une période allant d'une à trois années financières.

En fonction des priorités qu'il a établies pour le secteur de l'international cette année, le Ministère a concrétisé 90 initiatives visant à consolider le développement de marchés pour la culture québécoise. Il a notamment :

- soutenu, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, la présence collective d'artistes, d'entreprises et d'organismes culturels dans plusieurs festivals, événements et marchés internationaux majeurs où le Québec était à l'honneur. Il a ainsi appuyé la tenue de 21 vitrines culturelles ou présences majeures en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, au Mexique, en Belgique, en Chine, en Corée du Sud et en Italie. Ces vitrines permettent de maintenir les productions culturelles québécoises à l'avant-scène à l'étranger. À titre d'exemple, on peut mentionner le Festival Tanztage de Postdam, à Berlin (juin 2018), la vitrine sur la créativité québécoise L'Effet Québec, à Shanghai (janvier 2018) et le Québec à l'honneur au Marché de la poésie de Paris (juin 2018);
- accordé de l'aide financière pour faciliter l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmeurs et de journalistes internationaux à l'occasion de 27 festivals et événements québécois dans les domaines de la musique, du théâtre, de la

danse, du cirque, du cinéma, de l'édition et des arts visuels. Ces festivals présentent l'offre culturelle québécoise à des acheteurs qui peuvent ensuite programmer des spectacles, performances et expositions dans des événements et lieux de diffusion partout dans le monde;

- appuyé la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération entre le gouvernement du Québec et d'autres régions ou pays partenaires. Concrètement, cet appui a permis la réalisation de 42 projets par des organismes du milieu culturel du Québec avec des organismes partenaires installés en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Italie, en Haïti, à Cuba, en Allemagne et au Canada (Ontario). Ce soutien sert souvent de levier aux artistes, organismes et entreprises du Québec pour faciliter la circulation et la diffusion des œuvres et productions culturelles.

De plus, le Ministère a facilité l'intégration de 56 entreprises et organismes culturels du grand secteur du divertissement et de la culture (dont 10 organismes du secteur des arts de la scène) à la mission commerciale multisectorielle en Chine dirigée par le premier ministre du Québec en janvier 2018. À cette occasion, une première entente de coopération dans le domaine de la culture a été signée par le premier ministre du Québec et le ministre de la Culture de la Chine. La participation du Ministère aux missions du premier ministre à l'étranger vise la conclusion de partenariats d'affaires utiles au développement de nouveaux marchés pour les services et produits culturels québécois.

Axe – La diversité des expressions culturelles

OBJECTIF 14

Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR

Nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

CIBLE

30 activités réalisées au 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

RÉSULTAT 2017-2018

23 activités

RÉSULTAT 2016-2017

14 activités

RÉSULTAT 2015-2016

18 activités

RÉSULTAT 2014-2015

13 activités

RÉSULTAT 2013-2014

15 activités

RÉSULTAT 2012-2013

10 activités

Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait officiellement en vigueur. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2018, la Convention avait été ratifiée par 145 États et par l'Union européenne.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit, en versions française, anglaise et espagnole, une infolettre électronique présentant l'actualité en matière de diversité des expressions culturelles au Québec et ailleurs dans le monde, et ce, au moyen d'entrevues, de revues de publications et de bonnes pratiques, d'appels à candidatures et d'annonces de conférences à venir. Ultimement, le Ministère vise à promouvoir la mise en œuvre dynamique de la Convention afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale.

Soulignons qu'en 2017-2018, l'une des priorités du Ministère était la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique. Le Ministère a participé à la définition des positions québécoises et canadiennes qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. Puisque c'est lui qui coordonne la position du Québec dans ce dossier, le Ministère a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 6^e Conférence des Parties et de la 11^e session du Comité intergouvernemental, des événements qui se sont tenus à Paris, respectivement du 12 au 15 juin 2017 et du 12 au 15 décembre 2017.

À la Conférence des Parties, le Québec était représenté par le ministre de la Culture et des Communications. Évoquant l'évolution extrêmement rapide des nouvelles pratiques numériques, ce dernier y a souligné l'importance pour les Parties de mettre en œuvre les directives opérationnelles sur le numérique et d'échanger sur les pratiques innovantes à cet égard.

Lors de son passage à Paris, le ministre a également eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentantes de l'UNESCO pour échanger sur les priorités du Québec en culture. Une autre priorité du Ministère était la promotion des principes et objectifs de la Convention dans les enceintes internationales, en particulier dans les enceintes commerciales. Le Québec a été particulièrement actif à cet égard dans le cadre des négociations visant la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

La participation du Ministère à la Conférence des Parties, qui se tient aux deux ans, la mission à Paris du ministre de la Culture et des Communications et les négociations entourant la modernisation de l'ALENA expliquent la hausse des activités liées à l'objectif 14 en 2017-2018.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS, PARTICULIÈREMENT DE LANGUE FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant de la ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership et agit comme maître d'œuvre pour le développement et la mise en œuvre d'un plan numérique en culture. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire afin de faire face à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions. À l'intérieur de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

Axe – Les contenus culturels numériques

OBJECTIF 15

Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture

INDICATEUR

Nombre de mesures ciblées mises en œuvre

CIBLE

4 mesures d'ici le 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

RÉSULTAT 2017-2018

19 mesures

RÉSULTAT 2016-2017

38 mesures

RÉSULTAT 2015-2016

20 mesures

RÉSULTAT 2014-2015

34 mesures

RÉSULTAT 2013-2014

Aucune mesure

RÉSULTAT 2012-2013

Aucune mesure

Résultats

Accompagné d'un investissement de 110 M\$ sur sept ans, annoncé lors de la présentation du budget 2014-2017, le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) vise globalement à aider les milieux culturels à effectuer la transition vers l'univers numérique afin d'assurer la vitalité de la culture québécoise et d'en assurer la diffusion sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

La force du PCNQ réside dans sa capacité à susciter l'intérêt pour le numérique et à inspirer des initiatives. Il constitue ainsi un important levier permettant au Ministère d'accroître son soutien à diverses initiatives numériques et, ce faisant, d'accélérer le virage numérique du réseau de la culture. Par cet effet de levier, plusieurs mesures se sont ajoutées à celles qui étaient initialement prévues.

Pour l'exercice financier 2017-2018, une somme de près de 14 M\$ provenant du budget initial du PCNQ a été répartie entre des organismes des milieux de la culture et des communications, et les sociétés d'État du portefeuille ministériel. L'effet de levier a permis de mettre en œuvre 19 nouvelles mesures et d'en poursuivre 47 qui avaient été amorcées au cours des années précédentes.

SOMMES VERSÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC EN 2017-2018 PAR GRAND DOSSIER ET THÈME

Grand dossier et thème	Budget PCNQ	Budget numérique total
	\$	\$
Accompagnement et appropriation	1 886 912	2 150 910
Expérimentation, recherche et développement	2 213 375	2 718 380
Infrastructure et équipement	1 555 000	1 555 000
International	133 900	133 900
Jeunesse et éducation	1 888 500	1 888 500
Mémoire culturelle	1 892 600	2 404 710
Programmes, politiques et orientations	0	1 381 240
Visibilité et rayonnement	4 127 025	5 075 860
Total	13 697 312	17 308 490

Au cours des quatre premières années de mise en œuvre du PCNQ, 111 mesures ont été déployées dans l'ensemble des secteurs d'intervention du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Depuis 2016-2017, le Ministère oriente le PCNQ en fonction de grands dossiers prioritaires et de thèmes transversaux. Les grands dossiers sont déployés progressivement au fil du temps, de manière à être au diapason des autres actions gouvernementales d'envergure comme la Stratégie numérique du Québec et la future politique culturelle du Québec. Ce mode opératoire permet une plus grande cohérence et une participation à l'effervescence en matière de développement culturel numérique sur les scènes locale, nationale et internationale.

Les mesures financées à partir du budget du PCNQ en 2017-2018 sont présentées ci-dessous en fonction des grands dossiers et thèmes. Les numéros inscrits dans le tableau correspondent aux numéros des mesures du Plan.

MESURES DU PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC MISES EN ŒUVRE EN 2017-2018 PAR GRAND DOSSIER ET THÈME [BUDGET DU PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC]

ACCOMPAGNEMENT ET APPROPRIATION [1 886 912 \$] ¹⁰	
Association québécoise de l'industrie du disque	
101	Outiller les créateurs et l'industrie de la musique pour la maîtrise du numérique
Compétence culture	
21	Développer les compétences associées au numérique et poursuivre le virage numérique de la formation
Culture pour tous	
14	Coordonner et animer un espace d'échanges d'idées sur l'essor du numérique en culture
30	Intégrer le volet numérique à la programmation des Journées de la culture
Fonds de recherche du Québec – Société et Culture	
84	Mettre en place un programme de recherche en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) afin de stimuler la recherche universitaire à propos du numérique en culture
Ministère de la Culture et des Communications	
17	Coordonner le comité de pilotage du plan culturel numérique
83	Favoriser une participation accrue des régions dans le processus d'accompagnement et d'appropriation du numérique par le réseau de la culture sur l'ensemble du territoire
Québec numérique	
99	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement en matière de développement culturel numérique au bénéfice de l'ensemble du réseau de la culture et des communications
Société de développement des entreprises culturelles	
96	Favoriser la transition vers le numérique chez les industries culturelles
Union des artistes	
101	Outiller les créateurs et l'industrie de la musique pour la maîtrise du numérique

EXPÉRIMENTATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT [2 213 375 \$]¹¹

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

- 103 Mettre sur pied un laboratoire d'innovations pour le secteur des médias communautaires

Conseil des arts et des lettres du Québec

- 62 Permettre aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques d'utiliser les technologies pour réaliser des activités exploratoires ou déployer des œuvres dans l'univers numérique

Culture pour tous

- 37 Accueillir au sein du Lab culturel des projets numériques innovants qui favorisent l'accès et la participation à la culture

Musée de la civilisation

- 36 Développer des expérimentations numériques en lien avec les expositions, les collections, les publics et les compétences numériques

Société de développement des entreprises culturelles

- 48 Soutenir les entreprises du livre, de la musique et les entreprises de production dans la création et la production interactives destinées à toute forme d'écran ou de plateforme
- 81 Examiner, à l'aide d'études de faisabilité, les méthodes et les outils statistiques à déployer pour permettre la mesure de produits culturels numériques
- 110 Mieux comprendre l'impact social des algorithmes de recommandation sur la curation des contenus musicaux francophones au Québec

Société de la Place des Arts de Montréal

- 108 Créer de la valeur pour les producteurs de spectacles de la Place des Arts grâce à l'intelligence d'affaires et la mutualisation de données

INTERNATIONAL [133 900 \$]

Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Université Laval

- 75 Mener une étude portant sur les enjeux de coopération internationale en matière de développement culturel numérique avec des pays africains francophones

Ministère de la Culture et des Communications

- 76 Inclure le développement culturel numérique en tant que thème prioritaire dans la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération générale multisectorielle du gouvernement du Québec

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

- 77 Participer à des événements internationaux sur le thème de la culture numérique

Société de développement des entreprises culturelles

- 95 Soutenir l'exportation et le développement d'affaires à l'étranger

JEUNESSE ET ÉDUCATION [1 888 500 \$]

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

- 12 Assurer un accès aux ressources et aux technologies numériques de pointe

Musée d'art contemporain de Montréal

- 65 Développer des contenus numériques enrichis et éducatifs

10. Cette somme inclut un montant de 49 900 \$ pour des contrats octroyés dans le but d'appuyer le Ministère dans la réalisation de mandats liés à ce grand dossier.

11. Cette somme inclut un montant de 50 000 \$ octroyé à la SODEC pour mettre en œuvre une mesure qui a été reportée à l'année 2018-2019.

Musée des beaux-arts de Montréal

- 28 Créer une plateforme numérique (ÉducArt) pour diffuser des contenus thématiques basés sur les collections du Musée et adaptés aux besoins de divers publics

Télé-Québec

- 68 Développer et alimenter la plateforme jeunesse en contenus culturels et ludo-éducatifs
- 69 Télé-Québec en classe : concevoir des trousseaux technopédagogiques (Littératie en français - Primaire, niveau 1 à 4)

INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS [1 555 000 \$]**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

- 01 Acquérir de nouveaux équipements

Grand Théâtre de Québec

- 63 Faire du Grand Théâtre de Québec un lieu culturel interactif de premier plan

Société de développement des entreprises culturelles

- 10 Aider les festivals à poursuivre leur passage au numérique (Volet 4 – Aide aux festivals de films du programme Aide à la promotion et à la diffusion)

Société de la Place des Arts de Montréal

- 106 Acquérir la station de téléprésence Scénic de la Société des arts technologiques (SAT) et créer du contenu pour cette station

MÉMOIRE CULTURELLE [1 892 600 \$]**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

- 39 Numériser et diffuser des collections

Cinémathèque

- 112 Numériser et diffuser les archives audiovisuelles de la Cinémathèque québécoise

Musée d'art contemporain de Montréal

- 42 Numériser et documenter les collections muséales

Musée de la civilisation

- 40 Numériser et diffuser des collections d'objets, des documents d'archives et de livres rares

VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT [4 127 025 \$]**Association des professionnels de l'édition musicale**

- 102 Déployer une approche commune relative aux données numériques (Encourager l'utilisation de métadonnées de qualité)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

- 04 Adapter les plateformes Web de diffusion pour les rendre accessibles sur tous les types de dispositifs numériques

- 59 Mettre en valeur les collections numériques

- 113 Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois

Ministère de la Culture et des Communications

- 113 Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois

Musée d'art contemporain de Montréal

- 32 Diffuser les collections, les contenus artistiques, culturels et éducatifs du Musée

- 113 Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois

Musée de la civilisation

- 19 Créer des contenus interactifs et personnalisés de même que des applications mobiles pour divers publics cibles

- 113 Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois

Musée des beaux-arts de Montréal

- 13 Bonifier l'expérience des utilisateurs Web en matière d'accessibilité et d'échanges personnalisés afin de stimuler leur intérêt pour l'art

- 113 Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois

Musée national des beaux-arts du Québec

- 29 Préparer des contenus didactiques créatifs et conviviaux visant à favoriser la découverte, les apprentissages interactifs et personnalisés et des expériences à haute valeur ajoutée

- 46 Renforcer l'accessibilité des contenus numériques du Musée

- 104 Partager au plus grand nombre les connaissances et les savoirs développés grâce à l'équipe de recherche du Musée : L'art du Québec sur le Net

- 105 Créer une visite virtuelle des expositions et de l'expérience du Musée

- 113 Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois

Société de la Place des Arts de Montréal

- 107 Produire et diffuser une captation des arts de la scène dans un lieu hors salle

Société de développement des entreprises culturelles

- 08 Aider les entreprises du livre et de l'édition spécialisée à faire le passage au numérique (Volet 8 – Aide à la numérisation du programme Aide aux entreprises du livre et de l'édition)

- 09 Aider les exploitants de salles en région à diffuser des œuvres culturelles, via les technologies numériques actuelles (Volet 3 – Aide aux projets spéciaux du programme Aide à la promotion et à la diffusion)

- 80 Mettre en place un chantier stratégique au sein du portefeuille de la Culture et des Communications sur les métadonnées qui accompagnent et décrivent les œuvres et produits culturels numériques

- 81 Examiner, à l'aide d'études de faisabilité, les méthodes et les outils statistiques à déployer pour permettre la mesure de produits culturels numériques

- 111 Mettre en place un plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois

Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes

- 102 Déployer une approche commune relative aux données numériques (Encourager l'utilisation de métadonnées de qualité)

Vitrine culturelle

- 88 Optimiser la gestion des données pour l'ensemble des activités culturelles pour toutes les régions du Québec

Total budget du PCNQ : 13 697 312 \$

Pour en savoir davantage, vous pouvez visiter le site Web culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca.

L'ACTUALISATION
DE NOTRE ORGANISATION

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

**Axe – Des personnes compétentes et motivées
au cœur de l'action****OBJECTIF 16**

Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

INDICATEUR

La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

CIBLE

Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014**RÉSULTAT 2017-2018**

Élaboration d'un plan d'action en ressources humaines pour la période 2018-2021

RÉSULTAT 2016-2017

Réalisation d'activités d'accueil et d'intégration pour le personnel de la Régie du cinéma

Réalisation d'activités de développement pour le personnel professionnel

RÉSULTAT 2015-2016

Réalisation d'activités de développement pour le personnel professionnel

Poursuite des activités de développement pour les aspirants cadres

RÉSULTAT 2014-2015

Poursuite des mesures permettant l'attraction du personnel étudiant et stagiaire

Réalisation d'un programme de développement pour les aspirants cadres

RÉSULTAT 2013-2014

Concours pour des conseillères ou des conseillers en développement culturel

Mise en ligne d'une page carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi

Réalisation d'entrevues de départ et de groupes de discussion

Lancement d'un programme de mobilité interne

Organisation d'activités de formation pour le personnel d'encadrement

RÉSULTAT 2012-2013

Concours pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes

Concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art

Mise en place de mesures pour faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire

Réalisation d'entrevues de départ

CIBLE

Mise en œuvre de 2 projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2015-2016**RÉSULTAT 2017-2018**

Élaboration d'un plan d'action en ressources humaines pour la période 2018-2021

RÉSULTAT 2016-2017

Maintien des conférences téléphoniques bimestrielles en patrimoine

Reconduction de la rencontre d'accueil pour les nouveaux professionnels en patrimoine

RÉSULTAT 2015-2016

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre : réalisation de 2 actions

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 2 actions

RÉSULTAT 2014-2015

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre : création de la Direction des relations avec les sociétés d'État

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 7 actions

RÉSULTAT 2013-2014

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre : réalisation de 5 cartographies des connaissances, consolidation de l'unité administrative, participation à 2 groupes de travail

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : adoption d'un plan d'action

RÉSULTAT 2012-2013

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre : réalisation de 4 cartographies des connaissances

Résultats

En 2017-2018, dans le contexte de l'élaboration de la planification stratégique ministérielle, une démarche a été menée dans le but de doter le Ministère d'un plan d'action en matière de gestion des ressources humaines pour les trois prochaines années.

Le Ministère a favorisé la participation du personnel tout au long de la démarche. D'abord, un portrait de la situation actuelle a été effectué à l'aide d'un sondage. Ensuite, un comité de travail de membres du personnel et un comité de gestionnaires ont été mis sur pied afin de nourrir les réflexions sur les enjeux en ressources humaines en fonction des résultats du sondage. Ces travaux ont permis de cibler des priorités qui ont par la suite fait consensus auprès des autorités et des deux comités.

Les comités ont poursuivi leur engagement en proposant des actions liées aux priorités établies. Enfin, le plan d'action a été approuvé le 19 mars 2018.

Axe – La gouvernance**OBJECTIF 17**

Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*

INDICATEUR

Nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

CIBLE

5 sociétés d'État d'ici le 31 mars 2016 (prolongée jusqu'au 31 mars 2017)

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2016-2017**RÉSULTAT 2017-2018**

Suivi terminé

RÉSULTAT 2016-2017

3 sociétés d'État

RÉSULTAT 2015-2016

2 sociétés d'État

RÉSULTAT 2014-2015

Aucune

RÉSULTAT 2013-2014

Aucune société d'État

RÉSULTAT 2012-2013

Aucune société d'État

Résultats

La modernisation de la gouvernance des sociétés d'État a été complétée en 2016-2017 avec la sanction de la *Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux* le 9 décembre 2016 et son entrée en vigueur le 8 janvier 2017.

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* stipule que la ministre doit, au plus tard tous les 10 ans, faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive des sociétés dont elle est responsable. Ce rapport doit notamment contenir des recommandations concernant l'actualisation de la mission de ces sociétés. Ainsi, le 21 mars 2018, la ministre a déposé à l'Assemblée nationale les rapports concernant la Société de développement des entreprises culturelles, la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec et la Société de télédiffusion du Québec.

Axe – Les services partagés

OBJECTIF 18

Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

INDICATEUR

Le nombre de mesures réalisées

CIBLE

6 mesures au 31 mars 2016
(prolongée jusqu'au 31 mars 2017)

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2016-2017

RÉSULTAT 2017-2018

1 mesure

RÉSULTAT 2016-2017

2 mesures

RÉSULTAT 2015-2016

2 mesures

RÉSULTAT 2014-2015

Aucune mesure

RÉSULTAT 2013-2014

2 mesures

RÉSULTAT 2012-2013

1 mesure

Résultats

Une cartographie des principales obligations législatives des sociétés d'État au regard de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* a été produite dans la foulée de la revue du mandat de quatre d'entre elles et à la suite de consultations à ce sujet.

L'intérêt de l'ensemble des sociétés d'État à combler leurs besoins concernant les principales obligations législatives recensées a été vérifié. Cela a permis d'établir les sujets particuliers pour lesquels les sociétés d'État souhaitaient exprimer une demande d'assistance.

Pour les obligations légales répertoriées aux fins d'une demande d'assistance par au moins une société d'État :

- la démarche consiste à déterminer si d'autres sociétés d'État du portefeuille peuvent proposer leur expertise pour répondre à cette demande d'assistance;
- si ce n'est pas le cas, la démarche consiste à identifier un expert externe et à convenir d'un partage des honoraires professionnels conséquents entre les sociétés d'État qui présentent la demande d'assistance.

Les résultats relatifs au développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020

Le plan d'action de développement durable du Ministère prend appui sur les avancées des deux plans précédents (2009-2013 et 2013-2015), sur la vision proposée par l'Agenda 21 de la culture et sur les résultats du Chantier gouvernemental en culture. Y sont décrites les actions qui contribueront à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et celles qui participeront à la réalisation de sa vision, soit « [...] Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. [...] »¹².

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020

Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Améliorer en continu nos pratiques écoresponsables

12. Extrait de la vision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, p. 15.

ACTION 1

Mettre en place des mesures afin d'améliorer nos pratiques en matière de gestion responsable

INDICATEUR

Nombre de mesures mises en place

CIBLE

Au moins 5 mesures d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

RÉSULTAT 2017-2018

Mesures en cours de réalisation

RÉSULTAT 2016-2017

Réalisation de deux mesures

Résultats

En continuité des efforts déployés depuis 2009, le Ministère a ciblé cinq domaines d'intervention pour entamer un nouveau cycle d'amélioration de ses pratiques écoresponsables.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES MISES EN PLACE POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ÉCORESPONSABLE

Domaine d'intervention ¹³	Mesure	État d'avancement
Activités courantes de gestion administrative	Renforcer les pratiques écoresponsables en gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles	Réalisée en 2016-2017
Transport et déplacement du personnel	Réduire les déplacements et favoriser l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés	En progression
Technologie de l'information et gestion documentaire	Implanter la gestion intégrée des documents (GID) Mettre en place un mécanisme de suivi de la consommation de papier dans le but de la réduire	En progression En progression
Communications	Produire des publications écoresponsables Tenir des événements écoresponsables	Réalisée en 2016-2017 En progression
Marchés publics	Adopter une politique administrative d'acquisition écoresponsable	En progression

Les activités courantes de gestion administrative

Deux projets d'aménagement d'espaces administratifs ont été exécutés de manière écoresponsable à l'édifice Wilder¹⁴ de Montréal et à l'édifice Guy-Frégault de Québec. À titre d'exemples, des clauses écoresponsables ont été incluses dans le bail ou dans le devis d'appel d'offres en construction; les meubles, les cloisons et les classeurs ont été réutilisés, recyclés, déclarés en surplus – conformément au processus réglementaire du centre de services partagés du Québec – ou modifiés par une entreprise d'insertion sociale. La gestion des résidus de construction ou de rénovation et le déménagement ont aussi été effectués de façon écoresponsable. Une attention particulière a été portée à l'efficacité énergétique, à la réduction de la consommation d'eau et d'énergie ainsi qu'à l'utilisation de matériaux à contenu recyclé à faible ou sans émission de composés organiques volatils ou autres émanations toxiques.



Aménagement de l'édifice Wilder de Montréal de manière écoresponsable
© MCC

13. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.1 – Résultats recherchés 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 9 (Activité incontournable 1 – Domaines 1, 2, 4, 5 et 6).

14. Une demande d'accréditation en vue de l'obtention d'une certification LEED-NC niveau Argent pour l'édifice Wilder a été déposée par la Société québécoise des infrastructures.

À l'édifice Wilder de Montréal, le relogement des espaces administratifs a entraîné une réduction de la superficie locative de 34 %, laquelle est passée de 4 109 m² à 2 711 m². Des économies notables ont ainsi été réalisées dans les frais de construction, d'acquisition et d'exploitation à long terme, dont une économie locative annuelle récurrente de 160 000 \$, soit de 15 %.

Le devis technique du contrat d'entretien ménager des bureaux administratifs de Québec octroyé par le Ministère comporte des clauses écoresponsables comme la collecte des piles et des cartouches d'encre usagées et leur disposition de façon écoresponsable, et le remplacement progressif du système d'éclairage par des lampes écoénergétiques. À l'automne 2017, à l'occasion de la Semaine québécoise de la réduction des déchets, le Ministère a diffusé, à l'intention du personnel, une capsule de sensibilisation sur la consommation responsable.

Les transports et le déplacement du personnel

Le Ministère s'est engagé à réaliser des actions pour inciter le personnel à réduire ses déplacements et à utiliser des transports collectifs et actifs. Dans cette perspective, il favorise la tenue de rencontres par visioconférence. De plus, dans le contexte des travaux à l'édifice Wilder de Montréal, des douches et un vestiaire ont été aménagés et mis à la disposition du personnel qui privilégie le transport actif pour se rendre au travail.

Abonné depuis 2015 au service d'autopartage Communauto pour ses adresses de Montréal, de Québec et de Gatineau, le Ministère a diffusé deux capsules faisant la promotion de ce service et une capsule faisant la promotion de la mobilité durable.

Les technologies de l'information et la gestion documentaire

Le Ministère a installé trois écrans interactifs et deux systèmes de visioconférence. Il a aussi équipé deux salles de collaboration d'outils de communication unifiée permettant des échanges en temps réel. Les postes de travail de tous les membres du personnel de l'édifice Wilder sont dotés de deux écrans afin de favoriser la lecture à l'écran. De plus, une partie du personnel a été sensibilisée à l'utilisation de la fonction « Impression sécurisée » offerte sur les appareils multifonctions. Cette fonction permet d'imprimer ou d'annuler l'impression d'un document à l'aide d'un numéro d'identification personnel.

Les communications

Le Ministère a sensibilisé le personnel aux bonnes pratiques en matière d'organisation d'événements écoresponsables et d'édition écologique.

Les marchés publics

La politique administrative sur la gestion des contrats du Ministère a été mise à jour. Cette politique révisée inclut la définition d'acquisition écoresponsable, et priorise la réparation et la modernisation de l'équipement en place. Elle privilégie aussi le recours aux entreprises qui montrent un engagement clair envers la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration des impacts sociaux liés à ses activités dans les contrats conclus de gré à gré et les processus ministériels d'appel d'offres sur invitation.

Le Ministère poursuit son apprentissage sur la disponibilité et les caractéristiques des biens écoresponsables. Sur l'ensemble des acquisitions de biens effectuées par le Ministère, la proportion de biens écoresponsables a diminué au cours de 2017-2018 en comparaison avec 2016-2017. Cette diminution s'explique en partie par le type de biens acquis et par le fait que les produits recherchés n'étaient pas disponibles chez un fournisseur catégorisé « écoresponsable » dans le système d'acquisition de biens.

POURCENTAGE D'ACQUISITIONS DE BIENS ÉCORESPONSABLES SUR LE TOTAL DES ACQUISITIONS DE BIENS DU MINISTÈRE

2016-2017	2017-2018
> 12 %	2,3 % ¹⁵

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020

Orientation gouvernementale 1	Objectif gouvernemental 1.2
Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Institutionnaliser la prise en compte des principes de développement durable

ACTION 2

Mettre en œuvre le processus de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère¹⁶

INDICATEUR

Pourcentage des actions structurantes¹⁷ menées par le Ministère qui ont pris en compte les principes de développement durable

15. Les informations disponibles dans le système SAGIR ne permettent pas d'avoir une donnée complète des acquisitions de biens écoresponsables faites par le Ministère. Les résultats de 2018-2019 devraient être plus éloquentes, car il s'agira du premier exercice financier au cours duquel il sera possible de cibler adéquatement la plupart des types d'acquisition de biens.

16. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.2 – Résultats recherchés 10, 11 et 13 (Activité incontournable 2).

17. C'est-à-dire toutes les actions concernant l'élaboration et la révision de projets de lois, de règlements, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière.

CIBLE

100 %, d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**RÉSULTAT 2017-2018**

46 %

RÉSULTAT 2016-2017

Attentes signifiées aux gestionnaires

Résultats

Pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2017, 46 % des actions structurantes entreprises par le Ministère ont pris en compte les principes de développement durable en suivant la méthode proposée par le processus interne qui avait été adopté en 2015.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**Orientation gouvernementale 1**

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer l'expertise du personnel en matière de développement durable

ACTION 3Mettre en place une offre de formation ministérielle en matière de développement durable en lien avec les secteurs d'intervention et les champs d'expertise du personnel¹⁸**INDICATEUR**

Mise en place d'une offre de formation ministérielle

CIBLE

D'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**RÉSULTAT 2017-2018**

Progrès en matière de sensibilisation et de formation du personnel et du grand public

Offre de formation ministérielle 2018-2019 finalisée

RÉSULTAT 2016-2017

Efforts en matière de sensibilisation et de formation du personnel et du grand public

Création d'une cellule d'expertise interne

Résultats

Le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès de son personnel par la diffusion d'information sur l'intranet ministériel. Il a formé une partie de son personnel au développement durable lors des Journées des professionnels, organisées les 18 et 25 octobre 2017. L'atelier intitulé *L'action culturelle dans une perspective de durabilité* a permis à environ 80 personnes de réfléchir aux outils nécessaires à la poursuite du développement durable sur les territoires. Les questions suivantes ont été abordées :

- Comment intégrer davantage les réalités des groupes cibles dans nos actions?
- Comment mieux accompagner nos partenaires dans le développement de modèles d'affaires responsables et innovants?
- Comment mettre en place une économie circulaire et le réemploi dans le secteur culturel?

Au terme de ces journées, une offre de formation ministérielle pour l'année financière 2018-2019 a été finalisée.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**Orientation gouvernementale 1**

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Coopérer en matière d'intégration de la culture au développement durable

ACTION 4

Proposer l'intégration de la culture au développement durable dans les thématiques prioritaires des engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels à projets découlant de ces engagements¹⁹

INDICATEUR

Nombre de propositions faites

CIBLE

10 propositions d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**RÉSULTAT 2017-2018**

10 propositions

RÉSULTAT 2016-201711 propositions²⁰

18. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.4 – Résultat recherché 16.

19. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.6 – Résultat recherché 18.

20. Le résultat 2016-2017 a été modifié pour mieux refléter la réalité. Ainsi, ce ne sont pas huit propositions, mais bien onze qui ont été faites au ministère des Relations internationales et de la Francophonie au cours de l'année 2016-2017.

Résultats

Le Ministère a travaillé à la production de libellés d'intégration de la culture au développement durable. Il les a ensuite proposés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour qu'ils soient pris en compte dans les engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels de projets découlant de ces engagements.

Ainsi, 18 propositions ont été intégrées, principalement dans les critères et modalités de soutien des appels de projets des coopérations bilatérales.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020

Orientation gouvernementale 4 Objectif gouvernemental 1.5

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Orientation gouvernementale 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer l'opérationnalisation du lien entre culture et développement durable dans l'administration publique

ACTION 5

Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et société²¹

INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué²²

CIBLE

Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

RÉSULTAT 2017-2018

3 actions

RÉSULTAT 2016-2017

Mise en place de la fonction interministérielle Culture-Société

Travaux ministériels

Travaux interministériels

Résultats

Le Ministère a contribué aux travaux de plusieurs comités interministériels, notamment celui en action communautaire, le groupe interministériel de soutien sur la consultation autochtone et le comité de travail interministériel sur la carte d'accompagnement destinée aux personnes handicapées dans le contexte d'activités de loisirs, touristiques et culturelles. De ces travaux ont découlé des engagements.

Premièrement, le Ministère favorisera l'inclusion sociale par l'accès et la participation des populations vulnérables ou marginalisées aux activités culturelles tel que cela est mentionné dans le document *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : un revenu de base pour une société plus juste* (mesure 15.3).

Deuxièmement, il fera la promotion des cultures et des langues autochtones tel que préconisé dans le document *Faire plus, faire mieux : plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (axe 2).

Troisièmement, dans la foulée du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels tenu en décembre 2017, le Ministère mettra en place trois mesures pour contrer les agressions sexuelles et le harcèlement dans le milieu culturel québécois. Ainsi, l'Union des artistes sera le mandataire du Ministère pour la création d'un guichet unique d'aide et d'accompagnement aux artistes, aux travailleuses et aux travailleurs culturels victimes d'agressions sexuelles ou de harcèlement sous toutes ses formes. La mission du guichet unique sera réalisée par la clinique juridique Juripop. De plus, l'Institut national de l'image et du son (INIS) s'est vu confier le soin de concevoir, au cours des quatre prochaines années, des formations destinées à l'ensemble du secteur culturel québécois en matière de sensibilisation et de prévention des agressions sexuelles et du harcèlement. Enfin, l'INIS collaborera avec le Ministère pour accompagner les organismes de formation en art dans l'élaboration de politiques en matière de harcèlement.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020

Orientation gouvernementale 2 Objectif gouvernemental 1.5

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

21. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.5 (principal) – Agenda 21 de la culture – Objectifs 6, 7, 8, 9 et 10, Objectif 4.1 (secondaire) – Résultat recherché 38, Objectif 4.3 (secondaire) – Résultat recherché 40, Objectif 5.2 (secondaire) – Résultat recherché 43 (Activité incontournable 3).

22. L'indicateur et sa cible ont été modifiés dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 par rapport aux libellés inscrits dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020 afin de mieux refléter le suivi de cette action.

ACTION 6

Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et économie²³

INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué²⁴

CIBLE

Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**RÉSULTAT 2017-2018**

1 action avec la Société du réseau Économusée

RÉSULTAT 2016-2017

Mise en place de la fonction interministérielle Culture-Économie

Travaux ministériels

Travaux interministériels

Résultats

Pour établir de nouveaux liens entre le rayonnement de la culture québécoise et l'économie, le Ministère s'est associé avec le ministère du Tourisme et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce partenariat a permis d'appuyer la Société du réseau Économusée dans sa mission de mise en valeur des savoir-faire traditionnels en culture et en agroalimentaire, un financement qui pérennise la société et la qualité des services qu'elle fournit à ses membres.

Le Ministère a aussi contribué à des travaux interministériels pour que la culture soit prise en compte dans le développement économique du Québec. À titre d'exemple, il a collaboré aux travaux d'élaboration de la Stratégie numérique du Québec et à ceux de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**Orientation gouvernementale 6**

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION 7

Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture, territoire et environnement²⁵

INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué²⁶

CIBLE

Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**RÉSULTAT 2017-2018**

2 actions

RÉSULTAT 2016-2017

Travaux ministériels

Travaux interministériels

Résultats

Le Ministère a travaillé au renforcement de l'opérationnalisation du lien culture-territoire-environnement. Ces efforts concourent à promouvoir des projets avec des partenaires engagés dans le développement des territoires par la culture. Ainsi, le Ministère a créé, dans son site Web, une nouvelle section consacrée à l'aménagement culturel du territoire. Il a aussi diffusé le guide *Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire*, rédigé par Vivre en Ville avec la collaboration de plusieurs partenaires. Ce document vise à accompagner les milieux municipaux dans l'interprétation et la mise en œuvre de l'aménagement culturel du territoire, notamment en regard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le Ministère a également produit et publié le document *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement*. Cette publication est destinée aux professionnels qui effectuent des évaluations patrimoniales à l'échelle nationale dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement. Le Ministère exige une telle évaluation pour tout bâtiment se trouvant dans l'aire d'étude, dont la démolition, en tout ou en partie, est envisagée ou auquel des modifications majeures sont prévues.

23. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.5 (principal) – Agenda 21 de la culture – Objectifs 11, 12, 13 et 14 (Activité incontournable 3).

24. L'indicateur et sa cible ont été modifiés pour mieux refléter le suivi de cette action.

25. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.5 – Agenda 21 de la culture – Objectifs 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, Objectif 6.1 (secondaire) – Résultat recherché 48, Objectif 6.2 (secondaire) – Résultat recherché 49, Objectif 6.3 (secondaire) – Résultat recherché 50, Objectif 6.4 (secondaire) – Résultat recherché 52 (activité incontournable 3).

26. L'indicateur et sa cible ont été modifiés pour mieux refléter le suivi de cette action.

Aussi, il a contribué à de nombreux travaux interministériels, dont ceux associés à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 ainsi que ceux liés à la révision des orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire²⁷, au suivi de la mise en œuvre des plans régionaux d'affectation du territoire public²⁸ et à la révision d'une directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020

Orientation gouvernementale 2.1 Objectif gouvernemental 6.2

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer aux travaux des tables d'accompagnement-conseil des acteurs publics

ACTION 8

Informar le personnel de l'avancement des travaux des Tables afin de favoriser la contribution des clients-partenaires à l'atteinte des cibles gouvernementales²⁹

INDICATEUR

Nombre d'activités réalisées auprès du personnel

CIBLE

12 activités d'ici le 31 mars 2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

RÉSULTAT 2017-2018

Participation aux trois tables

RÉSULTAT 2016-2017

Participation à la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux

Participation à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable

Confirmation de la participation au Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable

Résultats

Les tables d'accompagnement-conseil mises en place dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable sont des groupes de concertation formés de ministères et d'organismes gouvernementaux. Leurs membres mettent en commun leurs ressources et leurs expertises pour aider différents réseaux qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur le développement durable* à prendre le virage du développement durable.

En 2017-2018, le Ministère a participé à la mise en œuvre du Plan d'accompagnement-conseil 2015-2020 de la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM)³⁰, notamment par la mise à jour du Répertoire des outils gouvernementaux de développement durable.

Il a aussi participé aux activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable, notamment lors des travaux sur le financement responsable, et il a pris part aux réflexions entourant les compétences et les outils nécessaires.

Enfin, il a contribué aux travaux du Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable. Il a notamment participé à la réalisation d'un sondage en développement durable à l'intention du réseau de la santé et des services sociaux et à la production d'un recueil faisant état des obligations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux en matière de culture. Au terme de ces travaux, les résultats seront adaptés à la réalité du Ministère et pourront être communiqués au personnel.

Le suivi de la recommandation du commissaire au développement durable

Le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2014-2015 – qui inclut les résultats des travaux du commissaire au développement durable – a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 juin 2014. Ce rapport recommande aux entités vérifiées d'accroître leurs efforts pour adapter leurs pratiques de gestion de manière à ce que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

En vertu de l'article 17 de la *Loi sur le développement durable*, les ministères et les organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite des recommandations ou des commentaires formulés par le commissaire au développement durable.

27. La notion d'aménagement culturel du territoire est désormais intégrée au projet de renouvellement des Orientations du gouvernement en aménagement du territoire, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

28. L'affectation du territoire revêt un caractère stratégique pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. Elle consiste à définir des orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public. Ces orientations sont consignées dans des plans d'affectation du territoire public.

29. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 48 (Activité incontournable 5).

30. La TACOM vise à ce que 30 % des organismes municipaux soient dotés d'une démarche intégrée de développement durable en 2020. La comparaison des résultats de deux sondages produits il y a quelques années révèle une progression : le pourcentage d'organismes municipaux dotés d'une démarche intégrée de développement durable passant de 19,3 %, en 2012, à 23,8 %, en 2015.

RECOMMANDATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE ET MESURES PRISES PAR CE DERNIER POUR S'Y CONFORMER

Recommandation adressée aux entités vérifiées	Mesures prises par le Ministère	Résultat
Accroître les efforts pour adapter leurs pratiques de gestion de manière à ce que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable	Formalisation d'une structure de gouvernance ministérielle en développement durable	Réalisée à 95 %
	Adoption d'un processus interne formel de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère	Processus adopté
	Suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la recommandation par le comité de vérification interne	Suivis réalisés en 2015 et en 2017

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes et du traitement des plaintes.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction du classement des films et des services aux entreprises maintient quant à elle un service d'assistance à la clientèle continu, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal, au numéro 514 873-2405 ou au numéro sans frais 1 800 463-2463.

Le délai de suivi des demandes transmises à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca est de 24 heures ouvrables suivant leur réception. En 2017-2018, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été publiée dans le site Web du Ministère. Cela s'ajoute à la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels relevant du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle

de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est quant à lui responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux. Il demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées dans les bâtiments qu'il occupe. Les problèmes constatés sont signalés à la SQI.

En 2017-2018, le Ministère a collaboré au projet d'aménagement de ses bureaux montréalais qui ont été relogés en août 2017 dans de nouveaux locaux à l'édifice Wilder, lequel a été agrandi et restauré pour servir à des fins culturelles. Le Ministère s'est assuré du respect des normes d'accessibilité universelle et d'accessibilité sans obstacle dans l'édifice, de l'entrée principale jusqu'à ses locaux administratifs ainsi que de l'aménagement d'installations conformes à l'usage des personnes handicapées dans l'édifice.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web aux personnes handicapées. Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web est présenté à la section Ressources informationnelles.

Le traitement des demandes

Les clients-partenaires du Ministère ont accès au système di@pason qui leur permet de produire une demande d'aide financière, de la transmettre et d'en suivre le traitement. Ce service en ligne transactionnel sécurisé est accessible dans le site Web du Ministère, 24 heures sur 24, et ce, 7 jours sur 7. Des capsules de formation en ligne permettent aux utilisateurs de se familiariser avec les fonctionnalités offertes par di@pason.

Comme c'est le cas pour tous les systèmes d'exploitation, le Ministère interrompt di@pason à l'occasion pour effectuer des travaux d'entretien de l'infrastructure technologique. Lorsque les interruptions de services sont planifiées, les utilisateurs sont avisés du moment et de la durée de ces dernières.

Les délais moyens de traitement des demandes sont consignés dans le tableau suivant.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagement	Délai moyen ciblé ³¹	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
		n ³²	Délai moyen de réponse ³³	n	Délai moyen de réponse	n	Délai moyen de réponse
Demande d'aide financière							
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la demande.	2	70	1,9	96	2,7	166	2,1
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.	10	553	9,4	752	6,9	771	13,4
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur							
Nous informons le requérant d'une demande d'agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande dans un délai de trente jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	30	59	9,6	39	3,4	31	7,6
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo							
Nous délivrons un nouveau permis dans un délai d'un jour ouvrable.	1	1 455	1,5	1 319	1,1	1 659	0,3
Nous renouvelons un permis dans un délai de deux jours ouvrables.	2	4 048	1,6	3 430	0,8	686	1,2
Nous délivrons un certificat de dépôt dans un délai de trois jours ouvrables.	3	18 837	0,6	12 405	0,9	15 005	0,3
Demande relative au classement des films							
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé							
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai d'un jour ouvrable.	1	341	Moins d'un jour	357	Moins d'un jour	389	Moins d'un jour
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat, dans un délai de trois jours ouvrables.	3	30 198	Moins d'un jour	24 197	Moins d'un jour	21 062	Moins d'un jour
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère – ou précédemment par la Régie du cinéma – et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement							
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai de dix jours ouvrables.	10	796	3,4	816	3,4	879	3,1
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt dans un délai de dix jours ouvrables.	10	2 951	6,5	3 250	7,4	3 347	7,8

31. En jours ouvrables

32. Nombre de demandes reçues

33. En jours ouvrables

Engagement	Délai moyen ciblé ³¹	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
		n ³²	Délai moyen de réponse ³³	n	Délai moyen de réponse	n	Délai moyen de réponse
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie							
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> dans un délai de dix jours ouvrables après la prise de décision par la ministre.	10	1 387	3,2	1 516	3,3	1 438	4,2
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise.	15	162	8,9	176	6,8	152	5,1
Demande de recommandation pour l'obtention du statut d'OCCE ³⁴							
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec dans un délai de vingt jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés.	20	14	23,7	16	18,8	15	10,4

Le traitement des plaintes

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

En 2017-2018, 11 plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. Parmi elles, 2 plaintes relatives aux services du Ministère étaient recevables, mais aucune n'était fondée. Les 9 autres plaintes visaient plutôt des tiers³⁵, dont 4 étaient relatives à l'un des organismes sous la responsabilité de la ministre.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS

Type de plainte	2016	2017	2018
	n	n	n
Ministère			
Plaintes fondées	2	0	0
Plaintes non fondées	4	4	2
Autres organisations			
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	11	6	9

Le Ministère a aussi traité 32 communications (commentaires, suggestions, signalements ou attentes), dont 7 le concernaient et 13 le concernaient en partie, mais concernaient aussi des tiers. Les 12 autres communications visaient uniquement des tiers, dont 7 relevaient d'organismes du portefeuille ministériel.

Les 43 dossiers (11 plaintes et 32 communications) soumis à l'attention du Ministère ont été traités de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements mentionnés dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Le temps moyen de traitement des plaintes recevables inscrites au registre a été de 10,5 jours ouvrables, ce qui respecte le délai de 20 jours ouvrables.

34. Organisme culturel ou de communication enregistré

35. Les tiers peuvent être des personnes, d'autres ministères, des organismes du gouvernement du Québec – pouvant relever de la ministre de la Culture et des Communications –, des organisations, des institutions publiques ainsi que des instances municipales ou fédérales.

Les résultats relatifs à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics

Le Ministère est responsable de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Unique à maints égards, cette politique stipule qu'environ 1 % du budget total de construction ou d'agrandissement d'un édifice ou d'un site public doit être consacré à l'intégration d'une œuvre d'art. Elle a été adoptée en 1961 par le gouvernement du Québec et constitue un important levier de développement culturel, touristique et économique.

Depuis son adoption, près de 3 800 œuvres ont été installées dans l'espace public, et ce, dans les 17 régions administratives du Québec. Plus de 153 M\$ ont été investis dans les édifices publics et leurs aménagements. Ainsi, un millier d'artistes québécois auront laissé une empreinte et une signature visuelle dans des lieux inédits et accessibles au grand public.

La politique s'applique au gouvernement, à ses ministères et à ses organismes, ainsi qu'aux personnes dont les projets de construction ou d'agrandissement sont subventionnés par l'État, et ce, sur tout le territoire québécois.

En juillet 2017, l'application de cette politique sur le territoire de la Ville de Québec a été déléguée à l'administration municipale en vertu d'une entente découlant de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*.

À partir de cette date, tous les projets de construction assujettis à la politique qui sont réalisés sur son territoire sont coordonnés par la Ville de Québec.

Résultats

Chaque année, de nombreux partenaires, ministères, organismes, municipalités et sous-traitants participent au processus d'intégration d'une œuvre d'art public. Le nombre de projets en traitement³⁶ ou d'œuvres acceptées³⁷ varie d'une année à l'autre et d'une région à l'autre en fonction des projets d'immobilisation.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le nombre de projets en traitement était de 176 et 98 œuvres ont été acceptées. En comparaison, l'année dernière, il y avait 156 projets en traitement et 101 œuvres avaient été acceptées.



Œuvre d'art public *La Rencontre*, des artistes Pierre Sasseville et Jean-François Cooke, à la place Jean-Béliveau située en face du Centre Vidéotron à Québec
© Delphine Esquesborg

36. Projets commencés avant ou au cours de la période donnée et qui ne sont pas terminés

37. Œuvres retenues à la suite de l'analyse des projets. Un projet peut comporter plus d'une œuvre.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS EN TRAITEMENT ET D'ŒUVRES ACCEPTÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS

Région	2016-2017		2017-2018	
	Projets en traitement	Œuvres acceptées	Projets en traitement	Œuvres acceptées
	n	n	n	n
Bas-Saint-Laurent	7	2	16	9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	6	7	5
Capitale-Nationale	25	19	18	10
Mauricie	4	2	6	4
Estrie	7	5	5	3
Montréal	24	17	29	17
Outaouais	9	6	5	2
Abitibi-Témiscamingue	2	2	4	0
Côte-Nord	5	3	6	3
Nord-du-Québec	2	0	3	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	4	8	3
Chaudière-Appalaches	7	5	16	6
Laval	2	1	5	1
Lanaudière	10	5	12	8
Laurentides	12	9	6	4
Montérégie	21	13	28	17
Centre-du-Québec	4	2	2	2
Total	156	101	176	98

L'un des objectifs de la politique d'intégration des arts est d'augmenter la diffusion des œuvres des artistes professionnels du Québec, en permettant à ceux-ci de collaborer avec des architectes et des personnes provenant de divers milieux. De plus, la présence de l'art dans des lieux qui ne sont habituellement pas réservés à cette fin contribue à l'enrichissement du cadre de vie des citoyennes et citoyens.

Les données des deux derniers exercices financiers indiquent que c'est le milieu de l'éducation qui a accueilli le plus grand nombre d'œuvres d'art public.

NOMBRE D'ŒUVRES ACCEPTÉES PAR SUBVENTIONNAIRE [PUBLIC OU PRIVÉ]

Subventionnaire	2016-2017	2017-2018
	n	n
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	13	15
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère de la Culture et des Communications	1	0
Ministère de la Culture et des Communications	8	9
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	17	33
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	44	20
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	0	4

Subventionnaire	2016-2017	2017-2018
	n	n
Ministère de la Santé et des Services sociaux	16	7
Ministère du Tourisme	1	3
Ministère du Tourisme et ministère de la Culture et des Communications	1	0
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	0	2
Ministère des Transports du Québec	0	1
Projet à participation volontaire	0	2
Société québécoise des infrastructures	0	2
Total	101	98

Pour de l'information sur les revenus et les dépenses des services facturés au compte à fin déterminée, consulter le tableau de suivi qui figure dans la section Ressources financières de ce document, à la ligne Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture.

Les résultats relatifs au programme Mécénat Placements Culture

Le programme Mécénat Placements Culture encourage les organismes à développer des méthodes de diversification de leurs sources de financement provenant des collectes de fonds et à créer des fonds qui généreront des intérêts, pour assurer leur autonomie et leur sécurité financière.

Le programme comprend trois volets :

- Volet 1 : Financement à long terme – capitalisation 10 ans;
- Volet 2 : Financement à court terme – sans capitalisation;
- Volet 3 : Soutien supplémentaire aux projets de diffusion hors Québec – sans capitalisation.

Le Fonds Avenir Mécénat Culture assure la pérennité du programme Mécénat Placements Culture et lui garantit un financement prévisible et stable, grâce à un montant de 5 M\$, qui est prélevé annuellement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Le fonds fournit de façon récurrente les crédits nécessaires aux subventions accordées en vertu du programme. À chaque tranche de 5 M\$ investie annuellement, 250 000 \$ (5 %) sont utilisés pour l'administration du programme. Le solde de l'enveloppe (4 750 000 \$) est consacré aux subventions.

Comme les subventions accordées en vertu du programme ne totalisent jamais exactement la somme disponible, il y a un solde inutilisé au terme d'un exercice. Celui-ci est reporté et additionné aux crédits de l'exercice suivant.

Résultats

L'exercice 2017-2018 a été une année particulière. D'une part, la norme du programme prenait fin le 31 mars 2018. D'autre part, puisque le total des demandes déposées annuellement dépasse un montant moyen de 7 M\$ – et que la somme disponible est de 4,75 M\$ par année –, une liste d'attente a été constituée. Or, pour pouvoir instaurer une nouvelle norme du programme, les demandes en attente devaient être éliminées. C'est la raison pour laquelle le programme a bénéficié d'un investissement exceptionnel de 13,8 M\$.

En 2016-2017, le programme s'était vu octroyer un montant supplémentaire de plus de 5 M\$.

ÉVOLUTION DES SOMMES DISPONIBLES POUR LE PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

	2016-2017	2017-2018
	\$	\$
Résiduel de l'année précédente	51 798	8 542
Crédits réguliers	4 750 000	4 750 000
Sous-total	4 801 798	4 758 542
Crédits supplémentaires	5 001 961	13 818 839
Total	9 803 759	18 577 381

Le tableau suivant illustre la répartition par volet des subventions attribuées en fonction des crédits réguliers du programme provenant du Fonds Avenir Mécénat Culture. Une cinquantaine de subventions sont versées annuellement à un nombre à peu près équivalent d'organismes.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES ET DES SUBVENTIONS VERSÉES [CRÉDITS RÉGULIERS] EN VERTU DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE PAR VOLET

Volet	2016-2017		2017-2018	
	Demandes acceptées	Subventions versées	Demandes acceptées	Subventions versées
	n	\$	n	\$
1	30	3 761 503	32	3 582 662
2	21	964 753	20	966 655
3	2	67 000	4	151 685
Total	53	4 793 256	56	4 701 002

L'aide financière supplémentaire est entièrement versée en subventions. Cette aide a permis de soutenir 124 organismes cette année, comparativement à 56 l'an dernier.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES ET DES SUBVENTIONS VERSÉES (CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES) EN VERTU DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE PAR VOLET

Volet	2016-2017		2017-2018	
	Demandes acceptées	Subventions versées	Demandes acceptées	Subventions versées
	n	\$	n	\$
1	51	4 830 611	97	12 605 123
2	0	0	20	996 919
3	5	171 350	7	216 797
Total	56	5 001 961	124	13 818 839

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES ET DES SUBVENTIONS VERSÉES (CRÉDITS RÉGULIERS ET SUPPLÉMENTAIRES) EN VERTU DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE PAR VOLET

Volet	2016-2017		2017-2018	
	Demandes acceptées	Subventions versées	Demandes acceptées	Subventions versées
	n	\$	n	\$
1	81	8 592 114	129	16 187 785
2	21	964 753	40	1 963 574
3	7	238 350	11	368 482
Total	109	9 795 217	180	18 519 841

Des trois volets du programme, le volet 1 a été le plus populaire. Grâce à ce volet, les organismes créent des fonds perpétuels ou des fonds de dix ans. Ces derniers génèrent des rendements annuels qui assurent aux organismes une nouvelle source de revenus pouvant servir, notamment, à la réalisation de leur mission ou d'un projet spécial.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES, DES DONS ET DES SUBVENTIONS VERSÉES (CRÉDITS RÉGULIERS ET SUPPLÉMENTAIRES) EN VERTU DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE PAR VOLET

Volet	2016-2017			2017-2018		
	Demandes acceptées	Dons	Subventions versées	Demandes acceptées	Dons	Subventions versées
	n	\$	\$	n	\$	\$
1	81	6 550 610	8 592 114	129	11 333 696	16 187 785
2	21	5 918 192	964 753	40	15 460 571	1 963 574
3	7	288 350	238 350	11	373 551	368 482
Total	109	12 757 152	9 795 217	180	27 167 819	18 519 841

Le programme Mécénat Placements Culture a été mis en œuvre le 22 novembre 2005. Depuis ce jour, 393 organismes y ont participé. Ils ont recueilli près de 106 M\$ qui ont été appariés à des subventions totalisant plus de 83 M\$. Ainsi, en additionnant les dons recueillis et les subventions reçues, c'est un peu plus de 189 M\$ qui ont contribué au financement des organismes participant au programme.

4 LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait un effectif de 360 personnes (344 ayant un statut régulier et 16, un statut occasionnel), dont 4 personnes en préretraite. Il s'agit d'une hausse de 28 personnes par rapport au 31 mars 2017. Cette augmentation de l'effectif s'explique principalement par l'intégration de la Régie du cinéma au Ministère le 1^{er} avril 2017, ce qui représente un apport de 26 personnes.

PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	2017	2018	Écart
Bureau de la sous-ministre	83	86	3
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	154	154	0
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	86	111	25
Sous-ministériat à la politique linguistique	9	9	0
Total	332	360	28

HEURES RÉMUNÉRÉES³⁸ PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Heures rémunérées		Écart
	2016-2017	2017-2018	
Bureau de la sous-ministre	150 017,4	151 458,3	1 440,9
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	271 766,1	261 246,2	- 10 519,9
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	153 094,9	189 657,0	36 562,1
Sous-ministériat à la politique linguistique	17 824,4	16 615,3	- 1 209,1
Total en heures rémunérées ³⁹	592 702,8	618 976,8	26 274,0
Total en ETC transposés ⁴⁰	324,5	338,9	14,4

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait parmi les membres de son personnel : 233 professionnels, 57 techniciens, 34 employés de bureau, 32 cadres et 4 administrateurs d'État.

RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE AU 31 MARS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2016		2017		2018	
	n	%	n	%	n	%
Administrateur d'État	4	1,2	4	1,2	4	1,1
Cadre	26	7,8	26	7,8	32	8,9
Professionnel	226	67,9	221	66,6	233	64,7
Technicien	46	13,8	47	14,2	57	15,8
Personnel de bureau	31	9,3	34	10,2	34	9,5
Total	333	100,0	332	100,0	360	100

L'augmentation de la proportion du personnel qui est observée dans la région de Montréal s'explique par l'intégration du mandat de la Régie du cinéma au Ministère.

RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE AU 31 MARS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2016		2017		2018	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	231	69,4	231	69,6	235	65,3
Montréal	35	10,5	32	9,6	58	16,1
Autres régions	67	20,1	69	20,8	67	18,6
Total	333	100,0	332	100,0	360	100,0

Au 31 mars 2018, les membres du personnel étaient âgés de moins de 35 ans dans une proportion de 19,4 %, tandis que 80,6 % avaient 35 ans et plus. La proportion du personnel de moins de 35 ans a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes.

RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2016		2017		2018	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	61	18,3	57	17,2	70	19,4
35 ans et plus	272	81,7	275	82,8	290	80,6
Total	333	100,0	332	100,0	360	100,0

38. Tous les montants liés aux heures rémunérées sont arrondis à une décimale près.

39. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

40. ETC : équivalent temps complet. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année (total heures rémunérées / 1 826,3).

Le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire représente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Les départs volontaires comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou vers un organisme. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{(\text{Retraites} + \text{mutations sorties} + \text{démissions})}{\text{Nombre moyen d'employés au Ministère}} \times 100$$

durant la période de référence
durant la période de référence

En 2017-2018, on compte 41 départs volontaires au Ministère, dont 10 départs à la retraite, 28 mutations et 3 démissions. Cela correspond à un taux de départ volontaire de 12 % pour cette période.

ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Taux de départ volontaire	2015-2016	2016-2017	2016-2017
	%	%	%
Ministère de la Culture et des Communications	10,2	10,4 ⁴¹	12,0 ⁴²

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2017⁴³ est de 221 217,39 \$, ce qui correspond à une somme moyenne de 580,62 \$ par personne. Ce montant comprend le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Le Ministère a dépensé 0,9 % de sa masse salariale en formation. Ces investissements ne satisfont donc pas les exigences de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, puisqu'ils représentent moins de 1 % de sa masse salariale. Ainsi, le Ministère a revu durant l'année sa programmation ministérielle d'activités de développement des compétences dans le contexte de l'élaboration de son plan d'action en ressources humaines pour la période 2018-2021. De ce fait, plusieurs activités de formation ministérielle reprendront l'an prochain.

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2015	2016	2017
	\$	\$	\$
Développement des compétences	116 699,11	281 015,32	127 724,51
Acquisition des habiletés de gestion	40 567,57	12 837,96	50 563,60
Acquisition de nouvelles connaissances technologiques	9 785,69	18 739,16	7 403,40
Soutien aux études et cheminement de carrière	52 633,40	25 384,14	19 460,23
Autres activités de formation	18 110,78	14 005,27	16 065,65

DÉPENSES EN FORMATION PAR ANNÉE CIVILE

	2015	2016	2017
Proportion de la masse salariale	1,0 %	1,4 %	0,9 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,7	2,5	1,4
Somme moyenne allouée par personne	655,09 \$	988,71 \$	580,62 \$

En 2017, le nombre de jours de formation est de 126,2 pour le personnel cadre; de 346,6, pour le personnel professionnel; et de 64,3 pour le personnel fonctionnaire.

JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2015	2016	2017
	n	n	n
Cadre	73,2	83,1	126,2
Professionnel	449,6	721,9	346,6
Fonctionnaire	83,0	77,9	64,3

Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère – qui inclut la coordination de la politique linguistique – s'établissait à 667,2 M\$ pour l'année 2017-2018. Les dépenses probables du Ministère pour cette même année s'élèvent à 769,6 M\$, comparativement aux dépenses réelles de 673,6 M\$ de l'année précédente, ce qui représente une hausse de 96 M\$. La variation s'explique principalement par la bonification des programmes d'aide du Ministère et de l'aide financière octroyée aux sociétés d'État pour financer de nouvelles initiatives.

41. Il s'agit d'une donnée révisée, puisque celle publiée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 était une projection.

42. Donnée prévisionnelle

43. En vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, l'investissement en formation est calculé en fonction de l'année civile.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	Dépenses réelles		Dépenses probables ⁴⁴	Écart	Variation ⁴⁵	Budget de dépenses ⁴⁶
	2015-2016 ⁴⁷	2016-2017 ⁴⁸	2017-2018	Entre les dépenses 2016-2017 et 2017-2018		2017-2018
	M\$	M\$	M\$	M\$	%	M\$
01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec						
Gestion interne et soutien	52,7	55,3	54,6	- 0,7	- 1,3	58,2
Administration ⁴⁹	35,3	38,0	37,1	- 0,9	- 2,4	54,7
Partenariat public-privé ⁵⁰	17,4	17,3	17,5	0,2	1,2	3,5
Centre de conservation du Québec	2,3	2,3	2,4	0,1	4,3	2,3
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5
Sous-total	55,6	58,1	57,5	- 0,6	- 1,0	61,0
02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État						
Action culturelle et communications	162,5	183,2	235,4	52,2	28,4	186,5
Musées nationaux	69,9	73,2	88,7	15,5	21,2	72,5
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	21,4	18,4	24,2	5,8	31,5	18,5
Société de développement des entreprises culturelles	67,2	63,8	67,9	4,1	6,4	57,6
Société de télédiffusion du Québec	59,2	61,8	64,2	2,4	3,9	58,8
Conseil des arts et des lettres du Québec	107,4	110,1	123,9	13,8	12,5	109,0
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,0	71,7	74,5	2,8	3,9	70,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	36,7	31,1	30,8	- 0,3	- 1,0	29,1
Sous-total	597,3	613,3	709,6	96,3	15,7	602,6
03 Charte de la langue française						
Coordination de la politique linguistique ⁵¹	...	2,2	2,5	0,3	13,6	3,6
Total	652,9	673,6	769,6	96,0	14,3	667,2

Les dépenses du Ministère se classent en quatre supercatégories, soit : rémunération, fonctionnement, transfert et service de la dette. En 2017-2018, la proportion des dépenses effectuées par le Ministère ou les sociétés d'État du portefeuille ministériel dans le but de fournir un soutien financier à la clientèle s'élève à 92,5 %.

Les dépenses probables de l'exercice financier 2017-2018 totalisent 769,6 M\$. Le tableau suivant indique la répartition des sommes par programme.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES⁵² 2017-2018 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	M\$	%
Rémunération	28,1	3,7
Fonctionnement	25,9	3,4
Transfert	712,1	92,5
Service de la dette	3,5	0,4
Total	769,6	100,0

44. Données préliminaires (au 20 juillet 2018) : des modifications sont susceptibles d'être apportées à la suite des travaux du Contrôleur des finances.

45. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2016-2017

46. Budget voté par l'Assemblée nationale : ces données ne tiennent pas compte des transferts budgétaires autorisés par la réglementation au cours de l'exercice financier 2017-2018.

47. Données révisées

48. Le Secrétariat à la politique linguistique a été intégré au Ministère à partir du 1^{er} avril 2016.

49. Données concernant les dépenses de rémunération et les dépenses de fonctionnement

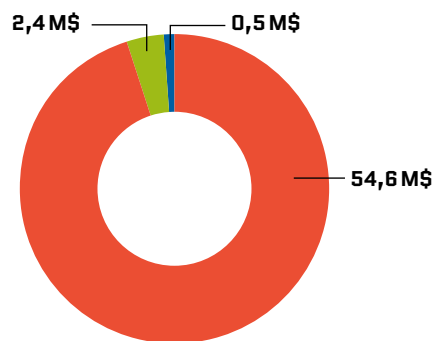
50. Maison symphonique de Montréal

51. Données concernant les dépenses de transfert du Secrétariat à la politique linguistique

52. Données préliminaires (au 20 juillet 2018) : des modifications sont susceptibles d'être apportées à la suite des travaux du Contrôleur des finances.

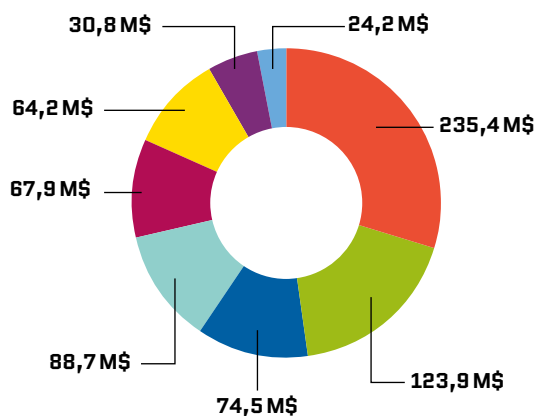
VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2016-2017 DU MINISTÈRE⁵³ PAR PROGRAMME

PROGRAMME 01

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC
ET CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

	M\$	%
Gestion interne et soutien	54,6	7,1
Administration	37,1	4,8
Partenariat public-privé	17,5	2,3
Centre de conservation du Québec	2,4	0,3
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,5	0,1
TOTAL PROGRAMME 01	57,5	7,5

PROGRAMME 02

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS
ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	M\$	%
Programmes d'aide du Ministère	235,4	30,6
CALQ	123,9	16,1
Fonctionnement	7,0	0,9
Programmes d'aide	116,9	15,2
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	74,5	9,7
Fonctionnement	73,1	9,5
Programmes d'aide	1,4	0,2
Musées nationaux	88,7	11,5
Musée de la civilisation	27,2	3,5
Musée des beaux-arts de Montréal	23,9	3,1
Musée national des beaux-arts du Québec	25,4	3,3
Musée d'art contemporain de Montréal	12,2	1,6
SODEC	67,9	8,8
Fonctionnement	7,9	1,0
Programmes d'aide	60,0	7,8
Société de télédiffusion du Québec	64,2	8,3
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	30,8	4,0
SPAM et SGTQ	24,2	3,1
Société de la Place des Arts de Montréal	16,9	2,2
Société du Grand Théâtre de Québec	7,3	0,9
TOTAL PROGRAMME 02	709,6	92,2

PROGRAMME 03

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

	M\$	%
Coordination de la politique linguistique	2,5	0,3
TOTAL PROGRAMME 03	2,5	0,3
TOTAL DES DÉPENSES	769,6	100

53. Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses

Le partenariat public-privé

Le 22 avril 2009, le Ministère a conclu une entente de partenariat public-privé⁵⁴ relativement à la conception, à la construction, au financement, à l'entretien et à l'exploitation de la Maison symphonique de Montréal (MSM). Cette salle de concert inaugurée le 7 septembre 2011 est dotée d'une capacité d'accueil de 2 117 places assises. Les principaux utilisateurs en sont l'Orchestre symphonique de Montréal et la Société de la Place des Arts de Montréal.

Au 31 mars 2018, le Ministère évalue l'engagement gouvernemental à 249,1 M\$ d'ici la fin de l'entente au 31 mai 2038. Cet engagement est principalement attribuable aux obligations du gouvernement relatives aux taxes foncières, ainsi qu'aux services d'entretien et d'exploitation de la MSM.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, le taux d'occupation⁵⁵ de la MSM est de 83,6 %, soit une hausse de 7,2 % par rapport au taux de l'exercice précédent, qui était de 76,4 %⁵⁶. Au cours de l'exercice 2017-2018, les utilisateurs y ont tenu 797 événements, comparativement à 781 événements, en 2016-2017.

ÉVÉNEMENTS TENUS À LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

Événement	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Concert	177	191	191
Répétition, montage et démontage de la salle	225	277	274
Réception, réunion et conférence	208	209	244
Visite de la salle	59	88	65
Séance de photo, tournage, audition et enregistrement	24	16	23
Total	693	781	797

TAUX D'OCCUPATION DE LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de jours où au moins un événement s'est tenu	289	279 ⁵⁷	305
Nombre de jours dans la période	366	365	365
Taux d'occupation	79,0 %	75,9 %	83,6 %

Les comptes à fin déterminée

Le Ministère présente dans le tableau ci-dessous le suivi des comptes à fin déterminée sous sa responsabilité pour l'exercice financier 2017-2018.

SUIVI DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE POUR L'ANNÉE 2017-2018

	Encaissements et autres crédits				
	Solde d'ouverture	Vente de biens et services	Transferts fédéraux Autres programmes	Paiements et autres débits	Solde de clôture
	\$	\$	\$	\$	\$
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux : réunion des ministres responsable de la culture et du patrimoine	0	0	25 000	- 25 000	0
Financement des unités autonomes de services	737 617	1 170 677	0	- 1 143 611	764 684
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture	210 201	1 304 817	0	- 1 103 867	411 150
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	0	1 228 500	0	- 1 228 500	0
Projets d'infrastructure 2008 – Volet Grands projets	0	0	1 755 646	- 1 755 646	0
Total	947 818	3 703 994	1 780 646	- 5 256 624	1 175 834

54. Décret n° 423-2009 du 8 avril 2009

55. Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de journées où un événement s'est tenu et le nombre total de jours que compte l'exercice financier. Un événement peut être un concert, le montage ou le démontage de la salle, un enregistrement, une audition, un tournage, une conférence, une réunion, une réception, une visite de la salle ou une activité d'entretien.

56. Donnée révisée

57. Donnée révisée

La gestion et le contrôle des effectifs et les renseignements relatifs aux contrats de service

Le Ministère a l'obligation de respecter le niveau d'effectif que lui attribue le Conseil du trésor en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

En 2017-2018, le Ministère a utilisé 618 977 heures rémunérées. La cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée, puisqu'elle était de 682 459 heures rémunérées.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	Nombre de personnes
Personnel d'encadrement et administrateur d'État	63 328,9	0,0	63 328,9	34,7	36
Personnel professionnel	393 474,1	582,2	394 056,3	215,8	233
Personnel de bureau, technicien et assimilé	161 082,7	508,9	161 591,6	88,5	91
Total en heures	617 885,7	1 091,1	618 976,8	...	...
Total en ETC transposés ⁵⁸	338,3	0,6	338,9	...	...

En vertu de cette même loi, le Ministère doit aussi rendre des comptes sur les contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus.

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ⁵⁹	16	951 291,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁶⁰	7	3 404 210,00 \$
Total des contrats de service	23	4 355 501,00 \$

58. ETC : équivalent temps complet. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année (total heures rémunérées / 1 826,3).

59. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

60. Comprend les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles constituent l'un des moyens privilégiés par le Ministère pour soutenir sa mission et ses orientations stratégiques. Elles contribuent de manière considérable aux activités ministérielles et appuient la mise en œuvre des initiatives gouvernementales.

En 2017-2018, les efforts en ressources informationnelles ont été principalement consacrés à la finalisation de trois projets. Tous les projets terminés ont respecté leur budget. Par ailleurs, le projet Vitrine des artistes suit son cours. Quant au projet Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec, il est toujours suspendu. La date de reprise du dossier n'est pas encore déterminée. La démarche contractuelle adoptée n'ayant pas donné les résultats escomptés, le Ministère révisé sa stratégie.

Le budget prévisionnel de cette année s'élevait à 6 M\$, mais les dépenses et les investissements réels ont totalisé 4,6 M\$. Globalement, les coûts de réalisation des projets ont été moindres que planifiés. Des délais administratifs et le manque de disponibilité des ressources expliquent l'écart entre les coûts prévus et les coûts réels. Le processus d'internalisation des postes en ressources informationnelles aide à résoudre la problématique associée au manque de ressources internes et au dépassement de coûts pouvant être occasionné par l'utilisation de ressources externes. Ce processus répond aux mesures 11, 12 et 13 de la Stratégie gouvernementale en TI : Rénover l'État par les technologies de l'information. Au Ministère, il vise 8 postes, dont 2 ont été comblés le 4 décembre 2017. Le processus sera finalisé l'an prochain.

COÛTS PRÉVUS ET RÉELS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2017-2018

	Coûts capitalisables prévus [investissements]	Coûts capitalisables réels [investissements]	Coûts non capitalisables prévus [dépenses]	Coûts non capitalisables réels [dépenses]
	k\$	k\$	k\$	k\$
Activités d'encadrement	0,0	0,0	310,6	324,2
Activités de continuité	171,0	399,8	3 004,9	3 480,7
Projets	1 818,0	380,2	465,7	0,0
Total	1 989,0	780,0	3 781,2	3 804,9

Les projets présentés dans cette section sont ceux qui ont une incidence sur la prestation de services et la performance gouvernementale, qui sont en phase de réalisation et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Remplacement de COBA

Le logiciel COBA, rendu désuet, a été remplacé par le logiciel libre Constellio pour que le Ministère puisse continuer à respecter ses obligations en matière de gestion documentaire. En plus de soutenir la gestion des documents papier, le logiciel Constellio constitue dorénavant l'assise de la gestion électronique des documents, une cible importante pour favoriser le travail collaboratif. Le projet a été mené à terme.

Migration des applications Oracle vers la version 11G

Le Ministère a terminé la migration de ses applications utilisant les technologies Oracle version 10.2.0.4 vers la version 11G.

Gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason

Le système de mission du Ministère, appelé di@pason, permet la gestion de l'aide financière et le suivi des demandes administratives. Le projet, qui consistait à mettre en place des outils pour accélérer les modifications aux formulaires d'aide financière électroniques lorsque les programmes sont révisés, a été terminé durant l'année.

Vitrine des artistes

Ce projet vise à mettre en place une nouvelle solution pour diffuser l'offre et les portfolios des artistes retenus pour une inscription au Répertoire de ressources culture-éducation et au Répertoire des artistes pour l'intégration des arts à l'architecture.

Le Ministère présente des renseignements supplémentaires sur ces quatre projets dans le tableau suivant.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2017-2018

Principaux projets	Avancement	Explication sommaire des écarts
	%	
Remplacement de COBA	100	Les travaux ont été terminés durant l'année.
Migration des applications Oracle vers la version 11G	100	Les travaux ont été terminés durant l'année.
Gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason	100	Les travaux ont été terminés durant l'année.
Vitrine des artistes	20	Le projet évolue selon la planification initiale.

RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN 2017-2018

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
	k\$	k\$	k\$	k\$	
Remplacement de COBA	4,6	6,0	13,1	37,9	La date de fermeture du projet a été repoussée au 31 mai 2017 pour permettre de finaliser les demandes de développement. Même s'il y a eu un report des travaux et des dépenses en 2017-2018, le budget a été respecté.
Migration des applications Oracle vers la version 11G	40,0	21,7	73,3	83,1	L'utilisation de ressources externes pour pallier le manque de ressources internes explique le léger dépassement de coûts.
Gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason	1,6	18,0	7,8	89,3	Il y a eu un report de la dépense des années antérieures en 2017-2018.
Vitrine des artistes	73,2	30,6	66,0	34,7	Le projet a débuté plus tard que prévu.

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web ont été adoptés : à savoir ceux des sites Web, des documents téléchargeables et du contenu multimédia. Ces standards ont pour objectif de faciliter la navigation sur le Web pour tous les utilisateurs, et ils s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de respecter ces normes d'accessibilité. Ainsi, ces principes sont pris en compte chaque fois qu'il y a un développement Web ou une intégration de nouveaux contenus ou documents dans les sites Web existants. Des efforts constants sont investis pour obtenir et fournir des textes de transcription pour accompagner les vidéos, les photos et les outils multimédias diffusés, et pour rendre les PDF dynamiques accessibles. Des gabarits et des outils d'accompagnement sont disponibles

dans l'intranet du Ministère afin d'aider le personnel à créer des documents téléchargeables respectant les principes d'accessibilité de base. Des rappels à ce sujet sont faits au personnel chaque année. De plus, des ressources de la Direction des communications et des affaires publiques et de la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ainsi que des ressources externes, sont mises à contribution pour favoriser l'accessibilité des sites Web et des documents sous la responsabilité du Ministère.

Toutefois, même si des améliorations ont été apportées et que des efforts constants ont été investis dans cette perspective, certains sites et applications du Ministère ne respectent pas les principes d'accessibilité du Web (Agenda 21, Prix du Québec, Prix Québec/Wallonie-Bruxelles de littérature de jeunesse, la section cinéma et audiovisuel, etc.). Une refonte complète serait nécessaire pour répondre aux standards d'accessibilité, ce qui n'est pas envisageable pour le moment en raison du moratoire instauré en août 2015.



5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

Dans cette section, le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi pour

les femmes et pour les membres des groupes cibles, conformément à la *Loi sur la fonction publique*. Le Ministère souhaite ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les données globales

PERSONNES EMBAUCHÉES EN 2017-2018 PAR STATUT D'EMPLOI

	Régulier ⁶¹	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
	n	n	n	n	n
Personnes embauchées	25	16	50	5	96
Personnes en place au 31 mars 2018	344	16	17	0	377

L'embauche de membres des groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres des groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue d'augmenter leur représentativité dans la fonction publique. Les groupes cibles comprennent les

membres des communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées.

En 2017-2018, une proportion de 16 % des personnes embauchées à un poste régulier était constituée de membres des groupes cibles.

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2017-2018

Statut d'emploi	Nombre de personnes embauchées 2017-2018	Nombre de membres des groupes cibles embauchés					Taux d'embauche par statut d'emploi [%] ⁶²
		Membres des communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Régulier	25	4	0	0	0	4	16,0
Occasionnel	16	1	0	0	1	2	12,5
Étudiant	50	4	1	1	1	7	14,0
Stagiaire	5	0	0	0	0	0	0,0
Total	96	9	1	1	2	13	13,5
Taux d'embauche par groupe cible (%) ⁶³		9,4	1,0	1,0	2,1	13,5	

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	%	%	%
Régulier	12,5	5,9	16,0
Occasionnel	8,3	0,0	12,5
Étudiant	12,9	11,1	14,0
Stagiaire	11,1	0,0	0,0
Total	11,8	7,7	13,5

La représentativité des groupes cibles

L'objectif gouvernemental quant à la représentativité en emploi est de 9 % de l'effectif régulier, pour les membres de communautés culturelles, et de 2 % de l'effectif régulier, pour les personnes handicapées.

61. Ces données se rapportent seulement aux embauches par recrutement.

62. Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées selon un statut d'emploi donné et l'embauche totale en 2017-2018.

63. Rapport entre le nombre de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2017-2018.

**ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES
AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS**

Groupe cible	2016		2017		2018	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
	n	%	n	%	n	%
Membres des communautés culturelles	26	8,4	26	8,3	30	8,7
Autochtones	2	0,6	2	0,6	2	0,6
Anglophones	6	1,9	3	1,0	3	0,9
Personnes handicapées	0	0,0	1	0,3	1	0,3
Total	34	10,9	32	10,2	36	10,5

**TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER
PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2018**

Groupe cible	Personnel d'encadrement ⁶⁴		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Membres des communautés culturelles	2	5,6	18	7,8	8	14,0	2	5,9	30	8,7
Autochtones	0	0,0	1	0,4	1	1,8	0	0,0	2	0,6
Anglophones	0	0,0	3	1,3	0	0,0	0	0,0	3	0,9
Personnes handicapées	0	0,0	1	0,4	0	0,0	0	0,0	1	0,3
Total	2	5,6	23	9,9	9	15,8	2	5,9	36	10,5

La représentativité des femmes

En 2017-2018, le taux d'embauche des femmes a été de

60,4 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 70,3 %.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2017-2018 PAR STATUT D'EMPLOI

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	25	16	50	5	96
Nombre de femmes embauchées	17	7	32	2	58
Taux d'embauche des femmes	68,0 %	43,8 %	64,0 %	40,0 %	60,4 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018

	Personnel d'encadrement ⁶⁵	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif régulier (nombre d'hommes et de femmes)	36	221	55	32	344
Nombre de femmes	21	144	48	29	242
Taux de représentativité des femmes	58,3 %	65,2 %	87,3 %	90,6 %	70,3 %

64. Inclut également les administrateurs d'État

65. Les administrateurs d'État sont inclus dans cette catégorie.

Les mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Chaque année, le Ministère fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et de ses objectifs en informant l'ensemble des gestionnaires du début de la période pour soumettre des projets d'emplois et en offrant un accompagnement personnalisé à ceux et celles qui désirent en présenter un.

NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Automne 2015 [cohorte 2016]	Automne 2016 [cohorte 2017]	Automne 2017 [cohorte 2018]
2	2	1

NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS ACCUEILLIS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

2015-2016	2016-2017	2017-2018
0	1	2

Soucieux de la représentativité des personnes handicapées au sein de son effectif, le Ministère invite les gestionnaires responsables de l'embauche à porter une attention particulière à leur candidature lorsqu'il y a une ouverture de poste.

L'égalité entre les femmes et les hommes

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. Durant l'année 2017-2018, le Ministère a collaboré à son élaboration, notamment en participant au comité de travail interministériel qui y était associé. Le Ministère est plus particulièrement engagé dans l'action 1.1.3 : Mettre en œuvre

des actions visant à contrer le sexisme dans les publicités au Québec, dont le Secrétariat à la condition féminine est porteur.

Le Ministère siège aussi au Comité interministériel pour la mixité en emploi et au conseil d'administration du Conseil du statut de la femme.

L'occupation et la vitalité des territoires (OVT)

Les objectifs ministériels retenus comme contribution à la stratégie sur l'occupation et la vitalité des territoires

Le 10 novembre 2011, le gouvernement du Québec a rendu publique la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. La *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, adoptée le 5 avril 2012, invite les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie, en se guidant sur ses principes.

La mise en œuvre de la stratégie a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Ministère partage la vision, les principes et les orientations de la stratégie en vue de maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales en culture et sur le développement des territoires. Il participe à l'exercice de révision de la stratégie dans le contexte des travaux de la Table des personnes répondantes en occupation et vitalité des territoires, pilotée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le Ministère s'est engagé à prendre des mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie par l'intermédiaire de certains objectifs de son plan stratégique 2012-2016, dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 mars 2018.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS RETENUS COMME CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE SUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Orientations de la Stratégie OVT	Objectifs de la Stratégie OVT	Objectif du plan stratégique du Ministère 2012-2016, prolongé jusqu'au 31 mars 2018	
Agir pour mieux habiter nos territoires			
La fierté d'appartenir à une communauté	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance	Objectif 7	Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel
	Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel	Objectif 8	Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel
Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques	Objectif 9	Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions
Élément transversal concourant à l'OVT			
		Objectif 3	Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

Les résultats qui concourent à l'OVT qui sont présentés dans le plan stratégique sont reconnaissables par le symbole :

OVT

L'indicateur gouvernemental OVT en patrimoine culturel

Les ministères et organismes assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* sont tenus de rendre compte, dans leur rapport annuel de gestion, des résultats au regard des indicateurs adoptés par le gouvernement concernant leurs domaines d'activités. Dans cette section, le Ministère présente les résultats quant à l'indicateur suivant :

- Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

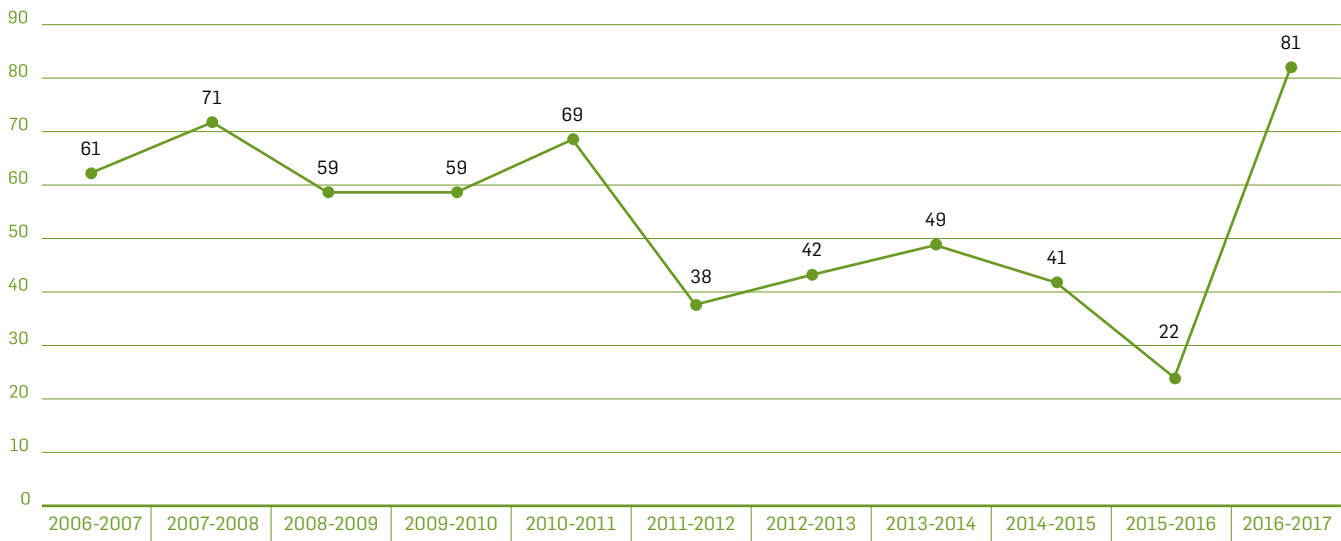
Deux statuts peuvent être octroyés par les municipalités : la citation et l'identification. La citation est conférée à des biens mobiliers (objets et documents) dont la municipalité a la propriété ainsi qu'à des biens immobiliers (immeubles patrimoniaux et sites patrimoniaux) situés sur son territoire. L'identification est conférée à des personnages, à des

événements, à des lieux historiques et à des éléments du patrimoine immatériel. Ces derniers peuvent être définis comme éléments associés à des connaissances, des expressions, des pratiques, des représentations et des savoir-faire transmis de génération en génération. Pour citer ou identifier, les municipalités agissent par voie de règlement en vue de la protection de leur patrimoine.

En 2016-2017, les municipalités au Québec ont attribué 81 statuts légaux dans le but d'assurer la protection et la valorisation d'un élément patrimonial sur leur territoire. De ce nombre, on compte 66 immeubles patrimoniaux, 10 sites patrimoniaux, 2 personnages historiques et 3 éléments du patrimoine immatériel. Le nombre de statuts attribués en 2016-2017 a augmenté sensiblement par rapport aux années précédentes, notamment en raison des 45 statuts juridiques attribués par la Ville de Joliette. La direction régionale du Ministère a accompagné cette ville dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Au total, 592 statuts légaux ont été attribués depuis le 1^{er} avril 2006.

NOMBRE DE STATUTS LÉGAUX ATTRIBUÉS PAR LES MUNICIPALITÉS DE 2006-2007 À 2016-2017, EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Enfin, bien que l'indicateur OVT en patrimoine culturel permette de suivre l'évolution du nombre de statuts légaux attribués par les municipalités, il ne peut pas être, à lui seul, représentatif de la vitalité culturelle des communautés.

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

La politique linguistique ministérielle a été adoptée en juin 2013. Elle a pour objectif de faire connaître et de faire respecter la *Charte de la langue française* et les politiques linguistiques gouvernementales. Le mandataire de cette politique est la Direction des communications et des affaires publiques du Ministère.

Au cours de l'année, le Comité permanent responsable de l'application de la politique linguistique ministérielle a mis en œuvre des activités destinées à promouvoir la politique et à attirer l'attention du personnel sur diverses questions d'ordre linguistique. Il s'est réuni une fois pour entreprendre les travaux de révision de la politique linguistique.

De plus, la Direction des communications et des affaires publiques a produit, tout au long de l'année, plusieurs avis linguistiques concernant l'application de la politique ministérielle en réponse à des demandes particulières formulées par des membres du personnel ou des gestionnaires.

En 2017-2018, des actions ont été mises en œuvre afin de stimuler l'intérêt du personnel pour la qualité de la langue. Ainsi, quatre capsules linguistiques, une chronique et une nouvelle faisant la promotion de la politique linguistique ont été publiées dans l'intranet ministériel. De plus, dans le contexte de la Francofête, la Dictée annuelle de la sous-ministre a été proposée sous forme interactive dans l'intranet du Ministère du 12 au 25 mars 2018. Soixante-dix-huit personnes y ont participé.

D'autre part, afin de garantir la qualité du français dans ses communications, le Ministère s'assure également que tous les contenus devant être rendus publics font l'objet d'une révision linguistique professionnelle.

L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère s'est assuré de l'application rigoureuse et du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, des avis et des recommandations sur les lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Cette année, le Ministère a reçu 218⁶⁶ demandes et en a traité 213 conformément à la loi. La majorité des demandes provenaient d'une entreprise privée (46 %) ou d'un citoyen (19 %). Environ 6 % des demandes venaient d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif; 6 %, d'un parlementaire; 20 %, d'un membre des médias; et 3 %, d'un organisme public.

66. Cinq demandes étaient en cours de traitement au 31 mars 2018.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS SELON LEUR NATURE ET LEUR DÉLAI DE TRAITEMENT

Délais de traitement	Nature des demandes traitées		
	Demande d'accès		Rectification
	Document administratif	Renseignement personnel	
0 à 20 jours	174	0	0
21 à 30 jours	28	0	0
31 jours et plus	11	0	0
Total	213	0	0

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS SELON LEUR NATURE ET LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nature des demandes traitées			Disposition de la loi invoquée
	Demande d'accès		Rectification	
	Document administratif	Renseignement personnel		Article
Acceptée	74	0	0	...
Partiellement acceptée	33	0	0	1, 3, 9, 13, 14, 15, 18, 20, 22,
Refusée	9	0	0	23, 24, 29, 30.1, 31, 33, 34,
Autres ⁶⁷	97	0	0	37, 38, 39, 48, 49, 53 et 59

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable. Le ministère a reçu deux avis de révision de la Commission d'accès à l'information.

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère s'est assuré, avec diligence, de la diffusion des documents en respectant les délais prescrits (diffusions trimestrielles et réponses aux demandes d'accès) et en mettant une information fiable et de qualité à la disposition des citoyennes et des citoyens.

La diffusion d'études, de rapports de recherche et de statistiques

En vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, le Ministère publie, dans son site Web, les études et les rapports qui présentent un intérêt pour l'information du public.

L'allègement réglementaire et administratif

Conformément à l'article 19 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le Ministère a mis en place, en 2015-2016, un mécanisme de révision piloté par un comité interne responsable d'élaborer un plan quinquennal des normes de nature législative et réglementaire qui concernent les entreprises ou qui ont des effets sur celles-ci. Durant l'année, ce comité ministériel a amorcé ses travaux, notamment en faisant l'inventaire des lois et des règlements du Ministère.

La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017. Elle a pour but de permettre à chaque membre du personnel de recourir à un mécanisme indépendant de divulgation d'actes répréhensibles. Au cours de l'année 2017-2018, aucun acte répréhensible n'a été soumis à la personne responsable du suivi des divulgations au Ministère.

67. Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, cette entrée englobe toute décision indiquant que la totalité de la demande est irrecevable (art. 42), inapplicable (art. 9) ou redirigée vers d'autres organismes publics (art. 48). Elle comptabilise également toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (art. 1) ou toute décision relevant d'un autre type de situation, par exemple, le désistement du requérant. À cet égard, un seul demandeur s'est désisté durant l'exercice financier.

La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise à améliorer le financement des services publics afin d'en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, afin d'accroître le bien-être de la population québécoise.

La politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernant les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, lesquels se sont établis à 1 304 816,51 \$ au cours de l'année 2017-2018. S'ajoutent les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation offerts par le Centre de conservation du Québec, lesquels ont généré des revenus de 1 170 677,43 \$ pour le même exercice financier. Ces revenus sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fin déterminée et servent à payer les dépenses des unités administratives responsables d'offrir ces services. De l'information supplémentaire sur la tarification de l'intégration des arts à l'architecture et du Centre de conservation du Québec est présentée dans leurs sections respectives.

Les organismes et les sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité, et ce, depuis 2010-2011.

Le 1^{er} avril 2017, la Régie du cinéma a été intégrée au Ministère, et sa mission a été confiée à la Direction du classement des films et des services aux entreprises. Ainsi, le ministère rend compte de plusieurs services tarifés de cette direction, en vertu de la *Loi sur le cinéma* et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma*.

La Régie du cinéma avait procédé, en 2014-2015, à l'évaluation des coûts de revient de tous les services pour lesquels une tarification à la clientèle commerciale est exigée et avait établi les niveaux de financement atteints.

Comme le stipule la *Loi sur l'administration financière*, la Direction du classement des films et des services aux entreprises augmente ses tarifs le 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec. Une hausse de 0,82 % a donc été appliquée le 1^{er} janvier 2018, conformément à l'annonce faite par le ministère des Finances le 24 novembre 2017. Le registre des tarifs en vigueur figure sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications. Aucun nouveau service n'y a été ajouté en 2017-2018.



6 LE SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Présentation

Créé en 1988 pour apporter son soutien au ministre ou à la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, le Secrétariat :

- conseille le ou la ministre responsable de la *Charte de la langue française* pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervient dans les dossiers qu'il ou elle lui confie;
- coordonne la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agit comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte;
- soutient et met en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- participe à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger;
- veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique, et ce, en concertation avec les trois organismes créés par la *Charte de la langue française*, soit l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

Depuis l'adoption par le Conseil des ministres de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021, le Secrétariat assume la gestion d'enveloppes destinées à la promotion et à la valorisation du français, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. En vertu de cette stratégie, un soutien financier peut être accordé à des initiatives dont la réalisation concourt à véhiculer une image positive de la langue française dans l'espace public, de manière à en susciter l'apprentissage et la maîtrise par le plus grand nombre de Québécoises et de Québécois. De même, un appui est offert à des projets qui mettent en relief les avantages que procurent la connaissance et la maîtrise de la langue française sur les plans personnel, professionnel, social et sociétal. Les programmes administrés par le Secrétariat prennent appui sur la culture et les communications comme principaux vecteurs de promotion et de valorisation de la langue française.

Le Secrétariat se veut rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français.



Campagne nationale de promotion et de valorisation de la langue française
© MCC

Le contexte et les enjeux

La politique linguistique québécoise et les actions gouvernementales visant à protéger et à promouvoir la langue française sur le territoire québécois sont le fruit d'un long processus amorcé depuis plusieurs années, et d'une prise de conscience des enjeux de pérennité et de vitalité du français. Elles témoignent de la volonté à faire du français la langue commune de communication publique entre les Québécoises et les Québécois de toutes langues et de toute origine.

Le Québec a pour langue officielle le français depuis 1974. Trois ans plus tard, dans le but d'en assurer la primauté, il se dotait de la *Charte de la langue française*, dont le quarantième anniversaire a été célébré le 26 août 2017. Instrument fondamental de l'affirmation de l'identité québécoise, la Charte garantit la qualité et le rayonnement de la langue française et en fait la langue de l'État, de l'enseignement, du commerce, des affaires et du travail.

Pièce maîtresse de la politique linguistique du Québec, la Charte a contribué à de nombreux progrès sur le plan sociolinguistique. De fait, selon plusieurs indicateurs, des gains ont été effectués dans de multiples dimensions de l'espace public depuis l'époque de son adoption. En outre, au Québec, le nombre de personnes capables de parler le français est passé de 5,3 millions, en 1971, à près de 7,5 millions en 2011. En termes relatifs, cela représentait un accroissement de 88,5 % à 94,4 % de la population. Cette dernière proportion se maintient dans le temps, puisqu'en 2016, au Québec, 94,5 % de la population a déclaré être en mesure de soutenir une conversation en français.

Il est intéressant aussi de noter les avancées du français en matière d'affichage public et commercial, et sa prédominance comme langue de travail et de service dans les commerces et les entreprises, et ce, tant dans la région de Montréal que dans l'ensemble du Québec. À titre illustratif, on peut ici souligner que sur l'île de Montréal, pour l'ensemble des entreprises, le taux de conformité de l'affichage public général se situait à près de 78 %, en 2017; une augmentation notable par rapport à 2010, où il se trouvait à 72 %.

En ce qui concerne l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, les constats sont tout aussi positifs et témoignent de l'efficacité de la politique linguistique. En 2015, 90,4 % des élèves fréquentaient une école de langue française, contre 84,3 % en 1971.

Le français s'est également répandu au sein des différentes communautés établies au Québec, quelle que soit la langue maternelle. En effet, l'usage du français au travail par les allophones du Québec a beaucoup augmenté au cours des 20 dernières années, passant de 57,7 % à 72,0 % entre 1997 et 2016. Qui plus est, la proportion des élèves de langue maternelle tierce fréquentant une école francophone (primaire ou secondaire) est passée de 14,6 % en 1971 à 89,4 % en 2015. Elle est donc 6 fois plus grande aujourd'hui.

Il importe toutefois de demeurer vigilant et de poursuivre les efforts de protection et de promotion du français, afin de préserver son statut et d'en renforcer la vitalité dans l'espace public. En effet, situé sur un continent où vivent quelque 300 millions d'anglophones et seule province canadienne composée en majorité d'une population de langue maternelle française, le Québec doit notamment faire face à de multiples pressions pour maintenir un équilibre entre l'affirmation claire du caractère français de la société québécoise et le respect de ses communautés anglophones, allophones et autochtones.

L'univers du travail s'est aussi considérablement modifié au cours des dernières décennies. La part du commerce international dans l'économie québécoise s'est accrue, et les accords commerciaux internationaux se sont multipliés. La mondialisation des communications et la diffusion massive des nouvelles technologies de l'information, l'augmentation de l'immigration et la proportion croissante des allophones sont aussi des facteurs susceptibles d'influencer le portrait linguistique d'une société qui est, plus que jamais, ouverte sur le monde.

En effet, le Québec est depuis toujours une terre d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées. Ce faisant, la proportion de la population québécoise possédant une autre langue maternelle que le français ou l'anglais ne cesse de croître. De 9,7 %, en 1996, elle est passée à 13,7 %, en 2016. L'apprentissage de la langue française joue un rôle important dans l'inclusion de ces personnes. Il constitue un outil leur permettant de contribuer à la vitalité et à l'enrichissement culturels du Québec, et réciproquement.

D'ailleurs, dès 2016-2017, afin d'exprimer de façon concrète l'importance qu'accorde le gouvernement à la langue française, le Ministère s'est engagé à en faire la trame de la nouvelle politique culturelle québécoise, avec l'objectif, notamment, de prendre appui sur la participation à la vie culturelle pour valoriser la langue française. La sphère culturelle offre des avenues porteuses pour enrichir l'action en faveur de la langue française, qui est partie intégrante de l'identité et du patrimoine québécois.

C'est dans ce contexte qu'en 2017-2018, le gouvernement du Québec a alloué 29,6 M\$ aux organismes linguistiques, dont 3 M\$ sont spécialement affectés à la mise en œuvre de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 : Le français, notre affaire! Il s'agit là de la somme la plus élevée dévolue aux organismes voués à la protection et à la promotion de la langue française depuis près de dix ans. Cette stratégie constitue un geste hautement signifiant en faveur du français.

Tenant compte du caractère mouvant et transversal des dossiers linguistiques, de nombreuses instances de concertation ont été mises en place par le gouvernement afin d'harmoniser l'offre de service en francisation auprès des allophones issus de l'immigration et afin d'assurer la complémentarité des multiples interventions de l'État en cette matière. Dans le contexte actuel, et dans un souci d'efficacité, il est primordial de travailler ensemble, de façon complémentaire et constante, pour ainsi mutualiser les actions. La stratégie précitée reflète aussi la volonté gouvernementale de centrer son action sur la promotion et la valorisation de la langue française, en misant sur la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs de tous les milieux qui sont susceptibles, par leur action soutenue, d'assurer la vitalité de la langue française dans tout l'espace public québécois. C'est dans cet esprit qu'en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), notamment, le Ministère a travaillé à la bonification de son offre en matière de programmes d'aide financière expressément dévolus à la promotion et à la valorisation du français au Québec. Des efforts soutenus sont faits pour appuyer la réalisation d'un nombre toujours croissant d'initiatives structurantes et porteuses visant à véhiculer une image positive de la langue française. Le but est de susciter son adoption volontaire par le plus grand nombre de Québécoises et de Québécois possible, et de faire connaître les nombreux avantages que procurent sa connaissance et sa maîtrise sur les plans personnel, social, professionnel et sociétal.

Les résultats de l'année

La reddition de comptes du Secrétariat à la politique linguistique s'appuie sur l'orientation et les objectifs inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

ENJEU LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE

ORIENTATION

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

AXE – Politique linguistique québécoise, en incluant la *Charte de la langue française*

OBJECTIF 1

Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public

INDICATEUR 1.1

Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives

CIBLE ANNUELLE

2 nouveaux partenariats

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

RÉSULTAT 2017-2018

Établissement d'une entente de partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour le déploiement d'une démarche de jumelage linguistique avec des commerçants de proximité de 3 arrondissements de Montréal

Ajout d'un nouveau partenaire à la structure de gouvernance de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021

Mise en place de la rencontre d'information et d'échanges de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021

RÉSULTAT 2016-2017

Ajout de 3 nouveaux partenaires

Mise en place du Comité de coordination et de suivi des actions

RÉSULTAT 2015-2016

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2014-2015

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2013-2014

Démarches partenaires en cours

Résultats

En 2017-2018, le Ministère a conclu une entente de partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain d'une valeur de 500 000 \$ pour consolider son projet de jumelage linguistique et de l'appliquer à trois arrondissements de la métropole : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Saint-Laurent. Ce projet consiste à recruter des étudiantes ou des étudiants universitaires et à les jumeler à des commerçants de proximité utilisant peu ou pas le français dans leurs activités de commerce. Ainsi ces personnes accompagnent les commerçants dans l'apprentissage du français comme langue d'accueil, de service et de communications, au sein même de leur milieu de travail. Pendant toute la durée de ce processus de francisation, la campagne Le français dans mon quartier est déployée dans les médias sociaux et dans les médias locaux, pour inviter les citoyennes et les citoyens des arrondissements ciblés à encourager les efforts des commerçants apprenants en ne s'adressant à eux qu'en français. Au 31 mars 2018, ce sont 160 commerçants qui avaient pris part à ce projet et qui avaient été accompagnés par 55 étudiantes ou étudiants mentors. Plus de 200 000 personnes résidant dans les trois arrondissements ciblés ont été sensibilisées par la campagne.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le Comité de coordination et de suivi des actions de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 a aussi vu sa composition augmentée d'un nouveau membre : le Bureau de valorisation de la langue française et de la francophonie de l'Université de Montréal. Ce partenariat a notamment conduit à la conception et à la réalisation du projet Choisir le français, choisir le Québec. Ce projet visait à accompagner, dans l'apprentissage de la langue française, un groupe de 20 étudiantes ou étudiants étrangers de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le but de les convaincre de choisir le Québec et Montréal, et d'y rester.

La première rencontre d'information annuelle de la stratégie partenariale a eu lieu le 19 février 2018. Cette réunion convie l'ensemble des partenaires et parties prenantes intéressées par les travaux réalisés en matière de promotion et de valorisation du français au Québec. Plus de cent personnes y étaient présentes, pour créer un espace de dialogue et de maillages ayant des répercussions sur le rayonnement de la langue française.

Le prix De bonnes choses arrivent quand on parle français y a été remis pour la première fois dans le but de reconnaître, au moyen de cette marque de distinction spécialement conçue par le Ministère aux fins de la Stratégie, les meilleurs projets portés par les organismes qui œuvrent sur le terrain à la promotion et à la valorisation du français au Québec.

Pour assurer la vitalité du français dans l'espace public, le Secrétariat a notamment pu miser, en 2017-2018, sur deux campagnes promotionnelles et des programmes phares découlant de la mise en œuvre de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 : Le français, notre affaire!

La Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 : Le Français, notre affaire!

Dévoilée le 12 décembre 2016, la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021, Le français, notre affaire! est une instance de concertation dirigée par la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Cette instance réunit les principaux ministères et organismes du gouvernement responsables de la francisation des personnes et des milieux de travail, avec les partenaires socioéconomiques que sont les associations des milieux commercial, économique, syndical, communautaire, universitaire et culturel. Elle prend appui sur la culture et les communications comme principaux vecteurs de promotion et de valorisation de la langue française, dans le but d'en assurer la vitalité dans l'ensemble de l'espace public au Québec.

La Campagne nationale de promotion et de valorisation de la langue française : De bonnes choses arrivent quand on parle français!

Amorcée en 2016-2017, la campagne de promotion et de valorisation de la langue française De bonnes choses arrivent quand on parle français s'est poursuivie cette année. Cette deuxième phase de la campagne, à laquelle 700 000 \$ ont été affectés, s'est elle-même déclinée en deux volets.

Le premier volet, déployé du 25 novembre au 10 décembre 2017, a été mis en place pour promouvoir le français et rappeler publiquement qu'il est la langue normale et habituelle du travail au Québec. Il s'agissait d'une campagne d'information et d'éducation sur les droits et les responsabilités des employeurs et du personnel. L'objectif consistait à couvrir toutes les régions du Québec pour joindre le plus grand nombre de personnes. Cette campagne s'est déclinée sous la forme de placements dans les principaux quotidiens imprimés (presse nationale et médias communautaires) et dans les médias numériques.

Le second volet a été déployé dans les médias (télévision, radio, réseaux sociaux) du 5 mars au 20 avril 2018. En raison de leur succès initial, deux capsules publicitaires de 30 secondes qui avaient été produites lors de la première phase de la campagne, au printemps 2017, ont été rediffusées. Dans ces capsules, Judi Richards et P. J. Stock témoignent de la manière dont l'apprentissage du français a changé leur vie et des bénéfices qu'ils en ont retirés sur les plans personnel, social et professionnel. Ce second volet de la campagne présentait aussi quatre nouvelles capsules vidéo ainsi que six portraits de francophones, d'anglophones et d'allophones témoignant de l'utilité de parler français au quotidien au Québec, afin d'y interagir et d'y vivre ensemble.

Selon un sondage LégerWeb fondé sur un échantillon représentatif de la population québécoise constitué de 1 528 personnes :

- 79 % trouvent le message de cette campagne clair et facile à comprendre;
- 71 % considèrent que cette campagne est une bonne initiative du gouvernement;
- 67 % affirment que ces publicités leur plaisent;
- 68 % estiment que cette campagne peut contribuer à augmenter le sentiment d'appartenance à la langue française;
- 65 % ont le sentiment que cette campagne peut encourager à passer à l'action, en posant certains gestes en faveur de la langue française (l'apprendre, la parler davantage, etc.).

Les capsules vidéo ont été vues près de deux millions de fois, toutes plateformes confondues, et le taux de notoriété de la campagne a été de 72 %.

Le Fonds de promotion et de valorisation de la langue française

Lié à la stratégie *Le français, notre affaire!*, le Fonds de promotion et de valorisation de la langue française vise à soutenir des projets qui ont pour objectif d'accroître l'usage du français par les clientèles cibles, non seulement dans les entreprises, mais aussi dans les autres domaines de la vie publique où ces personnes interagissent, tels que le commerce de détail, les services, les loisirs et les communications.

En 2017-2018, plus de 1,7 M\$ ont été consacrés à la réalisation de 48 projets ayant des retombées dans toutes les régions du Québec. La plupart d'entre eux étaient portés par les partenaires socioéconomiques du gouvernement en francisation : chambres de commerce, associations syndicales, organismes de défense de la langue française ou d'accueil des personnes immigrantes, universités, associations représentant des secteurs économiques (hôtellerie, restauration, etc.).

Le partenariat avec les instances municipales

En 2017-2018, pour une deuxième année consécutive, le Secrétariat à la politique linguistique a consacré une somme de 750 000 \$, en partenariat avec près de 40 instances municipales de 16 régions administratives, au soutien d'activités culturelles explicitement vouées à la promotion et à la valorisation de la langue française dans le cadre du volet « langue française » des ententes de développement culturel. Grâce à la mise en œuvre de ces activités, ces instances municipales deviennent les partenaires du gouvernement dans sa démarche de promotion du français dans l'ensemble de l'espace public au Québec. Ces ententes suscitent des investissements municipaux consacrés à la valorisation de la langue commune au Québec. Elles constituent aussi un véhicule privilégié pour accroître le champ d'application de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française à l'ensemble du territoire, tout en conservant le Grand Montréal comme zone d'intervention prioritaire.

Le programme Promotion du français lors d'activités culturelles

L'édition 2017-2018 du programme Promotion du français lors d'activités culturelles a été dévoilée le 24 janvier 2018. Pour une neuvième année consécutive, ce programme permet de soutenir des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles qui visent à sensibiliser le public à la richesse et à la vitalité de la langue française. Pour l'exercice 2017-2018, le Secrétariat a reçu 70 demandes de subventions provenant de 13 régions. L'enveloppe budgétaire était de 350 000 \$.

Le programme Parlez-moi d'une langue!

Soutenu depuis 1997, le programme Parlez-moi d'une langue!, mis en place par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, a permis à des auteurs, à des journalistes et à des spécialistes de la communication de témoigner de l'importance d'une bonne maîtrise de la langue française auprès des établissements collégiaux et universitaires du Québec.

En 2017-2018, le programme disposait d'une enveloppe de 120 000 \$. Cette enveloppe a permis la tenue de 225 rencontres dans les établissements collégiaux et universitaires. Plus de 13 594 étudiantes ou étudiants ont été rencontrés par les spécialistes de la communication dans 61 départements d'établissements collégiaux de 16 régions du Québec et 18 départements d'établissements universitaires de 8 régions du Québec.

INDICATEUR 1.2

Augmentation du nombre de petites entreprises⁶⁸ ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

CIBLE 2017-2018

Aucune

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

RÉSULTAT 2017-2018

Suivi terminé

RÉSULTAT 2016-2017

171,7 %

RÉSULTAT 2015-2016

158,8 %

RÉSULTAT 2014-2015

99,2 %

RÉSULTAT 2013-2014

40,4 %

Résultats

Le Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion du français dans les entreprises a pris fin le 31 mars 2016. Ce programme soutenait le démarchage auprès des entreprises en vue de la délivrance d'une attestation volontaire de conformité à la Charte. Une évaluation de programme a démontré que le démarchage individuel concernant la conformité à la Charte n'était pas la façon la plus efficace de procéder. Cette mesure n'a pas été reconduite dans le nouveau programme de soutien financier.

NOMBRE CUMULATIF DE PETITES ENTREPRISES AYANT OBTENU UNE ATTESTATION DE FRANCISATION VOLONTAIRE AU 31 MARS

Année	Nombre	Variation ⁶⁹
	n	%
2012-2013	371	...
2013-2014	521	40,4
2014-2015	741	99,7
2015-2016	960	158,8
2016-2017	1 008	171,7

Le nouveau programme vise à soutenir des activités sectorielles par l'entremise d'agents relayeurs du milieu. Les attestations de conformité à la *Charte de la langue française*, objet de l'indicateur 1.2 seront dorénavant délivrées sur une base ponctuelle et sur demande.

OBJECTIF 2

S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française

INDICATEUR 2.1

Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels

CIBLE 2017-2018

Poursuite des travaux du Comité de coordination et de suivi des actions et du Sous-comité d'élaboration et de suivi du plan d'action de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021

68. Par petite entreprise, on entend une entreprise qui emploie moins de 50 personnes.

69. La variation est calculée par rapport à l'année de référence 2012-2013.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**RÉSULTAT 2017-2018**

Tenue de deux rencontres du Comité de coordination et de suivi des actions, et de deux rencontres du Sous-comité d'élaboration et de suivi du plan d'action

RÉSULTAT 2016-2017

La cible a été modifiée en raison du lancement de la nouvelle Stratégie partenariale, dont le mécanisme de gouvernance implique une concertation avec les principaux ministères engagés dans les enjeux linguistiques

RÉSULTAT 2015-2016

Collaboration au développement d'un projet de réseautage

RÉSULTAT 2014-2015

Tenue d'une première rencontre d'un réseau de répondants ministériels (taux de participation de 45 %)

RÉSULTAT 2013-2014

Réalisation d'un état de situation de la mise à jour des politiques linguistiques gouvernementales dans les ministères et organismes

Tournée des ministères et organismes effectuée par la ministre

Mise en place d'une collaboration avec l'OQLF afin de constituer un réseau de répondants

Résultats

Le mandat du Sous-comité d'élaboration et de suivi du plan d'action de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 consiste en premier lieu à soutenir le Comité de coordination et de suivi des actions, en veillant notamment à déterminer :

- les actions composant le plan d'action de la Stratégie;
- les cibles à atteindre et les indicateurs de résultat;
- les processus de collecte d'information et de reddition de comptes permettant d'assurer la réalisation du bilan de la Stratégie.

Coordonné par le Secrétariat, le Sous-comité est aussi responsable d'assurer la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie et de participer à son amélioration continue. Il s'est réuni à deux reprises durant l'exercice financier 2017-2018. Ses travaux ont essentiellement porté sur le parachèvement du plan d'action interministériel de la stratégie précitée.

Le Comité de coordination et de suivi des actions s'est aussi réuni à deux reprises durant l'exercice financier 2017-2018. Coprésidé par le Ministère et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ce comité réunit les partenaires contributeurs au plan d'action avec quatorze personnes représentant des associations issues de la société civile et des milieux économique, universitaire, commercial, syndical, communautaire et culturel. Les ministères y sont représentés par les sous-ministériats adjoints ou associés responsables des secteurs concernés. Ce comité a entre autres pour mission :

- de confirmer les grandes orientations de la nouvelle Stratégie et de les bonifier, le cas échéant, en fonction de l'expérience découlant de la mise en œuvre de celle-ci;
- d'évaluer la pertinence d'ajouter des membres au sein de la gouvernance;
- de recevoir de la rétro-information sectorielle de l'action qui se déroule sur le terrain et de déterminer, à la lumière de celle-ci, les meilleures pratiques en matière de promotion et de valorisation de la langue française.

Comme par les années passées, le Secrétariat a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique en matière linguistique. Le Secrétariat a été consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou que les clauses linguistiques contenues dans les ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise. Il a aussi répondu aux demandes du ministère du Conseil exécutif relativement à des mesures pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

INDICATEUR 2.2

Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

CIBLE 2017-2018

Rappel de l'importance de rendre compte de l'application de la politique institutionnelle dans la production du rapport annuel de gestion lors des rencontres de la nouvelle table de concertation ministérielle

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

RÉSULTAT 2017-2018

Des rappels périodiques ont été faits par les conseillères et conseillers en francisation de l'OQLF auprès de la direction des ministères et organismes, ainsi que des relances

RÉSULTAT 2016-2017

Des rappels périodiques ont été faits par les conseillers en francisation de l'OQLF auprès des dirigeants des ministères et organismes, ainsi que des relances

Analyse des rapports annuels de gestion 2015-2016 de 122 ministères et organismes

RÉSULTAT 2015-2016

Reddition de comptes réalisée

Analyse des rapports annuels de gestion 2014-2015 de 117 ministères et organismes

RÉSULTAT 2014-2015

Analyse des rapports annuels de gestion 2013-2014 de 56 ministères et organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Plan de travail adopté

Résultats

En 2017-2018, l'Office a examiné les rapports annuels 2016-2017 de 118 des 122 ministères et organismes tenus d'adopter la politique linguistique gouvernementale. Les rapports annuels 2016-2017 des 4 autres ministères et organismes n'ont pas pu être examinés, car ils n'avaient pas encore été déposés à l'Assemblée nationale au moment de l'examen.

La politique linguistique gouvernementale a été adoptée en 2011, et 136 ministères et organismes doivent transmettre à l'Office une politique linguistique institutionnelle approuvée. Entre 2011 et le 31 mars 2018, l'Office a reçu pour commentaires 98 projets de politique linguistique institutionnelle. Il a rédigé et transmis 68 avis officiels. Il a aussi reçu 73 politiques approuvées par la direction de ministères et organismes. Aussi, 15 organismes ont informé l'Office qu'ils adopteraient la politique linguistique d'un autre organisme. Cela signifie donc que l'Office était toujours en attente de 23 projets de politique linguistique institutionnelle provenant d'autant de ministères et organismes. À ce sujet, en plus des rappels faits par le personnel en francisation, des relances auprès de la direction de ces ministères et organismes ont été faites par la direction de l'OQLF en mars 2018.



7 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Le ministère de la Culture et des Communications présente dans cette section de l'information détaillée sur la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec au regard du Plan d'action 2017-2018 et des engagements de la Convention de performance et d'imputabilité, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Présentation

Depuis sa création le 1^{er} avril 1979, le Centre de conservation du Québec fait partie intégrante du ministère de la Culture et des Communications. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'administration publique*, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

La mission

La mission du Centre de conservation consiste à :

- fournir des services professionnels de restauration et d'expertise;
- sensibiliser les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive;
- encourager le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier.

La clientèle

La clientèle du Centre comprend :

- les gestionnaires des collections d'État (musées d'État et BANQ);
- les institutions muséales soutenues au fonctionnement par le Ministère;
- les centres d'archives privées agréés;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, comme les fabriques de paroisses, les sociétés d'histoire, les centres d'exposition, etc.;
- les municipalités, les établissements publics d'enseignement;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;
- les entreprises;
- les individus.

La politique de service

Le Centre regroupe ses services selon les catégories suivantes :

- l'expertise-diagnostic;
- la restauration;
- le rôle-conseil;
- la formation.

Les services financés

En vertu de sa convention de performance et d'imputabilité, le Centre assure, par un système de quotas, un partage de services financés par le Ministère entre les musées d'État, BANQ, les directions du Ministère, les institutions muséales soutenues au fonctionnement et les centres d'archives privées agréés. Le nombre d'heures dispensées par le Centre selon les quotas peut fluctuer d'une année à l'autre. Il tient compte des ressources disponibles et des besoins des clientèles selon leurs planifications. Les heures de services de restauration et d'expertise comprises dans les services financés par le Ministère sont attribuées aux trois premiers groupes composant sa clientèle mentionnés précédemment, soit les gestionnaires des collections d'État, les institutions muséales soutenues au fonctionnement par le Ministère et les centres d'archives privées agréés.

Le Comité de conservation des biens mobiliers du Conseil du patrimoine culturel du Québec fournit des avis à la direction du Centre quant à la pertinence, pour le Ministère, de financer les interventions sollicitées par les institutions muséales soutenues au fonctionnement.

Les services facturés

Le Centre permet à trois catégories de clientèles de bénéficier de ses services spécialisés sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2017-2018 étaient de :

- 68 \$ pour les OBNL privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 94 \$ pour les organismes publics (villes et municipalités, établissements publics d'enseignement, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 128 \$ pour les entreprises à but lucratif et les individus.

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

La reddition de comptes s'appuie sur les indicateurs de performance qui sont contenus dans la Convention de performance et d'imputabilité du Centre, signée en novembre 2002, et qui sont traduits dans le Plan d'action 2017-2018.

OBJECTIF A

Maintenir les résultats en matière de production de services

ACTION 1

Maintenir une production globale d'heures scientifiques de services financés par le Ministère ou facturés aux clientèles cibles conformément aux objectifs

INDICATEUR

Avoir offert un total de 26 600 heures scientifiques de services, dont un maximum de 16 600 heures de services financés par le Ministère et un minimum de 10 000 heures de services facturés aux clients

Résultats

En 2017-2018, l'objectif de production d'heures scientifiques de services financés par le Ministère a été maintenu à un maximum de 16 600 heures. Le Centre a dépassé cet objectif, puisque 17 050 heures ont été effectuées, ce qui représente un résultat de 102,7 %.

L'objectif de production d'heures scientifiques de services facturés en début d'année était d'un minimum de 10 000 heures. Le Centre a produit 9 977 heures de services facturés, ce qui représente un résultat de 99,8 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 26 600 heures et le Centre en a effectué 27 027, ce qui représente un pourcentage de 101,6 %.

HEURES SCIENTIFIQUES DE SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET HEURES DE SERVICES FACTURÉS EFFECTUÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2017-2018

	Objectif	Résultat		
		2017-2018	2016-2017	
	h	h	%	h
Services financés par le Ministère	16 600	17 050	102,7	15 829
Services facturés	10 000	9 977	99,8	16 418
Total	26 600	27 027	101,6	32 247

RÉPARTITION DES HEURES SCIENTIFIQUES DE SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE AU 31 MARS

Clientèle bénéficiant de quotas	Objectif	Résultat					
		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	h	h	%	h	%	h	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 079	86,6	2 294	95,6	2 849	118,7
Musée de la civilisation	2 200	2 123	96,5	2 413	109,7	2 308	104,9
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	921	73,7	870	69,6	1 156	92,5
Institutions muséales soutenues au fonctionnement par le MCC	4 400	4 564	103,7	3 862	87,8	4 963	112,8
MCC	2 300	3 018	131,2	3 057	132,9	2 745 ⁷⁰	105,6
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	651	100,2	577	88,8	517	79,5
Centres d'archives privées agréés	450	0	0,0	147	32,7	9	2,0
OBNL (interventions mineures)	1 550	1 960	126,5	815	52,6	1 895 ⁷¹	94,7
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	1 741	124,4	1 794	128,1	608 ⁷²	93,5
Total	16 600	17 057	102,8	15 829	95,4	17 050	102,7

70. L'objectif de production d'heures scientifiques pour le Ministère avait été fixé à 2 600 heures. Le pourcentage a été calculé en fonction de cet objectif.

71. L'objectif de production d'heures scientifiques pour les OBNL avait été fixé à 2 000 heures. Le pourcentage a été calculé en fonction de cet objectif.

72. L'objectif de production d'heures scientifiques pour les projets spéciaux avait été fixé à 650 heures. Le pourcentage a été calculé en fonction de cet objectif.

ACTION 2

Consacrer une proportion élevée du temps disponible à la production de services professionnels

INDICATEUR

Avoir consacré un minimum de 70 % du temps disponible à la production d'heures scientifiques

Résultats

Au total, 28 213 heures scientifiques ont été produites sur un total de 36 969 heures travaillées, soit un pourcentage de 76,3 %.

NOMBRE D'HEURES SCIENTIFIQUES EFFECTUÉES

	2016-2017	2017-2018
Heures scientifiques (services financés et facturés)	32 247	27 027
Autres heures scientifiques	807	1 186
Total	33 054	28 213
Heures travaillées	41 479	36 969
Pourcentage des heures scientifiques par rapport aux heures travaillées	79,7 %	76,3 %

Cette année, le Centre a effectué 27 027 heures scientifiques faisant partie des services financés et facturés, comparativement à 32 247 heures l'an dernier.

DÉTAIL DES HEURES SCIENTIFIQUES EFFECTUÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ FAISANT PARTIE DES SERVICES FINANCÉS ET FACTURÉS

Type d'activité	Nombre d'heures effectuées	
	2016-2017	2017-2018
Expertise, restauration et rôle-conseil	30 059	25 253
Activités de perfectionnement	940	1 061
Formation donnée	406	286
Articles publiés	527	387
Conférences et autres	315	40
Total	32 247	27 027

En ce qui concerne les autres heures scientifiques, le Centre en a accompli 1 186 en 2017-2018; il en avait effectué 807 en 2016-2017.

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES EFFECTUÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures effectuées	
	2016-2017	2017-2018
Comité de santé-sécurité et comité de gestion des risques	215	440
Autres comités internes	...	176
Formation continue (partenariats internes)	592	570
Total	807	1 010

OBJECTIF B

Cibler l'offre de services et l'élargir à un plus grand nombre d'utilisateurs dans une perspective de développement durable

ACTION 1

Recentrer la mission du Centre en collaboration avec les directions régionales du Ministère et la Direction générale du patrimoine



Entretien de la fontaine de Tourny située au centre du carrefour giratoire de l'avenue Honoré-Mercier, en face de l'hôtel du Parlement à Québec
© MCC

INDICATEUR

Avoir offert un total de 800 heures d'expertise et de formation aux clientèles par l'entremise des directions régionales du Ministère et de la Direction générale du patrimoine

Résultats

Le Centre a atteint son objectif d'heures d'expertise et de formation offertes par les directions du Ministère. En effet, 808 heures ont été effectuées par ces dernières alors que l'objectif était de 800 heures.

**HEURES D'EXPERTISE ET DE FORMATION OFFERTES
PAR LES DIRECTIONS DU MINISTÈRE AU REGARD DES
OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2017-2018**

	Objectif	Résultat	
		2017-2018	
	h	h	%
Directions régionales et Direction générale du patrimoine	800	808	101,0

ACTION 2

Resserrer la collaboration avec les institutions muséales

INDICATEUR

Avoir participé, en collaboration avec la Direction de la coordination des interventions territoriales et du développement culturel numérique, à l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre destiné à l'ensemble des institutions muséales

Résultats

Le Centre travaille à adapter son plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre pour répondre aux besoins des institutions muséales soutenues par le Ministère. Au cours de 2017-2018, le Centre a consacré 166 heures de travail à ce projet, ce qui a permis de remodeler et d'enrichir quatre sections du plan d'intervention. Un document sur l'arbre des décisions a été mis à jour. Depuis 2015, le Centre a investi 256 heures de services dans ce projet.

ACTION 3

Maintenir les efforts pour promouvoir la conservation préventive

INDICATEUR 1

Avoir réalisé plusieurs projets dont l'objectif premier était de sensibiliser des clients ou des partenaires à la conservation préventive ou de mener des initiatives en ce domaine

Résultats

Le Centre a collaboré à plusieurs projets dont la vocation première était la conservation préventive. Plus de 200 heures de services ont été produites pour des projets avec des partenaires muséaux et municipaux ou avec des entreprises d'État. De plus, deux membres du personnel ont participé à la création de capsules vidéo portant sur la conservation archéologique, lesquelles sont diffusées dans le site Web du Centre.

INDICATEUR 2

Avoir publié un guide technique sur les couvertures en bardeaux de bois et en avoir fait la promotion

Résultats

Le Centre de conservation du Québec et les Publications du Québec ont publié ensemble *Toit. Bois. Bardeau. Guide technique*, le premier guide québécois entièrement consacré à la couverture en bardeaux de bois. Produit par deux spécialistes de l'atelier Bois du Centre, cet ouvrage de référence a pour objectif d'aider à maximiser la durée de vie de ce type de couverture en contexte nord-américain. Il a été lancé à l'automne 2016. Depuis, il a fait l'objet de plusieurs présentations publiques, notamment au Salon du livre de Québec, en avril 2017, et au salon Maestria du Conseil des métiers d'art du Québec, en mars 2018. Le Centre a reçu des demandes pour que le document soit traduit en anglais afin de combler une lacune dans les publications en langue anglaise spécialisées dans ce domaine.

OBJECTIF C

Maintenir une qualité de service à la clientèle qui soit excellente

ACTION 1

Maintenir un taux très élevé de satisfaction des clients au regard des interventions réalisées

INDICATEUR

Avoir maintenu un taux de satisfaction qualifié d'« excellent » ou de « très bon » supérieur à 95 % pour chacun des quatre aspects des services évalués

Résultats

Selon les renseignements fournis par les clients ayant rempli la fiche d'évaluation des services, la clientèle est généralement très satisfaite des services. Le seul aspect ayant obtenu un résultat inférieur au 95 % visé concerne le respect des échéances.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2017-2018

Aspect des services rendus	Excellent	Très bon	Sous-total Excellent et très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
	%	%	%	%	%	%
Collaboration du personnel du Centre	95	5	100	0	0	100
Respect de la proposition de traitement	95	5	100	0	0	100
Respect des échéances	85	7	92	7	1	100
Atteinte des objectifs du client	90	10	100	0	0	100

ACTION 2

Viser un délai de réponse aux plaintes conformes à la norme établie dans la Convention de performance et d'imputabilité de l'organisation

INDICATEUR

Avoir répondu aux plaintes au plus tard dix jours après leur réception

Résultats

Aucune plainte n'a été reçue au regard des services rendus par le Centre au cours de l'exercice financier 2017-2018.

Le budget de dépenses

Pour l'exercice financier 2017-2018, le budget de dépenses du Centre était d'un peu plus de 2 316 k\$, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport au montant obtenu l'an dernier, qui était de près de 2 268 k\$. Les dépenses des services financés par le Ministère qui ont été effectuées au cours de l'exercice se chiffrent à 2 381 k\$, soit une hausse de 5 % comparativement aux dépenses de l'exercice financier 2016-2017. Cette variation est principalement attribuable à la hausse du montant imputé à la rémunération et du montant consacré au paiement du loyer à la SQI.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE

	Dépenses réelles		Dépenses probables ⁷³
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	\$	\$	\$
Services financés par le Ministère			
Rémunération	1 362 500	1 338 693	1 412 188
Fonctionnement	205 458	178 310	152 808
Loyer payé à la SQI	710 115	710 115	783 257
Amortissement	37 612	39 383	32 846
Total des dépenses	2 315 685	2 266 501	2 381 099

Pour de l'information sur les revenus et les dépenses des services facturés au compte à fin déterminée du Centre, consulter le tableau de suivi qui figure dans la section Ressources financières de ce document, à la ligne Financement des unités autonomes de services.

73. Données préliminaires (au 20 juillet 2018) : des modifications sont susceptibles d'être apportées à la suite des travaux du Contrôleur des finances.

Le calcul du coût de revient horaire

Le coût de revient horaire des services rendus par le Centre tient compte de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2017-2018, des dépenses liées à son fonctionnement et du nombre d'heures effectuées pendant la période. En 2017-2018, le Centre a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur de 78 159 \$. De cette somme, il faut soustraire une portion des services de gardiennage, soit 19 192 \$⁷⁴, qui sont fournis au Ministère pour le Laboratoire et la Réserve d'archéologie du Québec situé dans le même édifice que le Centre. Ainsi, le montant des services nets fournis par le Ministère est de 58 967 \$⁷⁵.



Restauration d'un manuscrit de chants liturgiques appartenant au Musée des Abénakis situé à Odanak

© MCC

DÉPENSES PRISES EN COMPTE POUR CALCULER LE COÛT DE REVIENT DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC EN 2017-2018

Types de dépenses	Dépenses
	\$
Services financés par le Ministère	
Dépenses probables ⁷⁶	2 381 099
Services nets fournis par le Ministère	58 967
Avantages sociaux (part de l'employeur) ⁷⁷	282 437
Total des dépenses des services financés par le Ministère	2 722 503
Services facturés	
Dépenses (compte à fin déterminée)	1 143 611
Avantages sociaux (part de l'employeur) ⁷⁸	81 097
Total des dépenses des services facturés	1 224 708
Total	3 947 211

En tenant compte de toutes les dépenses nécessaires pour réaliser sa mission, le coût de revient horaire total du Centre s'établit à 146,05 \$ en 2017-2018. Ce coût était de 131,00 \$ l'an dernier. L'écart est principalement attribuable à une diminution de 39 % du nombre total d'heures de services facturées aux clients (16 418 heures en 2016-2017 comparativement à 9 977 heures en 2017-2018, soit 6 441 heures en moins). Cette diminution du nombre d'heures est elle-même due, notamment, à une baisse du nombre de projets de restauration d'œuvres d'art public installées dans les stations du métro de Montréal, propriété de la Société de transport de Montréal. Dans ce dernier cas, les projets de restauration sont normalement effectués la nuit lorsque le métro est fermé. En raison de la grève du personnel du Centre, membre du Syndicat de professionnelles et de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), aucun travail n'était effectué après 17 h 30 ou avant 7 h 30 le matin. Plusieurs projets ont donc été reportés. L'écart s'explique aussi par le fait que certaines dépenses fixes, comme le loyer de l'édifice et la rémunération, ont augmenté durant l'année 2017-2018.

74. Ce qui correspond à 30 % du montant de 63 975 \$ des services de gardiennage.

75. Calcul du montant des services nets fournis par le Ministère : 78 159 \$ - 19 192 \$ = 58 967 \$.

76. Données préliminaires (au 20 juillet 2018) : des modifications sont susceptibles d'être apportées à la suite des travaux du Contrôleur des finances.

77. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au Centre et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées au fonctionnement du Centre.

78. Voir la note précédente

COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses	Nombre d'heures effectuées ⁷⁹	Coût de revient horaire	
			Projeté	Probable
	\$	h	\$	\$
Services financés par le Ministère	2 722 503	17 050	139,27 ⁸⁰	159,70
Services facturés	1 224 708	9 977	117,50 ⁸¹	122,75
Total	3 947 211	27 027	131,09	146,05

79. Ces montants prennent seulement en compte les heures de travail du personnel professionnel et technicien affecté aux travaux d'expertise, de restauration ou de formation. Les heures effectuées par le personnel de soutien et le personnel de direction sont exclues de ce calcul.

80. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (139,27 \$) correspond au budget projeté au début de l'exercice 2017-2018 (2 312 700 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

81. Le coût de revient horaire projeté des services facturés (117,50 \$) correspond au budget projeté des services facturés (1 175 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (10 000 h).



ANNEXE I

MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

(AU 31 MARS 2018)

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec

Mandat	Services / Activités
Soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	► Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature

Société de développement des entreprises culturelles

Mandat	Services / Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	► Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle ► Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles ► Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines ► Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à place Royale

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat	Services / Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	► Offre de formation artistique professionnelle par l'entremise d'un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or) ► Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques ► Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal

Mandat	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. Ses activités ont notamment pour but de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	▶ Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places); le Théâtre Maisonneuve (1 441 places); le Théâtre Jean-Duceppe (747 places); la salle Claude-Léveillé (128 places) et la Cinquième Salle (413 places); ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette ▶ Programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal ▶ Lieu de résidence de l'Opéra de Montréal, des Grands Ballets canadiens de Montréal et de la compagnie de théâtre Jean Duceppe

Société de télédiffusion du Québec

Mandat	Services / Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	▶ Société publique de production et de diffusion desservant, par ses dix bureaux régionaux, plus de 92 % de la population à travers son réseau de dix-sept émetteurs alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal ▶ Programmation axée sur l'éducation, la connaissance, la découverte, la culture et la société, alimentée par les nombreux partenaires culturels, comme Télé-Québec en classe, une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation ▶ Production de la plateforme Web La Fabrique culturelle, qui se veut un outil de rayonnement pour la culture québécoise, toutes disciplines et toutes régions confondues ▶ Participation à TV5 Monde

Société du Grand Théâtre de Québec

Mandat	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	▶ Gestion et programmation de deux salles de spectacle, Louis-Fréchette (1 885 places) et Octave-Crémazie (510 places) ▶ Lieu de résidence de l'Orchestre symphonique de Québec, du Théâtre du Trident, de l'Opéra de Québec et du Club musical de Québec

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mandat	Services / Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Agir en tant que bibliothèque centrale de la métropole montréalaise. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	▶ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, à BAnQ Rosemont-La Petite Patrie et aux dix centres de BAnQ conservant des archives qui sont répartis sur le territoire du Québec : services généraux sur place et à distance (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). Accès gratuit à des ressources numériques variées ▶ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques ▶ Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires ▶ Programmes d'aide financière destinés au secteur des archives ▶ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois

Musée d'art contemporain de Montréal

Mandat	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois et assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de la collection permanente du Musée et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux ▶ Offre de diverses activités éducatives et culturelles ▶ Programme d'expositions itinérantes ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux

Musée de la civilisation

Mandat	Services / Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	▶ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal (Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone et Centre national de conservation et d'étude des collections) ▶ Valorisation et diffusion, au Québec et à l'international, de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage du savoir sur la muséologie et la société

Musée national des beaux-arts du Québec

Mandat	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de la collection permanente du Musée et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux ▶ Offre de diverses activités éducatives et culturelles ▶ Programme d'expositions itinérantes ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux

ORGANISME DE CONSULTATION

Conseil du patrimoine culturel du Québec

Mandat	Services / Activités
Conseiller la ministre au regard de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> et de la <i>Loi sur les archives</i> .	▶ Faire des recommandations et donner des avis à la ministre sur toute question relative à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la <i>Loi sur les archives</i> ▶ Tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux. ▶ Entendre les requêtes et les suggestions des individus et des groupes ▶ Produire pour la ministre un état de situation quinquennal de la gestion des sites patrimoniaux transférés aux municipalités ▶ Fixer la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par un musée national, un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue

ORGANISMES DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Commission de toponymie du Québec

Mandat	Services / Activités
Veiller à ce que le territoire du Québec soit nommé avec justesse et qu'il mette en valeur la spécificité francophone du Québec	▶ Gérer les noms de lieux du Québec en procédant à leur inventaire, à leur conservation, à leur officialisation ainsi qu'à leur diffusion, et proposer les normes et règles d'écriture toponymique à respecter ▶ Établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, et diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec ▶ Donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie

Conseil supérieur de la langue française

Mandat	Services / Activités
Fournir des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisir de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.	▶ Recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes ▶ Effectuer ou faire effectuer les études et recherches qu'il juge nécessaires ▶ Informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec

Office québécois de la langue française

Mandat	Services / Activités
Veiller, par l'application de la <i>Charte de la langue française</i> , à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises.	▶ Assurer le respect de la <i>Charte de la langue française</i>, notamment en faisant respecter les droits linguistiques des citoyennes et des citoyens par des interventions auprès des entreprises et des organismes de l'Administration pour corriger des situations qui contreviennent à la Charte ▶ Accompagner les entreprises et les organismes de l'Administration pour s'assurer que l'utilisation du français au sein de ces organisations est généralisée ▶ Définir et conduire la politique linguistique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie, en offrant notamment des services terminologiques à l'ensemble de la population en vue de favoriser la maîtrise de la langue officielle ▶ Mettre en œuvre auprès de l'Administration, des organismes, des entreprises, des associations diverses et des citoyennes et des citoyens en général plusieurs mesures d'information, d'accompagnement et de promotion du français comme langue commune ▶ Concevoir, organiser et faire passer les examens de français que les candidates et les candidats aux ordres professionnels qui doivent obtenir une attestation confirmant qu'ils ont du français une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession ont l'obligation de réussir ▶ Surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française



ANNEXE II

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

(AU 31 MARS 2018)

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1)
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 2)

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 1)
- Règlement sur le dépôt légal des films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 2)

Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1)
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 2)
- Règlement sur les normes techniques (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 3)
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 4)
- Règlement sur le visa (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 6)

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C-51, r. 4)

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C-62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1)
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 2)

- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 3)
- Règlement sur l'agrément des libraires (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 4)
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 5)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r. 1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 1)
- Règlement sur la recherche archéologique (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 2.1)
- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 4)

Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01, r. 1)

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)



ANNEXE III

RÈGLEMENTS, CHARTE ET DÉCRET DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

(AU 31 MARS 2018)

Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)

Règlement sur l'affichage de l'Administration
(RLRQ, chapitre C-11, r. 1)

Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2)

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1)

Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (RLRQ, chapitre C-11, r. 3)

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (RLRQ, chapitre C-11, r. 4)

Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5)

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6)

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7)

Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, chapitre C-11, r. 8)

Règlement sur la langue du commerce et des affaires (RLRQ, chapitre C-11, r. 9)

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 10)

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 11)

Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (RLRQ, chapitre C-11, r. 12)



ANNEXE IV

PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (Y COMPRIS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET AU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE), NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2017-2018

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	4 727,3
		Institutions muséales	92	14 592,8
		Médias communautaires	157	5 496,7
		Organismes de formation en art	83	12 607,4
		Organismes de regroupement	23	3 919,4
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	9	900,0
		Radios autochtones	18	180,0
	01	Aide aux immobilisations		
		Service de la dette	1 077	111 665,1
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente autorisée par C.T. ou décret	2	10 491,5
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	94	1 495,9
		Entente de développement culturel	145	9 079,3
		Entente de développement culturel autochtone	5	426,7
		Entente de service – projets mineurs	14	218,0
	01	Aide aux projets		
		Accueil	46	1 638,9
		Accueil – Plan culturel numérique	10	1 652,2
		Appel – Adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	12	1 741,5
		Invitation à des diffuseurs et programmeurs hors Québec	31	349,5
		Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales	3	105,0
		Appel de projets culturels pour les Algonquins	5	50,0
		Grand écran – Développement et sensibilisation des jeunes publics à la culture cinématographique	20	239,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
	01	Autres interventions		
		Bourses et prix	21	232,5
		Fonds d'initiatives culturelles	433	522,5
		Projets de coopération internationale	42	234,3
		Soutien au développement culturel et en communications	47	1 004,5
		Soutien au développement culturel et en communications autorisé par C.T. ou décret	149	51 791,1
		Total du programme 02, élément 01	2 549	235 361,1
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	25 365,4
	02	Musée de la civilisation	1	27 162,4
	02	Musée d'art contemporain de Montréal	1	12 262,9
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	23 872,1
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	16 959,7
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	7 255,2
	04	Société de développement des entreprises culturelles	1	67 945,8
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	64 215,9
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec	1	123 935,9
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	74 531,5
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	30 674,6
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	11	474 181,4
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 560	709 542,5
03	01	Promotion et diffusion de la langue française		
		Fonds de promotion et de valorisation de la langue française	48	1 731,3
		Promotion et valorisation de la langue française	8	87,0
		Entente autorisée par C.T.	2	620,0
		Autre	1	30,0
		Programme de promotion du français lors d'activités culturelles	18	64,3
		TOTAL DU PROGRAMME 03	77	2 532,6

